

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Convention-cadre



PROLOGUE

Le contrat de ville de Châteauroux prend sa source dans la loi du 21 février 2014. Le législateur a souhaité instaurer un contrat unique pour la ville et la cohésion sociale. L'objectif est d'améliorer durablement les conditions de vie dans des quartiers identifiés comme concentrant des populations particulièrement défavorisées économiquement. Il traite des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.

Pour Châteauroux métropole et la ville de Châteauroux, ce contrat s'inscrit dans la continuité d'un long engagement dans la politique de la ville puisque les premières actions datent de 1989 et dans une vision prospective, avec un plan stratégique local approuvé en 2013 et donnant une vision à 20 ans.

C'est dans ce contexte que l'ensemble des partenaires du contrat 2015-2020 ont été amenés à s'interroger de nouveau sur les quartiers tant au niveau des habitants que de leur environnement, sur les moyens à mettre en œuvre en coopération pour enfin faire évoluer l'ensemble vers une situation plus favorable tant sur la qualité de vie que l'emploi ou la cohésion sociale. L'ambition affichée est de donner à tous l'assurance d'être des citoyens à part entière avec des droits effectifs dans le respect des devoirs de chacun.

Ce contrat de ville concrétise le résultat des travaux et porte l'engagement de chaque partenaire sur ces territoires à mobiliser en premier lieu les politiques de droits commun. Il reste à le faire vivre durant ces 5 prochaines années, en le complétant sur certains dispositifs, tels que le protocole de préfiguration ANRU pour les quartiers retenus ou la convention intercommunale de mixité sociale, mais également en faisant évoluer le plan d'actions en fonction des besoins qui pourraient être identifiés par la suite, avec l'objectif constant d'améliorer la vie de nos concitoyens.

Enfin, la participation des citoyens, voulue par le législateur, constitue un élément fort de l'expression des habitants de ces quartiers. Associée à l'élaboration du contrat, elle déterminera grandement son succès, tant il est évident que l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers concernés ne pourra s'accomplir qu'avec leurs habitants. La mobilisation de tous devra être constante. L'Etat aux côtés de l'agglomération castelroussine y veilleront et, d'avance, nous remercions toutes celles et ceux qui y œuvreront.

CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020

PLAN

1. Diagnostic territorial partagé.....	7
1.1 Présentation du territoire	7
1.2 Approche thématique.....	11
1.2.1 Habitat / Logement	11
1.2.2 Démographie.....	12
1.2.3 Ressources	13
1.2.4 Démographie scolaire	15
1.2.5 Formation.....	16
1.2.6 Emploi.....	16
1.2.7 Mobilité.....	16
2 Géographie prioritaire	18
2.1 Présentation du territoire	18
2.1.1 Secteur Sud (Saint-Jean / Saint-Jacques).....	18
2.1.2 Secteur Ouest (Beaulieu)	22
2.1.3 Secteur Nord (Vaugirard / Les Rocheforts).....	25
2.1.4 Territoire de veille : Le Clou	28
2.1.5 Territoires vécus	29
2.2 Bilan des actions conduites sur L'EPCI	31
2.2.1 Bilan du CUCS : période 2010-2014.....	31
2.2.2 Santé.....	32

2.2.3 Dispositif de Réussite Educative	33
2.3 Intégration dans le projet stratégique local : projet arc sud.....	35
2.3.1 Un nouveau référentiel de l'action publique et partenariale.....	35
2.3.2 Une action emblématique du PSL : l'étude « Arc Sud castelroussin »	36
3 Les axes d'intervention : axes stratégiques/objectifs opérationnels/plan d'actions	37
3.1 La cohésion sociale.....	38
3.1.1 Lien social.....	38
3.1.2 Santé.....	40
3.2 Le cadre de vie et le renouvellement urbain.....	42
3.3 Le développement économique et l'emploi.....	44
4 Gouvernance du dispositif.....	46
4.1 Le comité de pilotage	46
4.2 Le comité de suivi	46
4.3 Les groupes thématiques	47
4.4 Les groupes territoriaux.....	47
4.5 Le groupe technique transversal	48
4.6 La participation des habitants / conseil citoyen.....	48
5 L'observation, le suivi et l'évaluation.....	50
5.1 L'observatoire local.....	50
5.1.1 L'évaluation du programme d'actions annuel	50
5.1.2 L'évaluation des impacts sur les territoires	50
5.2 L'observatoire national.....	51
5.3 Le partage et la mutualisation des connaissances professionnelles.....	52
5.4 Bilan à mi-parcours et bilan final	52
6 L'engagement des partenaires	53
6.1 Engagement de l'Etat et de ses opérateurs (CAF et Pôle Emploi).....	53

6.1.1 Sécurité	53
6.1.2 Justice.....	58
6.1.3 Emploi, insertion professionnelle et développement économique	59
6.1.4 Education, lutte contre l'illettrisme	61
6.1.5 Logement et cadre de vie	64
6.1.6 Santé.....	65
6.1.7 Lien social, famille, parentalité.....	68
6.1.8 Valeurs républicaines et citoyenneté	71
6.1.9 Culture et loisirs.....	72
6.2 Engagement de l'Agglomération de Châteauroux	73
6.2.1 Pilier Cohésion Sociale.....	73
6.2.2 Pilier Cadre de vie – Renouvellement urbain	73
6.2.3 Pilier Développement économique et Emploi	74
6.2.4 Ingénierie	74
6.3 Engagement de la Ville de Châteauroux	75
6.3.1 Pilier Cohésion Sociale.....	75
6.3.2 Pilier Cadre de vie – Renouvellement urbain	77
6.3.3 Pilier Développement économique et Emploi	77
6.4 Engagement de la Région.....	77
6.4.1 La mobilisation de la Région.....	77
6.4.2 La mobilisation des fonds européens.....	81
6.5 Engagement du Département.....	82
6.5.1 Les domaines d'intervention.....	82
6.5.2 Les modalités d'intervention	84
6.6 Engagement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre	85
6.7 Engagement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre	85

6.7.1 Soutenir la compétitivité des entreprises	85
6.7.2 Contribuer au développement du potentiel humain et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi.....	86
6.8 Engagement de la Chambre d'Agriculture	86
6.9 Engagement de l'OPAC	86
6.10 Engagement de scalis	88
6.10.1 Quartier prioritaire Saint Jean / Saint Jacques	89
6.10.2 Quartier prioritaire Saint Christophe / Vaugirard	91
6.10.3 Quartier en veille active Le Clou / Déols	92
6.11 Engagement d'ERDF.....	93
6.12 Engagement de la Caisse des Dépôts	93
6.13 Engagement de La Poste	95
6.13.1 La Poste dans les quartiers.....	95
6.13.2 L'amélioration de l'offre de services dans les quartiers prioritaires	96
6.13.3 Actions spécifiques développées par la Banque Postale	96
6.13.4 Le Contrat de Présence Postale Territoriale	97
6.13.5 Actions spécifiques mises en place à Châteauroux	97
Annexe Programme d'actions	99
Glossaire.....	191

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

Il s'agit ici de présenter de manière globale le territoire de Châteauroux dans son bassin de vie, puis d'avoir des focus thématiques de l'échelle de Châteauroux Métropole à celle des quartiers.

1.1. Présentation du territoire

L'Agglomération castelroussine, créée en 2000 et composée de 6 communes, s'est progressivement étendue pour compter, depuis le 1^{er} février 2013, 15 communes.



Si la Communauté d'Agglomération est l'unité administrative, le bassin de vie est le territoire pertinent pour en évaluer les potentialités économiques.

Aussi, le bassin de vie, à dominante rurale dans ses confins, s'organise économiquement autour de l'unité urbaine castelroussine regroupant 4 communes (Châteauroux, chef-lieu du département de l'Indre, Le Poinçonnet, Déols et Saint-Maur) concentrant l'industrie, les services et les équipements, soit 75 % des emplois.

Autour de ces 4 communes, regroupant 63 150 habitants (59 % de la population), gravitent une vingtaine de communes plus rurales structurées à l'ouest et au nord par des pôles comme Buzançais (4 490 habitants), Levroux (2 830 habitants) et Valençay (2 590 habitants).

Entre 1999 et 2010, la population du bassin de vie est passée de 109 331 à 107 857 habitants, soit une baisse de 0,1 % par an en moyenne contre une hausse de 0,4 % en région Centre. Cette baisse s'explique par un solde migratoire négatif de - 0,2 % (- 1 474 habitants) qui n'a pu être compensé par le solde naturel (+ 348 habitants).

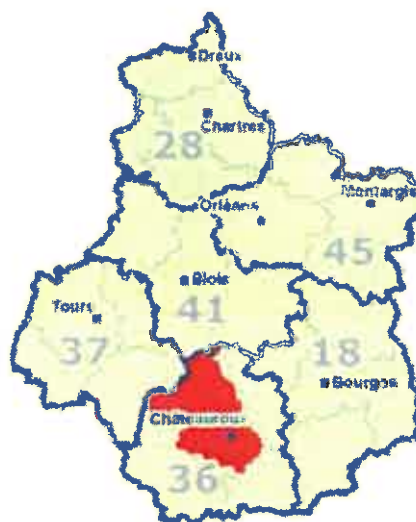
Le manque d'attractivité du territoire, en partie dû aux perspectives d'emplois limitées, paraît être la raison essentielle de cette baisse. De fait, des poches de décroissance sont partout observées. Seules des communes rurales situées au centre du bassin tirent leur épingle du jeu par un solde positif.

Concernant le vieillissement de la population sur le bassin d'emploi, l'INSEE prévoit, à l'horizon 2030, un vieillissement accéléré avec une part des moins de 20 ans d'environ 20,5 % et une part des plus de 60 ans représentant 36 % (contre respectivement 22,8 % et 32 % en région Centre)

Sur le plan économique, le territoire dispose d'atouts en termes d'équipements et de transports :

- quinze zones d'activités, qu'elles soient industrielles, commerciales ou à vocation artisanale, ainsi qu'une seizième, dite HQE, en cours d'aménagement ;
- un aéroport à rayonnement international, ancienne base de l'OTAN, dédié principalement au fret, à l'industrie et à la formation sur lequel plusieurs entreprises aéronautiques opèrent. Outre le Pôle d'Excellence Régional Aérocentre, l'aéroport accueille le plus grand centre de formation des pompiers d'aéroports d'Europe (C2FPA) ;
- une gare ferroviaire à Châteauroux ;
- un dispositif de bus gratuits sur l'agglomération castelroussine depuis 2001.

**BASSIN DE VIE DE
CHATEAUROUX
DANS LA REGION**



Le territoire de l'agglomération est aussi le moteur économique du département bien qu'il soit à déplorer de nombreuses déconvenues durant la dernière décennie :

- difficultés des équipementiers automobiles, Rencast, Montupet, Eurostyle ;
- fermeture d'établissements industriels parmi les plus importants, Meadwestvaco, 250 salariés, Auga-Pasquier, 150 salariés ;
- départ de services publics :
 - transfert à Bourges du pôle instruction du Palais de Justice ;
 - départ du 517^{ème} régiment du train

La fin de la présence militaire dans l'agglomération castelroussine a signifié le départ d'un millier de militaires, sans compter la suppression des emplois induits évalués également à un millier de personnes (emplois civils, sous-traitants, conjoints).

Afin de pallier l'impact inhérent à cette disparition, un Contrat de Redynamisation a été conclu en 2010 afin de permettre à 71 communes de l'Indre d'obtenir un classement en zone franche avec, à la clef, des incitations fiscales pour la création d'entreprises, la reprise ou l'installation d'entreprises.

Les principaux sites concernés sur l'agglomération sont l'ancienne base militaire de La Martinerie, qui fait actuellement l'objet de travaux de réaffectation et la Zone d'Ozans, créée ex-nihilo aux abords de la base militaire. Ces 2 sites sont destinés à l'accueil d'entreprises chinoises, européennes et françaises autour de trois axes de coopération : coopération économique via sa plateforme industrielle, commerciale et logistique, coopération en matière de recherche et développement, via l'implantation de centres de recherche, et coopération académique via le Pôle d'enseignement supérieur international (PESTI) de Châteauroux.

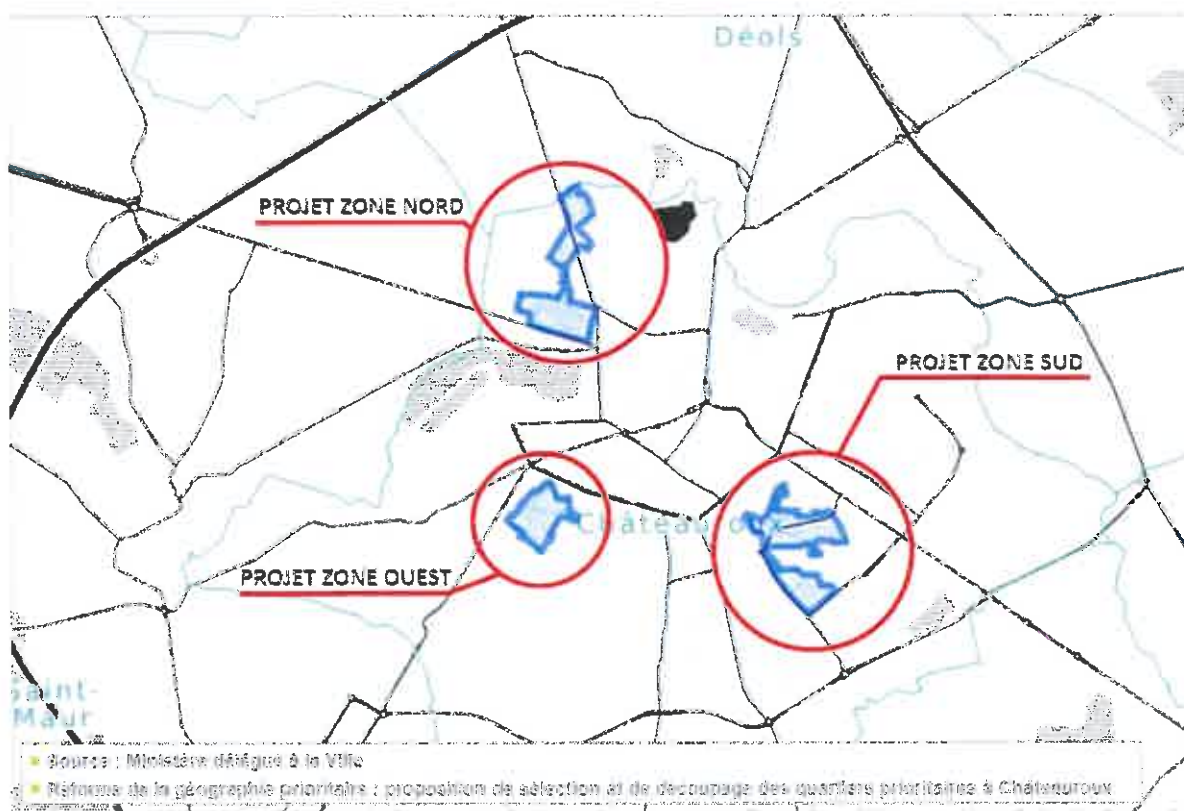
Au vu du contexte économique qui touche le bassin de vie, plusieurs grands enjeux d'avenir ont été identifiés à l'échelle du bassin de Châteauroux par la Délégation Générale Stratégie Europe Partenariat et Transversalité du Conseil Régional du Centre :

- l'affirmation du positionnement et du rayonnement de Châteauroux au sein du Sud régional par un renforcement des fonctions urbaines et des services supérieurs de l'agglomération ;
- l'accompagnement des filières d'avenir sur le territoire (aéronautique, logistique, agroalimentaire...) et le développement des entreprises existantes, l'adaptation des qualifications aux besoins des entreprises locales et de la population ;
- une organisation territoriale solidaire et équilibrée autour du pôle aggloméré de Châteauroux et des pôles intermédiaires du bassin de vie ;
- la sauvegarde et la valorisation des richesses patrimoniales naturelles, bâties et paysagères avec une attention particulière au risque d'inondation.

C'est sur ce territoire en mouvement, mais aussi en déprise eu égard au contexte économique et à la baisse démographique, que l'Agglomération de Châteauroux exerce sa compétence politique de la ville, d'abord par un Contrat de Ville 2000-2006, ainsi qu'un Programme National de Rénovation Urbaine (PRU) sur la période 2004-2009, puis un Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 (CUCS). Depuis le 29 octobre 2012, l'Agglomération de Châteauroux pilote un Plan Stratégique Local – Horizon 2030 afin de prolonger et amplifier la dynamique née du PRU au travers d'une politique transversale sur l'ensemble de l'Agglomération de Châteauroux.

La Politique de la Ville, exercée sur la période 2007-2014, sur les communes de Châteauroux et Déols, concentre l'essentiel de ses moyens sur la ville-centre, Déols ayant un seul quartier, Le Clou, inscrit comme prioritaire. Au total, ce sont 8 quartiers, dont 3 en ZUS, Saint-Jean, Beaulieu et Vaugirard, qui ont été concernés par la politique de la ville. Ce nombre se traduit par un éparpillement des interventions générant des dépenses supplémentaires.

Châteauroux projet de nouveaux périmètres des quartiers en Politique de la Ville



(Document produit par la SA scalis)

1.2.Approche thématique

1.2.1. Habitat / Logement

L'organisation urbaine de l'Agglomération est radioconcentrique :

- un hypercentre composé d'équipements structurants ;
- un tissu plus lâche comportant les opérations de logements sociaux des années 50 à 70 (grands ensembles collectifs) ;
- un habitat individuel dans les communes voisines de Châteauroux.

Cette organisation correspond à une phase d'étalement urbain qui profite aux communes voisines au détriment de Châteauroux qui continue de perdre des habitants. Le nombre de logements progresse néanmoins sur la ville puisqu'on en recensait 25 250 en 1999 et 25 832 en 2009. Parmi ces derniers, 88,7 % sont une résidence principale. 9,6 % des logements recensés étaient vacants à cette date (en 2009).

La part des ménages propriétaires de leur logement s'élevait à 45,4 % en 2009.

Cela est à comparer aux 3 quartiers ZUS. Ainsi, la part de ménages locataires en HLM s'élève, respectivement à Saint-Jean, Beaulieu et Vaugirard à 84,5 %, 86,7 % et 94,1 %.

St Jean et Vaugirard ont bénéficié du Programme National de Rénovation Urbaine, entre 2004 et 2009.

Ce programme qui a abouti à des opérations de démolitions et de reconstructions visait à réduire le taux de vacance sur les quartiers concentrant la majorité du parc social de Châteauroux, particulièrement ceux de Saint-Jean, Vaugirard, Le Fontchoir et Cré. À noter que Beaulieu, à l'origine exclu du programme, a pu finalement bénéficier d'un financement complémentaire ayant permis la réalisation d'une opération de renouvellement urbain.

L'objectif de lutte contre la vacance fut atteint puisque, par exemple, celle-ci est passée, entre janvier 2002 et juillet 2008, de 24,9 % à 9 % sur Saint-Jean et de 9,2 % à 3,2 % sur Vaugirard.

Malheureusement, ces quartiers connaissent, depuis, une nouvelle hausse de la vacance, le nombre de logements inoccupés depuis plus de 3 mois à Saint-Jean s'élevant à 10 % et celui de Vaugirard à 7,5 % en janvier 2012. L'effet de la crise de 2008 est indéniable à cet égard.

Au 1^{er} janvier 2015, les données recueillies par l'observatoire de l'habitat montrent que cette vacance est restée stable à Saint-Jean, à 9,2 %, mais qu'elle continue de s'aggraver sur Vaugirard, avec 9,6 %, à comparer aux 3,9 % à l'échelle de la ville ou aux 3,4 % au niveau de l'agglomération.

Parallèlement, les données émises par le Département de l'Indre portant sur la mobilisation du Fonds Social Logement (FSL) montrent les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers ZUS au regard du reste de la population castelroussine sur les questions liées au logement. Ainsi, pour l'année 2013, 81,16 % des demandes portant sur le maintien dans le logement intéressent des habitants des quartiers ZUS. En matière de soutien aux dépenses énergétiques, ils sont 67,17 % des demandeurs castelroussins à solliciter l'aide du FSL.

1.2.2. Démographie

L'ensemble des communes de l'agglomération comptait en 2011, 75 663 habitants, en baisse constante depuis 1990 avec 78 012 habitants.

Cela correspond à une tendance globale pour l'ensemble du département dont la population est passée de 237 510 habitants en 1990 à 231 176 habitants en 2010.

En baisse démographique, l'Agglomération se caractérise également par un vieillissement de la population.

S'agissant de Châteauroux, comme l'ensemble du département de l'Indre, la ville a vu sa population diminuer de 50 912 à 46 140 habitants sur la période 1990-2010.

La baisse rencontrée par Châteauroux a pu bénéficier en partie aux communes limitrophes en raison du mouvement de périurbanisation qui s'y développe.

Ce mouvement de baisse a également été constaté sur les Quartiers Saint-Jean et Beaulieu. Ainsi, entre 2006 et 2009, la population de la ZUS Saint-Jean a fortement diminué passant de 4 609 à 4 022 habitants, soit une baisse de 13 %.

Sur Beaulieu, cette baisse est d'environ 3 % avec une population qui est passée de 2 315 habitants en 2006 à 2 255 en 2009.

À noter la hausse de 16 % constatée sur le quartier Vaugirard avec 674 habitants recensés en 2009 contre 581 en 2006.

Alors que l'importance de la population jeune était soulignée lors de la préparation du précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la tendance actuelle est au vieillissement et à l'accroissement du nombre de retraités qui a progressé de 16,3 % entre 1999 et 2009.

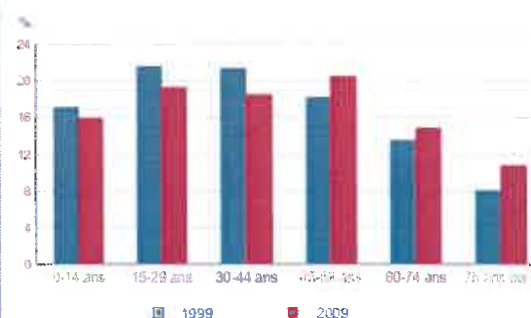
En 2009, la classe d'âge des 45-59 ans, représente 20,57 % de la population, suivie de celle des 15-29 ans avec 19,32 % et des 30-44 ans avec 18,5 %. Mais ce sont bien les 60 ans et plus les plus nombreux avec 25,63 % de la population castelroussine.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2009

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	24 907	100,0	24 879	100,0
0 à 14 ans	3 704	17,2	3 704	14,9
15 à 29 ans	4 300	19,9	4 870	19,6
30 à 44 ans	4 300	20,0	4 281	17,2
45 à 59 ans	4 511	21,0	5 033	20,2
60 à 74 ans	2 936	13,7	3 961	15,9
75 à 89 ans	1 370	7,8	2 015	11,7
90 ans ou plus	95	0,4	311	1,3
0 à 19 ans	3 155	24,0	5 124	20,6
20 à 64 ans	12 869	58,9	14 059	56,5
65 ans ou plus	3 483	16,2	5 696	22,9

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Source : Insee, RP2009 et RP2009 exploitation principale.

(Données sur Châteauroux)

Néanmoins, la situation est contrastée sur la ville de Châteauroux puisque l'indice jeunesse, soit le rapport entre le nombre d'habitants de – 20 ans et le nombre d'habitants de 60 ans et plus est, en 2009, de 0,86 sur la commune et de 1,64 sur le quartier Saint-Jean. En revanche, le quartier Vaugirard est déficitaire en nombre de jeunes avec un indice de 0,48.

Malgré ce vieillissement, la ville, représentant 20 % de la population départementale, parvient à réunir 53 % de la population active de l'Indre. Ouvriers et employés constituent 33,4 % de la population des plus de 15 ans en 2009.

Composition familiale

Le nombre de ménages avec une seule personne sur Châteauroux progresse puisqu'ils représentaient 38 % de la population en 1999 et qu'ils constituent 44,2 % de la population en 2009.

Le nombre de familles monoparentales progresse également de 2 015 ménages en 1999 à 2 232 ménages en 2009.

Ces deux éléments seront à prendre en compte dans la déclinaison des actions du Contrat de Ville, notamment par rapport aux publics visés.

1.2.3. Ressources

Le revenu médian castelroussin (hors prestations sociales), avec 18 167 € par foyer fiscal en 2011, demeure inférieur à celui de la Région Centre, 19 000 €.

Mais c'est encore dans les quartiers ZUS que le niveau de revenus paraît le plus faible. Ainsi, sur le nouveau périmètre Saint-Jean / Saint-Jacques, le revenu médian est de 7 300 € en 2011, inférieur de 60 % au revenu médian communal. Sur les territoires Beaulieu et Vaugirard / Saint-Christophe, il est quelque peu supérieur, respectivement à 10 200 € et 11 000 €, mais tout de même bien inférieur à celui enregistré pour l'ensemble de la population castelroussine.

L'Atlas cartographique des quartiers prioritaires en région Centre édité par l'INSEE souligne que « les deux ZUS Saint-Jean et Vaugirard [...] font partie des plus pauvres de la région ».

Une part importante des castelroussins, soit 48,4 % des habitants, disposaient de prestations versées par la CAF en 2013.

Si nous nous plaçons à l'échelle des quartiers ZUS, la part de ménages bénéficiaires de minima sociaux en 2013 s'élève à 35 % à Saint-Jean, 38 % à Vaugirard et 26 % à Beaulieu, soit des niveaux bien supérieurs à celui de la commune, 14 %.

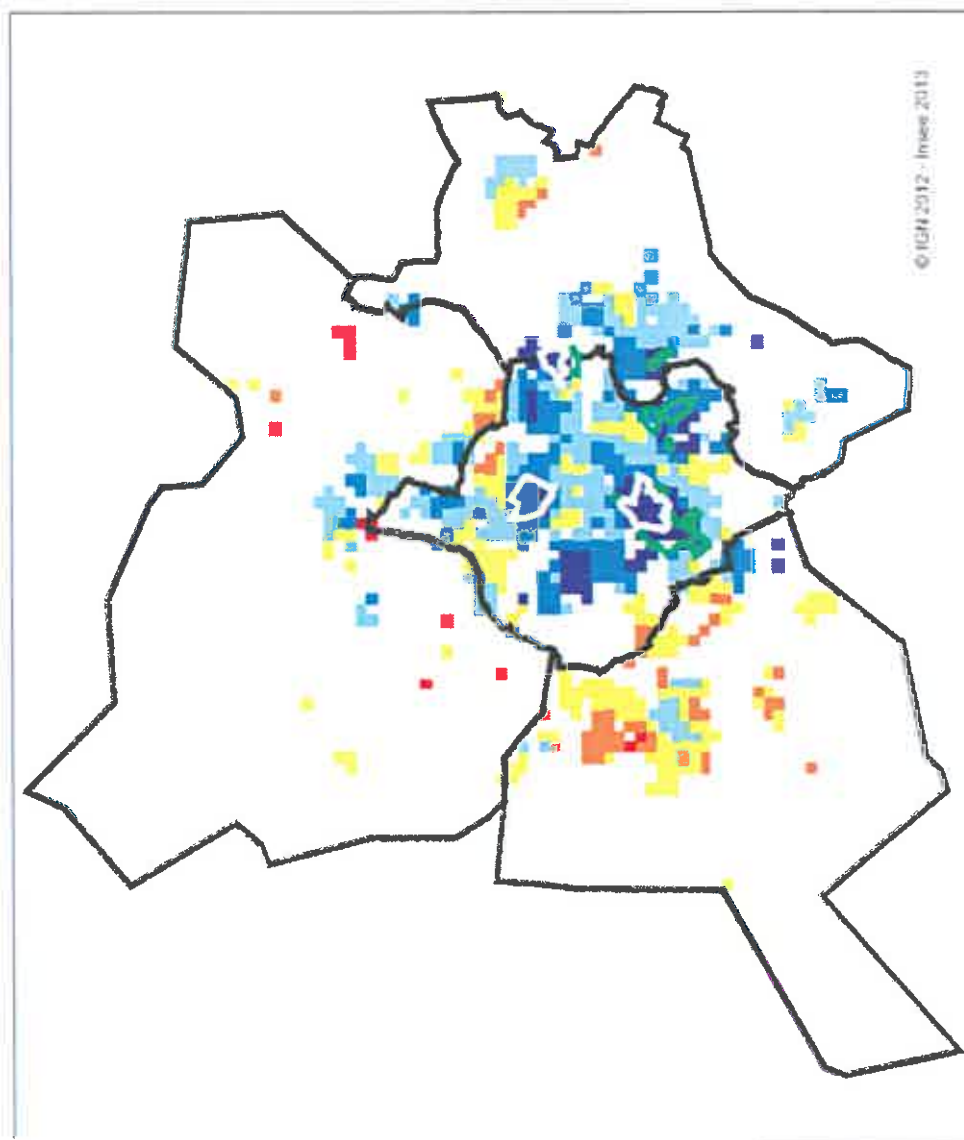
Concernant l'attribution du RSA, les données relevées montrent une sévère dégradation de la situation. Ainsi, entre 2010 et 2013, Beaulieu a vu le nombre de bénéficiaires du RSA socle croître de 21,55 % et Saint-Jean de 24,44 %. Mais la hausse la plus forte est observée sur le secteur Saint-Christophe / Vaugirard avec un accroissement de 52,17 %.

Les résultats portant sur le RSA activité sont plus nuancés. En baisse de 9,26 % sur Saint-Christophe / Vaugirard, ils peuvent expliquer en partie la hausse du nombre de RSA socle. S'agissant de Beaulieu, +22,67 %, et Saint-Jean, + 13,72 %, la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA activité est malheureusement concordante avec ceux du RSA socle.

La part des ménages isolés avec ou sans enfants parmi les allocataires de la CAF, toutes prestations incluses, s'élève à 66 % sur la commune contre 37 % sur le reste de l'Agglomération de Châteauroux.

Ces données sont à mettre en perspective avec celles des quartiers ZUS puisque les taux sont de 75 % sur Beaulieu, 62 % sur Vaugirard et 60 % sur Saint-Jean.

Répartition des revenus dans l'unité urbaine de Châteauroux rapportés aux revenus de la Région



1.2.4. Démographie scolaire

Évolution des effectifs en maternelle

Sur la période 2004-2014, le quartier Beaulieu est le seul à gagner des élèves (+ 13,71 %) tandis que les quartiers Vaugirard et Saint-Jean en perdent dans la même proportion, respectivement - 22,22 % et -21,48 %

En revanche, pour Beaulieu, l'essentiel de la hausse a eu lieu entre 2004 et 2010 (+ 37 élèves), tandis qu'après un pic atteint de 161 élèves sur l'année scolaire 2010/2011, une baisse est amorcée, soit - 20 élèves entre 2010 et 2014

Sur ce quartier qui comporte deux écoles maternelles, la situation est contrastée pour la période 2004-2014 puisque Jules Ferry a vu le nombre d'élèves baisser de 3,17 % alors que Victor Hugo connaît une hausse de 31,15 %.

S'agissant de Saint-Jean, la baisse a d'abord été faible, - 4,75 % de 2004 à 2009, puis s'est accélérée, - 17,56 % de 2009 à 2014. Cette tendance a son importance car elle peut conditionner les effectifs des écoles élémentaires pour les prochaines années.

La seule école maternelle du quartier Saint-Jean à avoir connu une hausse de ses effectifs est l'école Olivier Charbonnier (+ 69,79%) qui semble avoir bénéficié du report des élèves de l'école Frontenac après que celle-ci eut fermé en 2010. Pourtant, cet établissement avait connu une baisse considérable avec 35 élèves en moins entre 2004 et 2009 (- 36,46 %).

Pour Vaugirard, les écoles maternelles du quartier ont perdu plus d'un quart de leurs effectifs (- 27,22 %) de 2004 à 2009. La légère hausse depuis (+ 6,87 %) n'a pas pu permettre de retrouver le niveau atteint en 2004.

Sur la période 2004-2014, les écoles Arago et Jean Racine ont connu une baisse des effectifs similaire, respectivement de - 22,00 % et - 22,31 %.

Évolution des effectifs en élémentaire

Les trois quartiers Politique de la Ville ont vu une baisse de leurs effectifs entre 2004 et 2014, mais la plus considérable est celle du quartier Vaugirard avec -29,09 % du nombre d'élèves.

Pour Saint-Jean, on peut davantage évoquer une baisse relative des effectifs en comparaison de Vaugirard :

- Saint-Jean, - 0,77 % entre 2004 et 2009, -4 ,33 % entre 2009 et 2014 ;
- Beaulieu, - 6,25 % entre 2004 et 2009, - 1,48 % entre 2009 et 2014.

Sur le quartier Vaugirard, entre 2004 et 2009, tandis qu'Arago gagnait 6 élèves, Jean Racine en perdait 41 (-25,89 %). C'est sur la seconde période que les 2 établissements perdaient concomitamment des effectifs (-35 élèves en tout).

Sur Saint-Jean, la situation est très contrastée concernant les écoles élémentaires :

- Buffon a connu une forte augmentation entre 2004 et 2009, + 29,51 %, puis une baisse entre 2009 et 2014, - 6,96 % ;
- La baisse observée à l'école Michelet entre 2004 et 2014 est de - 2,17 %, soit une baisse de 9,42 % entre 2004 et 2009, suivie d'une hausse de 8,00 % ;
- Les effectifs du Grand Poirier ont diminué de 2,21 % entre 2004 et 2009 et de 0,75 % entre 2009 et 2014 ;
- L'école Frontenac a vu une explosion de ses effectifs (+ 55,73 %) qui coïncide essentiellement avec la fermeture de l'école Charbonnier (+ 67 élèves entre 2009 et 2014). Avant cela, l'école Charbonnier avait perdu un quart de ses élèves entre 2004 et 2009.

1.2.5. Formation

Sur Châteauroux, 19,2 % de la population de plus de 15 ans non scolarisée n'avait aucun diplôme. En revanche, 60,7 % de cette population avait un diplôme au moins équivalent au CAP/BEP.

1.2.6. Emploi

La Ville de Châteauroux parvient à réunir ¼ des emplois de l'Agglomération Castelroussine et 53 % de la population active du département.

Ces données suffisent, à elles seules, à souligner le poids économique de la ville-centre.

Employés et ouvriers représentent 33,4 % de la population de plus de 15 ans en 2009 tandis que les cadres ne sont que 6,3 %.

Sur le front du chômage, au 31 décembre 2011, 4 045 demandeurs d'emplois (cat. A, B et C), dont 2 700 en catégorie A, étaient comptabilisés par Pôle Emploi sur la commune de Châteauroux, contre 3 003 en 2009, soit une hausse de 35 % du nombre de demandeurs d'emploi.

Les 3 quartiers ZUS concentrent, quant à eux, 994 DEFM en catégories A, B et C au 31 décembre 2011, soit 24,57 % des demandeurs d'emplois de la commune, le quartier Saint-Jean représentant à lui seul 14,3 % des DEFM recensés sur la commune au 31 décembre 2011.

1.2.7. Mobilité

Les données transmises par Pôle Emploi font apparaître une importante distinction dans l'accès à la mobilité. Ainsi 53,1 % des demandeurs d'emplois en ZUS déclarent un permis de conduire contre 74,5 % des demandeurs hors ZUS.

Concernant la possession d'un moyen de locomotion, ils sont 44,2 % de DE à ne pas en disposer (y compris 2 roues), contre 22,9 % des demandeurs d'emplois hors ZUS.

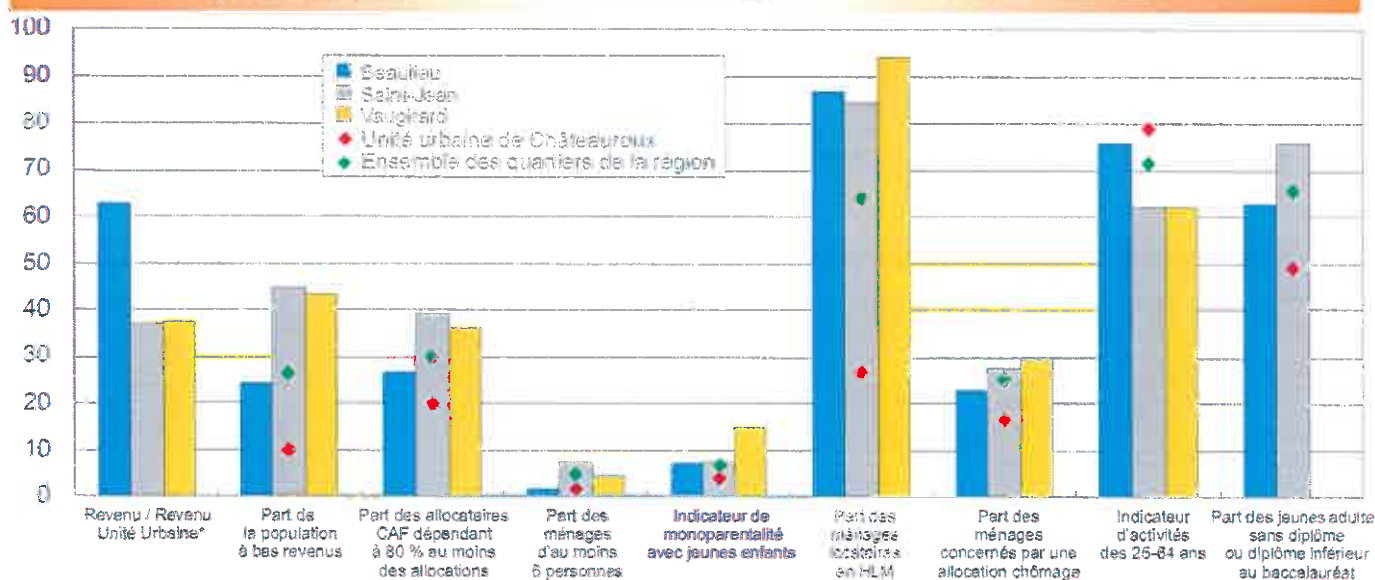
Ces données sont particulièrement révélatrices d'une corrélation entre chômage et accès à la mobilité, l'absence de moyens de transports privant les demandeurs d'emplois concernés d'un accès aux zones d'emplois.

À signaler, tout de même, la particularité de l'agglomération castelroussine avec un système de bus gratuits qui facilite les déplacements pour les personnes les plus en difficulté.

En résumé :

- En 2011, 75 663 habitants sur l'Agglomération Castelroussine et 45 521 sur Châteauroux ;
- En 2009, 25,63 % de la population a plus de 60 ans, l'indice jeunesse est de 0,86 ;
- Le nombre de ménages avec une seule personne et de familles monoparentale progresse ;
- Un revenu médian du périmètre Saint-Jean / Saint-Jacques inférieur de 60 % au revenu médian communal ;
- 48,4 % des habitants de Châteauroux sont bénéficiaires de prestations sociales en 2013 ;
- 9 636 établissements et entreprises recensées sur l'agglomération en 2010 ;
- Châteauroux représente 53 % de la population active du département de l'Indre ;
- Une hausse du nombre demandeurs d'emplois de 35 % entre 2009 et 2011 sur Châteauroux ;
- Un quart des demandeurs d'emplois castelroussins habite les ZUS ;
- Près de 20 % de la population des 15 ans et + est sans aucun diplôme.

Indicateurs des zones urbaines sensibles de l'unité urbaine de Châteauroux



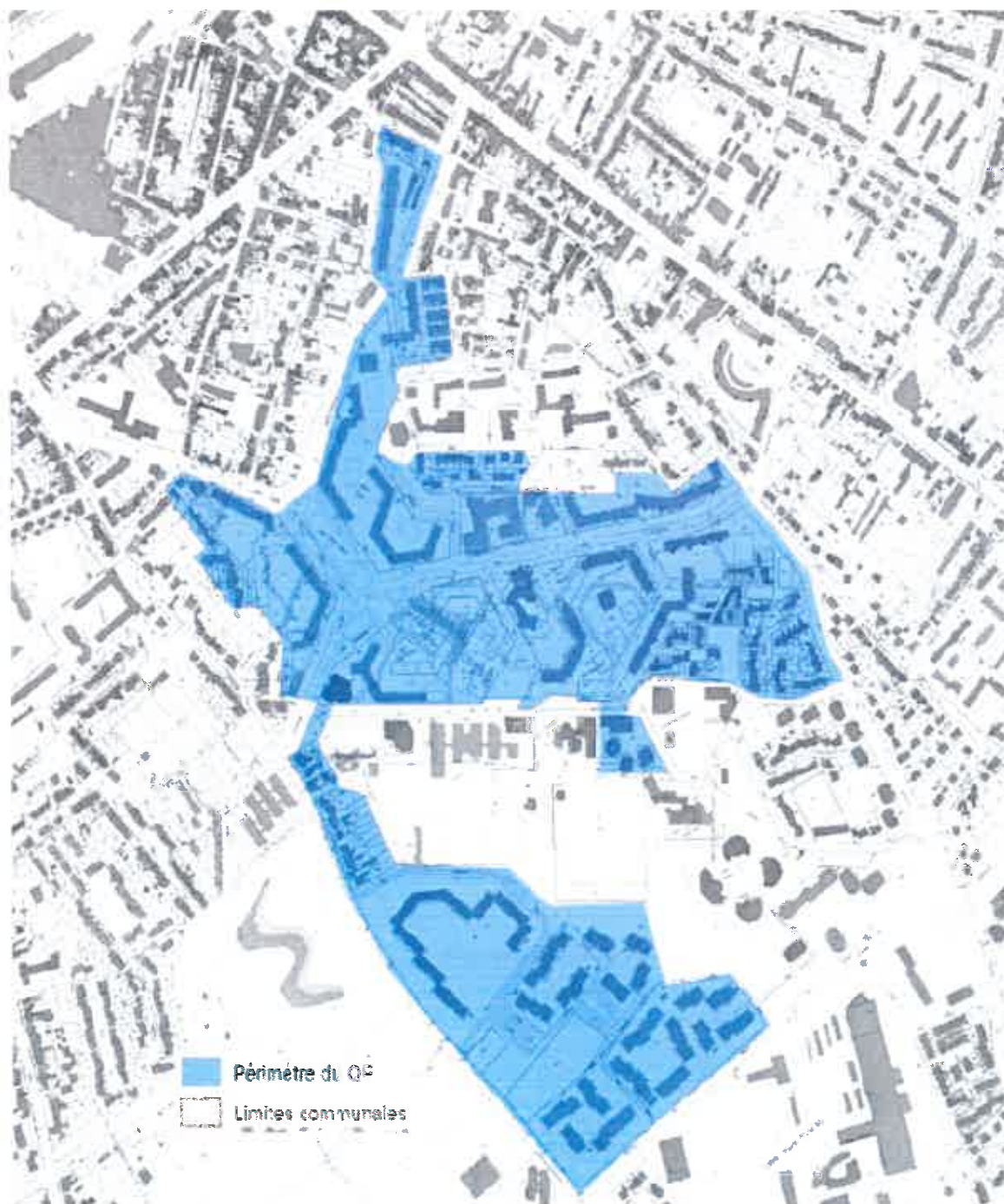
* : Revenu par unité de consommation médian du quartier rapporté au revenu par unité de consommation médian de l'unité urbaine

Sources : Insee, Indicateurs clés de la politique de la ville 2009 - RP 2009 ; DGFIP ; SGCIV 2009 ; CAF 2009

2. GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

2.1. Présentation du territoire

2.1.1. Secteur Sud (Saint-Jean / Saint-Jacques)



- **Habitat**

Le quartier St Jean constitue le quartier emblématique de la Politique de la Ville locale.

Construit entre 1964 et 1972, il symbolise pleinement ces grands ensembles qui fleurissent partout sur le territoire à cette époque. Classé « Zone à Urbaniser en Priorité » en 1972, le quartier allait connaître ensuite, après le premier choc pétrolier de 1973, un phénomène de dégradation marqué. En 1989, St Jean fut retenu pour bénéficier du dispositif Politique de la Ville au titre de l'opération de développement social de quartier.

Entre 2004 et 2009, ce sera le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) qui va profondément remodeler le territoire.

Extension de St Jean, St Jacques, longtemps connu sous le nom de ZUP 2, connaît une situation plus favorable que St Jean. Seule la partie Ouest du quartier entre dans la nouvelle géographie prioritaire.

L'ensemble du périmètre comprend 4 770 habitants pour un revenu médian de 7 300 € soit un des taux les plus faibles de la région.

Certains éléments sont à mettre en avant. Ainsi, 85% des ménages du quartier St Jean habitent un logement social, essentiellement en collectif. On recense 1 547 logements, 2 558 si on ajoute la partie St Jacques incluse dans le nouveau périmètre Politique de la Ville.

St Jean a bénéficié pleinement du premier PRU ce qui a permis de dédensifier le logement, de le requalifier par des résidentialisations et de rénover. Mais, alors que la vacance commerciale avait été réduite à sa plus simple expression après le PRU, les effets de la crise ont de nouveau suscité une désaffection du quartier (9,2 % en janvier 2015).

La population du quartier est très précaire. Elle se caractérise également par sa jeunesse avec un indice de jeunesse de 1,6 soit le taux le plus élevé de la communauté d'agglomération.

La présence d'équipements structurants sur le quartier est étoffée avec, de manière non exhaustive : une mairie annexe, une bibliothèque annexe, un centre commercial ainsi que de nombreux commerces en pied d'immeubles, un centre social, une maison de quartier, une salle de spectacles, une salle de sports, un foyer résidence de personnes âgées...

La proximité du centre-ville et les transports gratuits permettent d'accéder facilement à d'autres équipements même si les barrières mentales font que, souvent, les habitants ont du mal à sortir de leur environnement.

À St Jacques, malgré la présence d'un magasin bio qui attire une clientèle extérieure au quartier, la situation du centre commercial reste fragile.

En revanche, le taux de vacance demeure très faible (0,7 % en janvier 2015).

- Cohésion sociale

- *Santé*

- St Jean constitue le territoire où a été mis en place l'Atelier Santé Ville qui s'entend comme une démarche destinée à fédérer les acteurs autour de problématiques de santé afin de mieux répondre aux préoccupations des habitants. C'est sur cette base qu'a été créé, cette fois, le Contrat Local de Santé à l'échelle de la ville. De nombreuses initiatives sont menées sur ce territoire, dépistages hors les murs, stands d'information sur le marché, formation société, culture et migrations au Centre Social, ateliers cuisine... À St Jacques, quelques actions menées, notamment dans le cadre de la semaine du goût.

À signaler, l'existence d'un point santé sur le quartier qui permet de donner de l'information et d'orienter les personnes vers les acteurs les plus pertinents.

- *Éducation*

Le quartier St Jean a été classé en « REP + » dès l'année 2013, faisant partie des 102 sites retenus au niveau national. Les critères d'éligibilité à ce dispositif sont, notamment, l'importance des catégories socio-professionnelles défavorisées et la faiblesse des revenus. À ce propos, le collège Rosa Parks concentre, selon les années, 78% à 83% d'élèves issus de familles défavorisées, soit un des taux les plus élevés de l'académie. Enfin, quatre groupes scolaires maternelles et/ou élémentaires rassemblent, pour l'année 2014-2015, 840 élèves sur St Jean.

L'activité du Dispositif de Réussite Educative (DRE) est particulièrement centrée sur ce territoire puisque, en 2013, 69% des 278 accompagnements personnalisés concernaient des enfants habitants ou scolarisés sur St Jean.

Le soutien à la parentalité constitue une des priorités d'intervention du DRE. D'autres partenaires, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales, via son centre social, constituent également des acteurs incontournables en ce domaine.

À St Jacques, deux lycées accueillent un nombreux public issu de St Jean : le lycée Blaise Pascal, qui attire majoritairement les garçons et le lycée Les Charmilles qui, lui, accueille plutôt les filles.

Un collège, Jean Monnet, est présent sur le quartier mais assez éloigné de la partie concernée par le périmètre en Politique de la Ville.

- *Travail social et offre socio-éducative*

L'offre sportive s'avère assez limitée sur le quartier, notamment depuis l'incendie du gymnase. La reconstruction programmée de cet équipement, à la frontière des quartiers St Jean / St Jacques, va permettre de répondre, pour partie, à cette difficulté. Le quartier est, malgré tout, doté d'une salle de sports où plusieurs activités sont pratiquées et comprend également une piscine qui rayonne largement au-delà du quartier. Quelques associations sportives, clubs de football notamment, sont présentes sur le territoire.

Du point de vue de l'offre socio-éducative, les activités de la Maison de Quartier sont très fréquentées mais les difficultés économiques des familles s'aggravent, les impayés sont en hausse notable. Le Centre social propose également de nombreux projets.

Concernant l'action sociale de proximité menée par le Département, outre les visites à domicile réalisées par les travailleurs sociaux et médico-sociaux, des permanences d'accueil au public sont réalisées au Centre Social. Ainsi, 17 permanences d'assistantes sociales, soit 8,5 jours par mois, et 3 permanences d'infirmières puéricultrices, soit 1,5 jours par mois, sont conduites sur ce secteur.

En 2013, sur les 1 754 bénéficiaires du RSA socle à Châteauroux, 718 étaient originaires de St Jean / St Jacques et 212 bénéficiaient du RSA activité sur les 534 recensés sur la commune.

- *Prévention Sécurité*

De façon cyclique, des phénomènes d'incivilités sont relevés sur St Jean et, depuis peu, sur St Jacques. Cela se traduit essentiellement par des feux de poubelles ou

des dégradations de mobilier urbain. À noter également, des incendies de véhicules.

Dans les parties communes, des rassemblements de jeunes viennent parfois perturber la vie des locataires. Quelques boîtes aux lettres ont été brûlées. L'équipe de prévention spécialisée, basée sur St Jean, permet de proposer des solutions à des jeunes en déshérence, notamment par le biais de chantiers d'insertion.

Enfin, les faits constatés par la Police sur le quartier St Jean sont principalement liés aux trafics de stupéfiants et à la circulation dangereuse de deux roues / quads. À signaler, un travail en partenariat entre Police nationale et Police municipale pour effectuer des contrôles en commun.

- Conclusion

Le quartier St Jean demeure le territoire de l'Agglomération où la solidarité doit être de mise. Les difficultés sociales, économiques et éducatives y sont particulièrement prégnantes en dépit des efforts conjugués de tous les acteurs présents ou intervenants pour ce territoire.

Il convient de réintervenir lourdement sur St Jean, pour prolonger les opérations réussies, corriger les erreurs et s'adapter aux nouvelles réalités urbaines et sociales. Depuis 2008/2009, le contexte national et local s'est détérioré.

Par ailleurs, les périmètres retenus au niveau de la géographie prioritaire à savoir Saint-Jean et une partie de Saint-Jacques (ouest) ne doivent pas faire oublier la cohérence de l'ensemble Saint-Jean / Saint-Jacques (notamment le périmètre autour du centre commercial) ce qui justifie la proposition d'inscrire ce territoire en territoire vécu.

En raison des dysfonctionnements importants constatés, le quartier St Jean / St Jacques a été retenu au titre des projets d'intérêts national (PRIN) de l'ANRU. Ce statut de PRIN constitue une opportunité non-négligeable pour répondre aux besoins locaux et ainsi élaborer et mettre en œuvre un projet urbain et social partagé, cohérent et ambitieux.

Points Clés

- **Un territoire retenu dans les 200 quartiers prioritaires d'intérêt national pour le renouvellement urbain ;**
- **4 770 habitants pour un revenu médian de 7 300 €, un des plus faibles de la Région ;**
- **85% des ménages du quartier St Jean habitent un logement social, essentiellement en collectif ;**
- **Une vacance HLM élevée à St Jean et faible à St Jacques ;**
- **Indice de jeunesse de 1,6 le plus élevé de l'Agglomération pour St Jean ;**
- **Présence d'équipements structurants sur le quartier étoffée mais faiblesse de l'offre sportive ;**
- **Une problématique de sécurité sur St Jean.**

2.1.2. Secteur Beaulieu



- Habitat

Le programme de Beaulieu a été lancé dans les années 50 et achevé en 1962.

On recense 1 060 logements relevant du parc social.

Beaulieu a bénéficié d'aides de l'ANRU au titre des opérations isolées pour un montant de 729 k€. Une étude urbaine initiée en 2009 a débouché en 2011 sur un programme opérationnel en 3 phases, qui se réalise peu à peu. Il comprend la démolition de 254 logements (6 bâtiments, dont 3 restent à démolir), la reconstitution de l'offre diversifiée de 194 logements, l'amélioration des logements restants, la vente de 24 logements individuels, la diversification de l'offre avec des PSLA, la restructuration des îlots, le réaménagement des espaces publics, le renforcement de la centralité autour du centre commercial et l'optimisation du réseau de chaleur (chaufferie biomasse). Ce programme demande à être complété par des interventions pour un meilleur raccordement du quartier dans le tissu urbain environnant.

Actuellement, il est constaté une baisse de la vacance commerciale sur le quartier, même si les logements non raccordés à la chaufferie bois, situés au dernier étage de l'immeuble ne disposant pas d'ascenseur et/ou sans terrasse suscitent peu d'engouement.

Ainsi, en janvier 2015, 4 % des logements étaient vacants.

Enfin, un centre commercial situé au cœur du quartier, ainsi que des moyennes surfaces à proximité, permettent aux habitants de bénéficier d'une offre appréciable en la matière.

- Cohésion sociale

- *Santé*

S'agissant de l'offre de santé de 1^{er} secours, on recense la présence de 3 médecins généralistes dont 2 aux limites du quartier. Des infirmiers libéraux exercent également sur le secteur.

Créé en 2012, un atelier passerelle permet la rencontre d'artistes avec un public comprenant à la fois des malades psychiques, mais aussi tout public qui le désire.

Le Planning familial 36 est implanté au cœur du quartier.

- *Éducation*

Deux écoles maternelles et deux écoles élémentaires rassemblant 403 élèves pour 17 classes sont présentes sur le quartier.

À signaler que ces deux écoles accueillent des élèves issus de la communauté des gens du voyage.

Un collège est situé à proximité immédiate du quartier. À la rentrée 2014, il accueille 352 élèves. En moyenne, il compte 1/3 d'élèves de Beaulieu, 1/3 d'élèves du quartier de l'hippodrome et 1/3 de Luant.

Depuis 2 à 3 ans, le collège s'ouvre sur son environnement et a initié de nombreux partenariats (ex : centre social, AGMQC, DRE, Équipe de prévention spécialisée...).

- *Travail social et offre socio-éducative*

Concernant l'offre sportive, on notera la présence d'un club de tennis et d'un club d'escrime sur le quartier. À noter que le club de tennis pratique, via des partenariats avec une association nationale, une politique tarifaire attractive pour les jeunes filles issues des familles les plus démunies.

Un autre club, un des plus anciens de Châteauroux, l'Étoile, se situe à proximité immédiate du quartier. Il mêle activité sportive, football, gymnastique ou billard par exemple, et loisirs créatifs.

S'agissant de l'offre socio-éducative, un centre social est situé au cœur du quartier. Il propose de nombreuses activités comme des sorties et vacances familiales, porte les réseaux d'échanges réciproques de savoirs ou soutient l'épicerie sociale et une association de jardins familiaux.

Une maison de quartier est située à proximité du territoire retenu en Contrat de Ville, en face du collège. Elle mène des activités variées, aide aux leçons, activités

ludiques ou citoyennes et développe de nombreux partenariats avec les acteurs locaux.

S'agissant de l'activité du Département, il réalise, dans les locaux du Centre Social, 8 permanences d'assistantes sociales, soit 4 jours par mois et 2 permanences de conseillères en économie sociale et familiale, soit 1 par mois.

En 2013, sur les 1 754 bénéficiaires du RSA socle, 220 étaient originaires du quartier. Concernant le RSA activité, on recensait 92 bénéficiaires sur les 534 de Châteauroux. De manière générale, la présence de personnes isolées s'avère très prégnante sur le quartier. Elles sont de plus en plus précarisées avec, pour corollaire, une désocialisation accrue.

• *Prévention Sécurité*

Le quartier demeure relativement tranquille. Les incivilités relevées autour du collège il y a deux ans ont pratiquement disparu. La présence d'un agent de prévention et de sécurité n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène.

• Conclusion

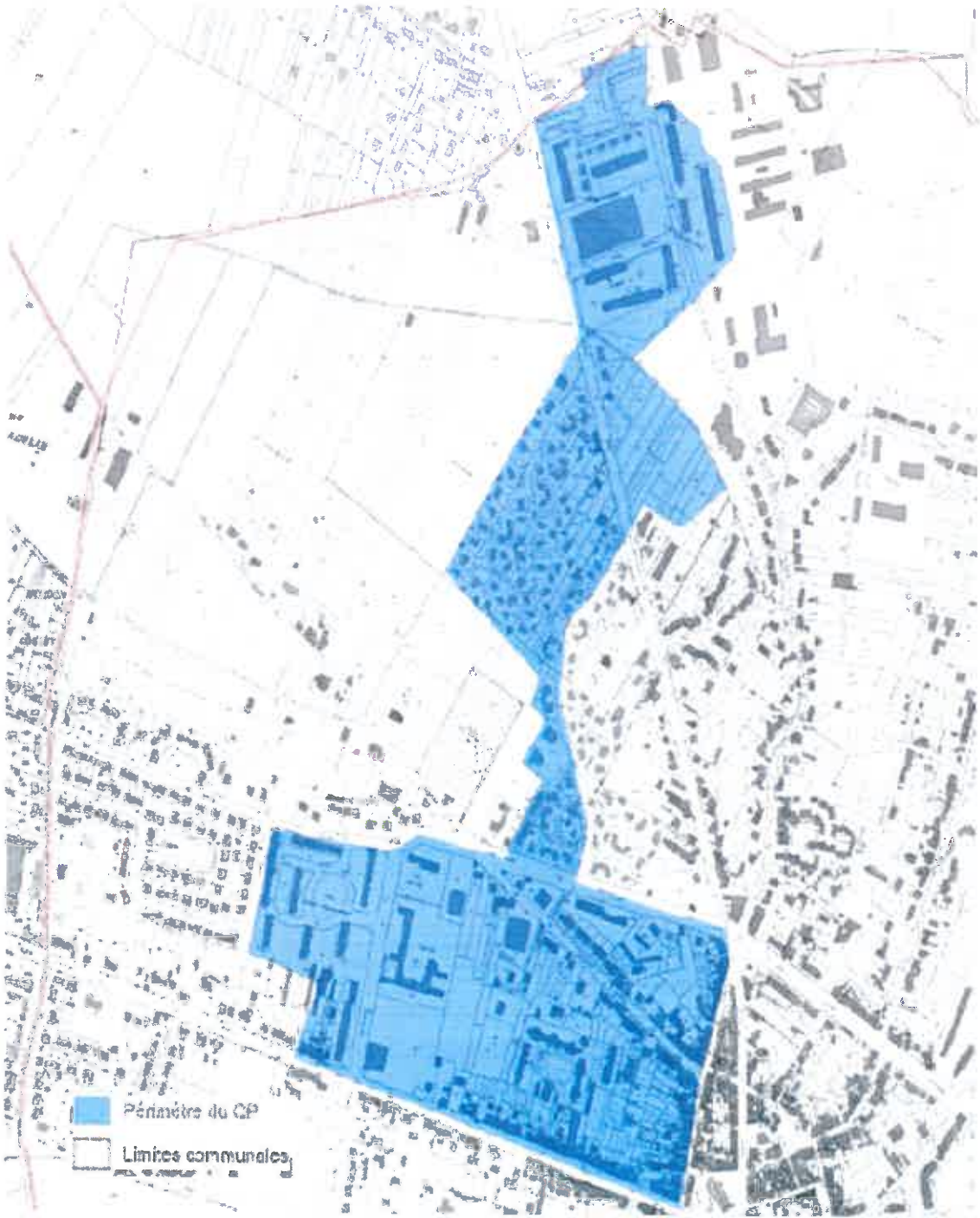
Le quartier Beaulieu conserve l'image d'un grand village auquel les habitants sont attachés. Le travail sur « Mémoires de quartier », mené de 2011 à 2013, est, en la matière, assez représentatif de cet attachement.

Du point de vue de l'aménagement urbain, le fait d'être retenu pour une opération d'intérêt régional constituerait une opportunité indéniable pour conduire à bien la restructuration complète du quartier.

Points Clés

- **1 650 habitants pour un revenu médian de 10 200 € ;**
- **Un équipement original, l'atelier passerelle ;**
- **Un quartier bien desservi en termes d'offre commerciale ;**
- **Un grand village au cœur de la ville.**

2.1.3. Secteur Nord (Vaugirard / Saint Christophe)



- Habitat

Trois entités distinctes forment ce nouveau quartier politique de la ville.

Au nord, Vaugirard constitue un quartier HLM datant des années 1960. Il rassemble 280 logements sociaux qui ont fait l'objet de réhabilitations durant le premier PRU ainsi que d'opérations de résidentialisation. À noter la construction de locatifs individuels réalisée par la Foncière Logement dans le cadre du PRU.

Classé en Zone Urbaine Sensible en 1996, Vaugirard fait partie intégrante de la politique de la ville depuis 20 ans. Ce secteur en « bout de ville » se caractérise par un relatif enclavement et par une concentration de population en grande précarité.

Sur la partie centrale, le secteur des Cèdres et des Magnolias mêle du locatif et de l'accession à la propriété. Il s'agit d'un quartier plus récent datant des années 2000.

Au sud, on trouve la plus ancienne cité castelroussine, Les Rocheforts, érigée dans les années 50 ainsi que des logements collectifs situés Boulevard de l'École normale. Ces 196 logements concentrent une population relativement précaire. Sur le secteur de St Christophe, on recense majoritairement des maisons de ville berrichonnes avec une population relativement mixte. À signaler également, un programme de 50 logements, Les Carrières, qui ne pose pas de difficulté particulière.

- Cohésion sociale

- *Santé*

Vaugirard est totalement dépourvu d'équipements et de professionnels médicaux ou paramédicaux. En revanche, à proximité de Saint Christophe, on trouve quelques praticiens, cabinet d'infirmier, dentiste, kinésithérapeute, qui interviennent sur le secteur.

Le Centre Social et la maison de quartier organisent diverses activités permettant de mieux prendre en compte le thème de la santé (ex : cuisine des enfants pour découvrir l'équilibre alimentaire). En complément, depuis 3 ans, le groupe thématique « Santé » de la coordination territoriale du quartier organise un événement annuel rassemblant professionnels et habitants au Centre Lucette Harbon.

- *Education*

Deux groupes scolaires Arago et Jean Racine accueillent les élèves du quartier. Ils rassemblent, à la rentrée 2014/2015, 335 élèves. S'agissant de Jean Racine, les demandes de dérogation des quartiers Saint Christophe et Belle-Isle pour les écoles du Centre-Ville sont en hausse.

Le collège Colbert accueille lui 406 élèves originaires de Vaugirard et Saint Christophe mais aussi de la campagne environnante.

Des relations partenariales importantes ont été tissées entre le Centre Social et l'école maternelle Jean Racine.

Le Dispositif de Réussite Éducative est également présent sur le quartier à travers l'accompagnement personnalisé mais aussi les coups de pouce clé.

Enfin, l'AGMQC propose de l'aide aux devoirs dans la cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

- *Travail social et offre socio-éducative*

Depuis la mise en sommeil, en 2014, du FCL Saint Christophe, dont le rôle social était indéniable, l'offre sportive a considérablement diminué sur le quartier.

Les structures socio-éducatives, Centre Social et maison de quartier, sont très fréquentées et jouent parfaitement leur rôle en termes d'éducation populaire.

Toutefois, les difficultés économiques des familles, notamment de Vaugirard, prennent de l'ampleur et deviennent de plus en plus prégnantes.

Le Département a un rôle actif sur le secteur avec diverses permanences et la présence d'un lieu d'accueil enfants-parents ouvert le jeudi après-midi.

- *Prévention Sécurité*

La Police nationale intervient essentiellement pour des incivilités, dégradations, vols ainsi que sur des violences intrafamiliales sur fond d'alcoolisme essentiellement à Vaugirard.

Des conflits de voisinage sont également relevés.

Enfin, la friche industrielle constituée par l'usine Spatz sur Vaugirard fait quelquefois l'objet d'actes de vandalisme.

• Conclusion

Sur ce quartier hétérogène, c'est le secteur de Vaugirard qui doit faire l'objet d'une attention particulière. C'est effectivement, là que se concentre la population la plus en difficulté. Il convient également de suivre avec attention l'évolution de la cité des Rocheforts et des bâtiments situés Boulevard de l'École normale qui eux aussi, regroupent une population relativement fragile. Quant au reste de Saint Christophe et aux lotissements des Cèdres et des Magnolias, il s'agit simplement de les maintenir dans leur état actuel.

Points Clés

- **1 630 habitants pour un revenu médian de 11 000 € ;**
- **Un quartier hétérogène en termes de logement et de population ;**
- **Vaugirard, une cité enclavée en bout de ville ;**
- **Une offre médicale absente sur le territoire.**

2.1.4. Territoire de veille : Le Clou



Ce quartier du Clou à Déols sort de la Politique de la Ville en 2014, car il n'atteint pas le seuil national de population de 1000 habitants minimum. Le quartier ne compte en effet que 610 habitants. Mais il s'agit d'une population pauvre avec 10.700 € de revenu médian, inférieur aux 11.400 € de revenu médian retenu pour la Politique de la Ville.

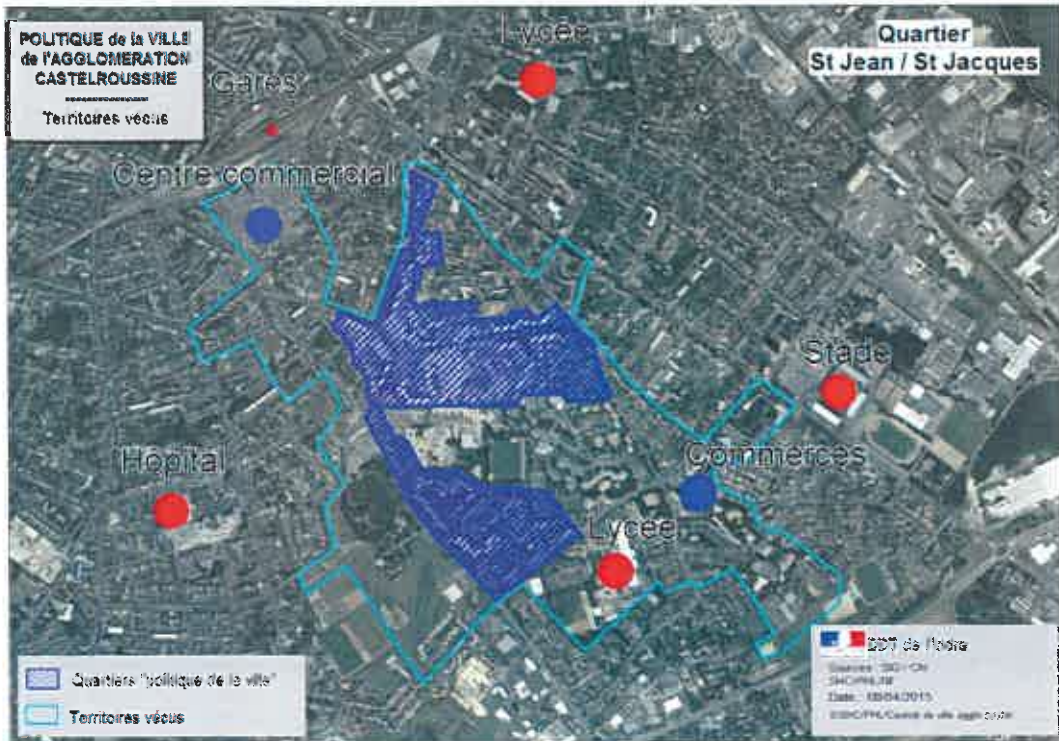
Le quartier ne comporte que de petits immeubles collectifs R+1 à R+4, implantés à proximité du centre-ville, de ses commerces et services, de ses écoles et collèges, au milieu d'un ensemble pavillonnaire.

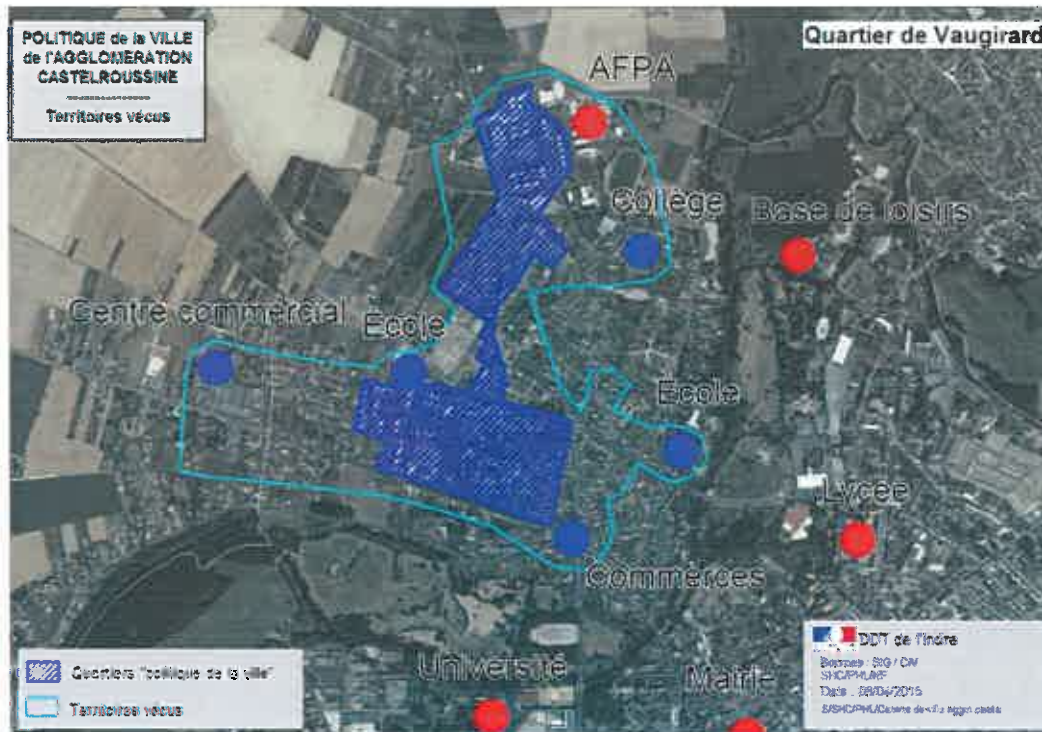
Les 318 logements sont des locatifs sociaux :

- 178 appartiennent à l'OPAC. Ils ont été réhabilités en 2003 et 2006 et sont régulièrement entretenus.
- 140 appartiennent à SCALIS qui projette de les réhabiliter par tranches successives entre 2016 et 2019 (à l'instar des travaux réalisés en 2014 sur l'immeuble voisin des Montets).

Actuellement, le quartier ne connaît pas de difficulté sociale particulière, mais souffre cependant d'un déficit d'image auquel il convient d'être attentif, pour valoriser tout son potentiel de développement.

2.1.5. Territoires vécus





On entend par « quartier vécu » les services publics, équipements publics et para publics et les opérateurs associatifs qui ne sont pas situés dans le périmètre des quartiers prioritaires alors que, leurs équipements et les services proposés bénéficient aux habitants de ces quartiers.

Le nombre d'habitants de la ville de Châteauroux ainsi que la configuration géographique de la ville avec deux quartiers prioritaires sur trois (Beaulieu et Saint Jean/Saint Jacques) proches du centre-ville concourent à ce que bon nombre d'équipements et de dispositifs de la ville, bien que ne jouxtant pas les quartiers prioritaires, méritent cette appellation de quartiers vécus. La cartographie précise donc les contours génériques des quartiers vécus pour chaque quartier prioritaire sans pour autant tout englober.

À titre d'exemple, on peut citer :

- La mairie, située en plein centre-ville est fréquentée par les populations des quartiers Beaulieu et Vaugirard/Saint Christophe en l'absence de mairie annexe dans ces quartiers ;
- Les lycées ;
- Les structures de soins du secteur public, notamment l'hôpital hors quartiers prioritaires ;
- Les équipements sportifs ;
- Les équipements culturels notamment la scène nationale Equinoxe ;
- Les structures d'insertion par l'activité économique, qui emploient majoritairement des personnes issues des quartiers prioritaires et sont situées au cœur de la ville ;
- La circonscription d'action sociale de Châteauroux ;
- La maison départementale de la solidarité au centre Colbert.

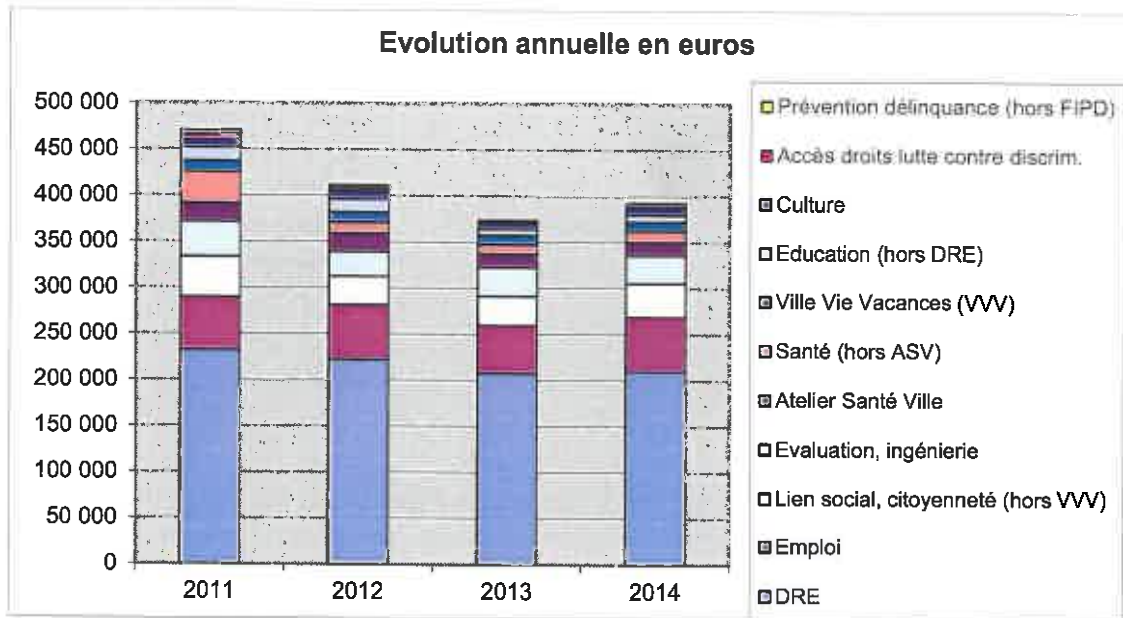
Les territoires vécus proposés incluent les différents équipements et services figurant à proximité immédiate des quartiers prioritaires notamment, les infrastructures d'animation socio-culturelle, scolaire, sportive, de commerce ou encore les lieux de culte.

2.2. Bilan des actions conduites sur l'EPCI

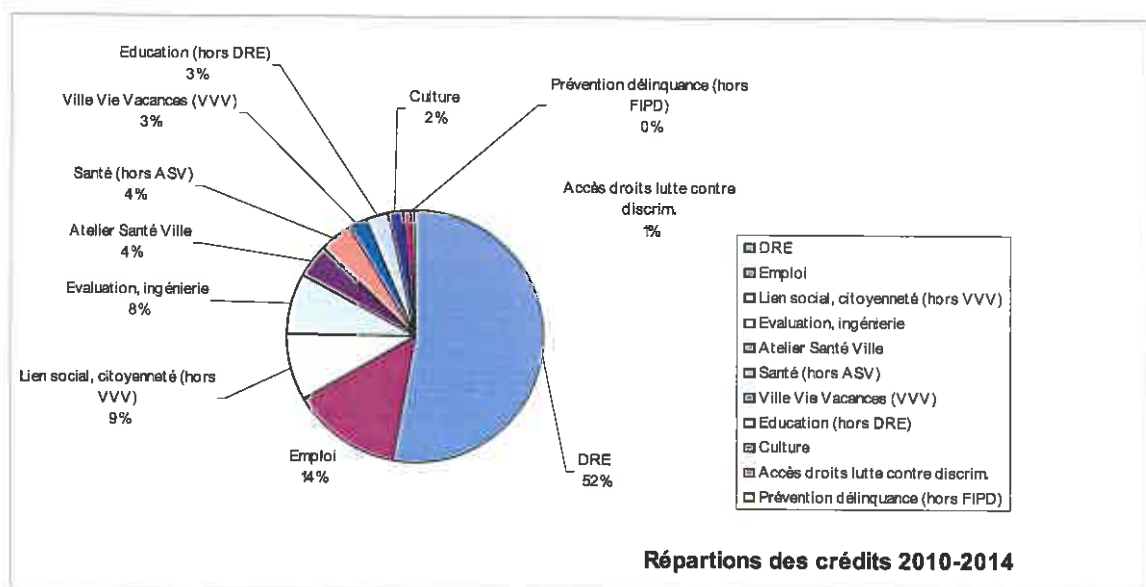
2.2.1 Bilan du CUCS : période 2010-2014

Les quartiers prioritaires de Châteauroux ont reçu entre 2010 et 2014, au titre des crédits politique de la ville attribué par l'Acse, un peu plus 1,6 million d'euros, tournant autour de 400 000 € par an. Cela représente 37 € par habitant et par an.

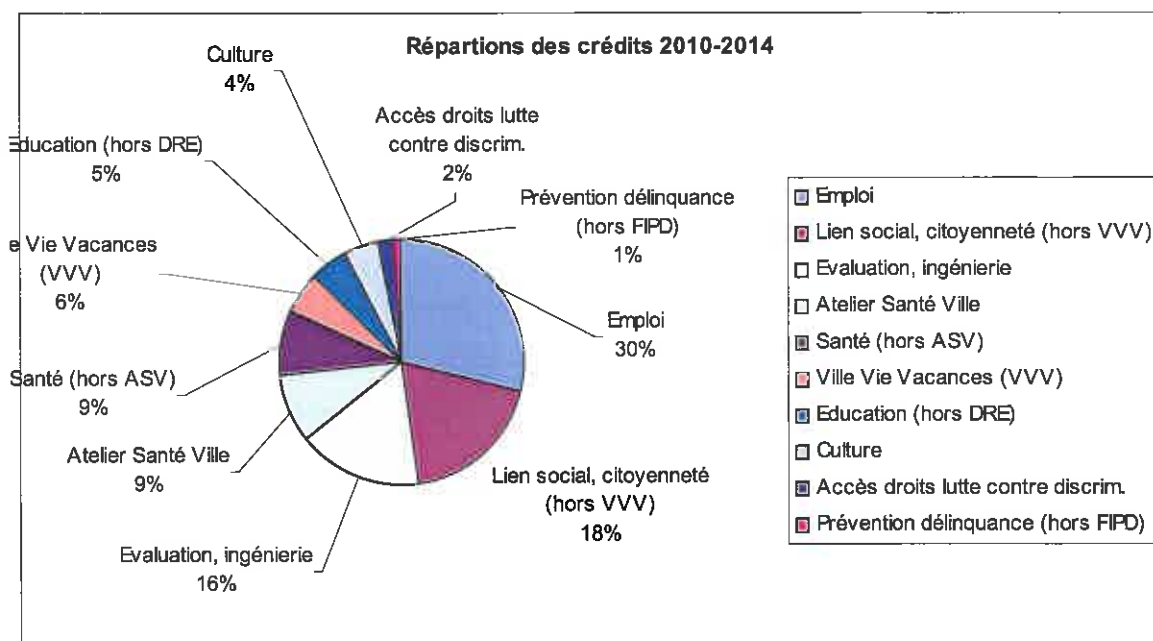
Les répartitions entre les différentes actions menées sont à peu près équivalentes chaque année.



Plus de 50% des crédits sont à destination du dispositif réussite éducative et de l'éducation (55%).



Si on exclut cette action la majorité des crédits ont visé le développement de l'emploi (en moyenne 17 actions par an) , puis à part égale la santé (18% pour 10 actions annuelles en moyenne), le lien social et la citoyenneté pour 13 actions en moyenne soutenues par an.



2.2.2 Santé

Les Ateliers Santé Ville (ASV) sont des dispositifs institués par la loi contre l'exclusion de 1998. Ils ont pour objectif de favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des populations en situation de précarité vivant dans les quartiers de la Politique de la Ville.

À Châteauroux, ce dispositif a été créé en 2007 et a progressivement développé des actions partenariales autour de 3 thèmes : la nutrition, la santé mentale et l'accès aux soins et aux droits.

En 2011, un Contrat Local de Santé (CLS), à l'échelle de la ville, est signé entre la Ville, l'Agence Régionale de la Santé, la Préfecture, le Conseil Général, l'Inspection Académique et le Centre Hospitalier.

Les éléments fondamentaux du CLS sont :

- L'articulation entre les politiques publiques, essentiellement la Politique de la Ville et la Politique de Santé Publique, et la mise en œuvre d'actions visant à réduire les inégalités territoriales de santé et améliorer l'état de santé globale de la population ;
- La mobilisation prioritaire des crédits pour soutenir les actions issues du CLS ;
- Le choix du périmètre de l'ensemble du territoire de la Ville, tout en respectant les spécificités des zones urbaines sensibles ;
- La référence à la charte d'Ottawa, volet santé du CUCS, ASV, actions de l'agenda 21 ; les actions menées dans ce cadre ayant vocation à s'intégrer au CLS ;
- La définition de deux instances de suivi : un Comité de Pilotage associant les signataires et partenaires, et un Comité Technique composé des principaux partenaires ;
- Le poste de coordination commun au CLS et à l'ASV ;
- La possibilité pour des organismes non signataires de soutenir financièrement les actions et de rejoindre les signataires par avenant.

Concernant les enjeux, on distinguera les items suivants :

- Adapter l'offre globale de promotion de la santé aux besoins des habitants ;
- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé ;
- Trois objectifs stratégiques :
 - Le maintien et l'amélioration de l'offre de prévention/promotion de la santé, de l'offre de soins et d'accès aux soins ;
 - La mobilisation et l'articulation intersectorielle par la mise en œuvre d'actions communes à court, moyen et long terme ;
 - La mobilisation des associations et des habitants ;
- La définition d'axes stratégiques : l'offre de soins, l'action sur les déterminants de la santé, le dépistage et la vaccination, la santé mentale.

On peut retenir quelques chiffres en fonction des divers thèmes déployés sur l'Atelier Santé Ville en 2013 :

- 4 029 personnes ont été recensées comme participantes sur la thématique Nutrition que ce soit sous forme d'ateliers, de journées de formation, d'animations autour des temps de repas ou des événements sur la fête du pain ou la semaine du goût ;
- 511 personnes ont bénéficié des actions sur le thème accès aux soins et aux droits, soit sous forme de dépistages, soit de stands de prévention ;
- 2 067 personnes ont participé à des actions autour de la santé mentale dont 1 600 sur les 24 événements programmés autour de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale.

La prise en compte de la santé des plus fragiles se concrétise pleinement autour de la démarche Atelier Santé Ville / Contrat Local de Santé.

Le nombre de partenaires recensés, 99 selon l'évaluation menée en 2014, montre bien tout l'intérêt porté à ces initiatives.

La réflexion sur la mise en place d'un nouveau CLS en 2015 doit continuer à porter cette dynamique indispensable au développement des territoires de l'agglomération castelroussine les plus fragiles.

2.2.3 *Dispositif de réussite éducative*

Le DRE contribue à l'éducation des jeunes et favorise leur réussite dans leur parcours scolaire et extrascolaire. Il vise à soutenir et renforcer la place des parents dans leurs responsabilités éducatives. Le DRE s'adresse aux enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans, habitant ou scolarisés sur les quartiers Saint-Jean, Beaulieu et Vaugirard.

Depuis sa création, l'activité du DRE a très fortement progressé, passant de 64 suivis personnalisés en 2006, 121 en 2007, 174 en 2010, 236 en 2012, à 280 enfants accompagnés en 2014 et ce malgré une baisse constante des dotations.

La durée moyenne des parcours est de 18 mois, allant de 2 mois à 5 ans. Le public pris en charge est concentré depuis 2006 principalement sur le territoire Saint-Jean (70 %) et dans une tranche d'âge allant de 6 à 14 ans. Une réflexion est menée depuis quelques années pour accentuer les accompagnements personnalisés en direction des enfants de moins de 6 ans et des jeunes de plus de 15 ans.

Les besoins identifiés sont principalement d'ordre scolaire, culturel et sportif ou encore éducatif. Il est à noter que l'accès aux loisirs et le soutien à la parentalité ont pris, au fil des

années, une part aussi importante que les difficultés scolaires au sein du DRE. En 2013, 73,5 % des parcours ont atteint les objectifs fixés en début de prise en charge et seulement 15 % n'ont engendré aucun résultat.

Les actions se déroulent essentiellement hors temps scolaire. Elles sont de nature individuelle ou collective, en accord et avec la participation active des parents.

Dans une volonté de compléter ou renforcer l'offre existante sur le territoire, en lien avec les partenaires, le DRE a mis en place les actions suivantes :

- Entretiens avec les parents visant à les soutenir et à les responsabiliser ;
- Mise en place d'activités culturelles et sportives : atelier d'expression, théâtre, mercredis sportifs, atelier de motricité, mercredis culturels, atelier de découverte de la nature, stages multisports, atelier cirque... ;
- Aide à l'orientation professionnelle ;
- Organisation et encadrement des clubs Coup de Pouce Clé ;
- Ateliers d'accompagnement à la scolarité ;
- Soutien à l'apprentissage du français pour les enfants d'origine étrangère ;
- Ateliers thématiques sur la santé ;
- Prise en charge des élèves exclus temporairement des collèges Rosa Parks et Beaulieu ;
- Espaces de paroles et d'échanges ;
- Actions de médiation (parents / enfants / écoles / institutions) ;
- Formation au brevet de pilotage d'ULM ;
- Ateliers de langage « maternelle » ;
- Organisation d'une semaine d'intégration des nouveaux élèves de 6ème au collège Rosa Parks (AMI) ;
- Action Educative Familiale (AEF) en partenariat avec le CRIA ;
- Séjours en partenariat avec le service jeunesse de la Ville ;
- Accompagnement vers les partenaires : services de soins, clubs sportifs, associations.

En 2014, 55 ateliers et actions en petits groupes ont été réalisés dans le cadre des accompagnements personnalisés, contre seulement une quinzaine en 2007. Plus de 100 jeunes sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs, et plus de 70 jeunes sont accueillis les mercredis après-midi.

L'accompagnement et l'appui aux parents, axe transversal et fondamental de la réussite éducative, a été accentué au fil des années, devenant ainsi un maillon fort et reconnu de son intervention.

Les atouts du DRE :

- Des résultats très satisfaisants et un dispositif présenté comme un des plus performants de la région centre ;
- Une forte mobilisation du droit commun, notamment des services municipaux (service des sports, service éducation jeunesse, service santé publique, service de prévention spécialisée, ...) et des partenaires locaux (écoles, collèges, services sociaux, associations, ...);
- Un travail partenarial inédit pour un dispositif (notamment Education Nationale et Département) et qui s'inscrit dans la durée ;
- Un lieu ressource de proximité, neutre et bienveillant, facilitant l'échange et la relation de confiance pour les jeunes et les parents ;
- Une approche pluridisciplinaire appréhendant l'enfant dans sa globalité ;
- Une action « sur mesure » permettant de prendre en compte les besoins personnalisés des enfants ;
- Des équipes pluridisciplinaires entraînant le croisement des regards et le décloisonnement des pratiques.

2.3.Intégration dans le projet stratégique local : projet arc sud

2.3.1. Un nouveau référentiel de l'action publique et partenariale

En 2011/2012, l'Agglomération de Châteauroux a saisi l'opportunité de lancer un PSL (Plan Stratégique Local) : nouveau référentiel de l'action publique et partenariale co-construit pour la normalisation et le retour des quartiers dans le droit commun à l'horizon 2030.

La stratégie urbaine et sociale portée par les partenaires à travers le PSL consiste à :

- Poursuivre la transformation physique des quartiers considérés, en s'appuyant sur des interventions urbaines lourdes lorsque cela est nécessaire, en y déconcentrant l'habitat social – notamment en poursuivant les démolitions engagées dans le cadre du programmation de rénovation urbaine (PRU) –, en y diversifiant l'offre de logements, en y apportant de nouvelles fonctionnalités urbaines et en les connectant mieux avec leur environnement urbain proche ;
- Mettre en place une gestion de quartiers permettant d'abord la pérennisation des investissements réalisés, puis le maintien d'un cadre de vie stable et agréable pour les habitants, susceptible de permettre l'émergence de nouveaux équilibres sociaux ;
- Accentuer les efforts pour permettre aux habitants des quartiers de s'inscrire dans des parcours de vie ascendants (dans l'emploi, dans le logement), en mobilisant les leviers du développement économique, de l'insertion, de la formation, de l'action sociale, et en favorisant leur autonomie sociale.

Le plan stratégique local situe l'action partenariale à plusieurs horizons de temps :

- Le premier temps – sécuriser les acquis du PRU dans les quartiers – s'entend comme la prolongation immédiate du PRU. Il s'inscrit dans une logique de sécurisation des investissements et de consolidation des impacts positifs et vise une action partenariale à périmètre et leviers à peu près constants ;
- Le deuxième temps – créer les conditions d'une plus grande ouverture et participation des quartiers à la vie du territoire – ne peut être envisagé qu'après que le premier temps aura produit ses effets. Il s'inscrit ainsi dans un horizon plus lointain, mais qui demeure maîtrisable et doit constituer le véritable horizon de projet atteignable ;
- Le troisième temps – réintégrer les quartiers dans le droit commun de la ville – reste largement dépendant de l'évolution et de l'impact des dynamiques qui traversent le territoire, en particulier d'un nouveau développement économique qui permettrait de restaurer l'attractivité globale du territoire castelroussin. Il est le but ultime qui guide l'action de la Communauté d'agglomération et de ses partenaires, celui qui donne véritablement sens au plan stratégique local.

2.3.2. Une action emblématique du PSL : l'étude « Arc Sud castelroussin »

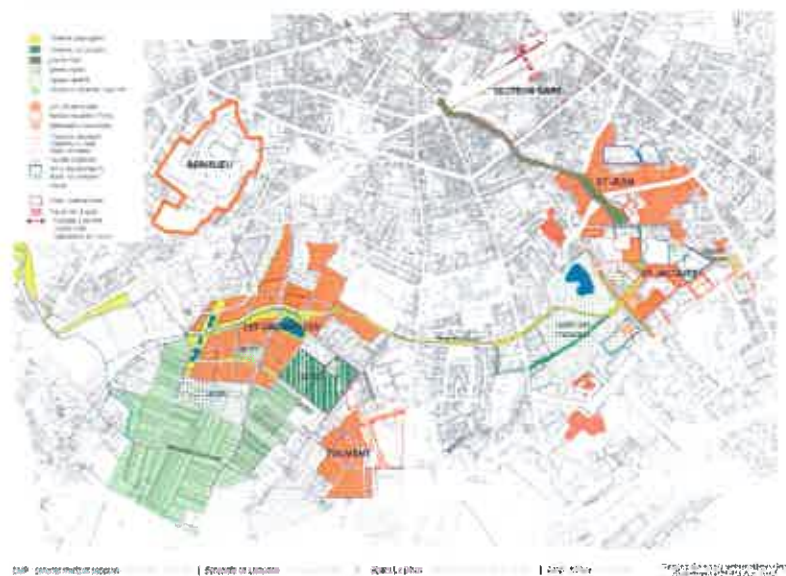
Une des actions du PSL est l'étude « Arc Sud castelroussin » qui consiste à définir une stratégie urbaine et sociale à 20 ans pour les quartiers du sud de la Ville de Châteauroux à savoir de Saint-Jean à Beaulieu en passant par Touvent, Grands Champs. Ces quartiers d'habitat social sont de plus en plus précarisés. Les problématiques sociales, éducatives et économiques y sont prégnantes.

Ce travail a abouti à la production d'un plan de référence (voir ci-dessous : schéma directeur) en 2014 pour les décennies à venir favorisant le développement de cette stratégie globale partagée par l'ensemble des acteurs locaux, cohérente et reliant les quartiers entre eux.

Cette stratégie est à décliner en projets urbains et sociaux sur chacun des quartiers existants ou à créer.

L'ensemble de la démarche entreprise permet de mieux anticiper un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) local. Différentes études sont à mener pour aboutir à terme à des projets cohérents qui seront présentés au comité d'engagement de l'ANRU.

SCHEMA DIRECTEUR ARC SUD : PHASE FINALE JUIN ET 2014



3 LES AXES D'INTERVENTION : AXES STRATÉGIQUES / OBJECTIFS OPÉRATIONNELS / PLAN D' ACTIONS

Les axes stratégiques et objectifs opérationnels ont été déterminés en fonction du diagnostic tant quantitatif que qualitatif. L'expertise collective a prévalu dans leur choix à défaut de pouvoir s'appuyer sur des données chiffrées très précises sur les quartiers. Gageons que les mises à disposition de données de l'Insee territorialisées à l'échelle des quartiers permettront au cours de ce contrat d'affiner le suivi.

Classiquement, les trois piliers préconisés par le CGET, « cohésion sociale », « cadre de vie et renouvellement urbain », « développement de l'action économique et emploi » ont été retenus pour classer les objectifs et décliner le plan d'action. La promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté fait l'objet d'une attention plus particulière dans le chapitre « cohésion sociale ». Cette identification par pilier ne devra pas faire oublier les multiples liens entre les actions, mis en évidence par renvoi dans les fiches détaillées : le contrat de ville prendra sa pleine mesure à la condition de veiller à la bonne articulation de l'ensemble.

En tout état de cause ont été prises en compte de manière transversale, les notions de jeunesse, d'égalité femme-homme et de lutte contre les discriminations. Les signataires du présent contrat s'engagent à ne pas perdre de vue ces axes prioritaires durant les 5 prochaines années.

Les quartiers de St Jean-St Jacques sont retenus au titre de nouveaux quartiers de renouvellement urbain d'enjeu national. Les objectifs décrits dans le pilier « cadre de vie et le renouvellement urbain » constituent le cadre général dans lequel s'inscrira le protocole de préfiguration qui sera présenté au CA de l'ANRU à la fin de l'année 2015.

Une convention intercommunale visant à définir une stratégie concertée favorisant la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires, élaborée par la conférence intercommunale du logement telle que prévue par les articles 8 de la loi pour la ville et la cohésion sociale et 97 de la loi ALUR, viendra, avant la fin de l'année, compléter ce contrat de ville.

Le détail du plan d'actions figure en annexe. Il a vocation à être évalué chaque année afin d'être en mesure, en fonction des besoins, d'en affiner les attendus et objectifs, de prendre en compte des priorités susceptibles d'apparaître, ou même de clôturer des actions qui auraient porté leurs fruits.

3.1 La cohésion sociale

3.1.1. Lien social

Réduire les écarts existants entre les populations des quartiers ciblés et ceux du reste du territoire en agissant sur ce qui ne relève ni de l'urbain ni de l'emploi, tel est la gageure de ce pilier du contrat de ville.

Il est nécessaire de s'appuyer sur une dynamique collective et solidaire – déjà en œuvre à certains égards sur le territoire cible – en travaillant, notamment, sur la volonté de créer et d'ancrer durablement un lien social de nature à garantir l'accès à une citoyenneté qui ne soit pas de second ordre.

Les quartiers prioritaires de l'Agglomération de Châteauroux présentent, en dehors de la précarité financière propre aux populations de ces quartiers, les traits dominants suivants : origine étrangère, jeunesse, faible niveau de qualification donc d'employabilité, chômage, monoparentalité...

Il s'agit de trouver ce qui est de nature à rassembler afin de créer – ou de consolider – le fameux lien social, non seulement au sein de chaque quartier, entre toutes ses composantes, mais aussi entre les quartiers prioritaires et surtout entre les différentes composantes de l'agglomération. Dans cette logique, la lutte contre les discriminations constituera une priorité qui irriguera l'ensemble des actions.

En tout premier lieu, il apparaît que dans ces quartiers, il est nécessaire d'assurer un accès aux savoirs de base, première condition de l'insertion sociale et professionnelle, si lacunaire dans ces territoires. Cet axe de travail, prioritaire, fondamental et transversal ne touchera pas seulement les jeunes, mais bien l'ensemble de la population des quartiers, en tenant compte, dans l'approche, des particularités des publics visés. En second lieu, l'insertion ne peut être envisagée ni conçue sans un accès aux droits plein et entier. C'est, pour l'heure, encore une difficulté pour bon nombre d'habitants. Là encore, les spécificités des populations concernées doivent être intégrées au traitement du problème.

On distingue, donc, au service de ce lien social, deux volets d'actions correspondant aux axes stratégiques suivants :

Axe stratégique « favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité »

L'éducation, dans toutes ses dimensions (à l'école mais également tout au long de la vie, et hors le champ de la scolarité), constitue un levier fondamental en termes de progression vers l'autonomie (voir axe stratégique suivant) et plus spécifiquement vers l'insertion par l'emploi (voir pilier 3).

Les pistes à suivre sont triples : le travail en réseau - particulièrement adapté à un territoire restreint comme celui qui nous occupe - et la prise en charge individualisée et globale ; le recours aux vecteurs éducatifs de toute nature (sport, culture, loisirs collectifs, échanges de savoirs, ...) ; le renforcement des dispositifs dont l'efficacité est avérée (le Dispositif de Réussite Educative, par exemple).

Ces actions sont à mener en corrélation étroite avec un travail sur la parentalité visant à un renforcement des compétences des parents à agir véritablement.

Axe stratégique « promouvoir les actions à renforcer la capacité des habitants à agir en toute autonomie »

Le défaut de participation, d'implication des habitants des quartiers se nourrit d'un sentiment d'exclusion, de la collectivité en général, de la vie de la cité, des institutions. Il est nécessaire de donner une réalité au sentiment d'appartenance et, pour cela, de permettre l'accession au statut d'acteur – être capable de s'assumer, de se prendre en charge, échapper à la dépendance de tous ordres. Il s'agit de redonner aux habitants du pouvoir en créant les conditions du « vouloir ». À ce titre, la création du conseil citoyen sera significative et nécessaire.

Dans cette optique, un des moyens de choix réside dans la valorisation systématique du « faire ensemble » en s'appuyant en particulier sur le statut associatif qui illustre et permet ce type d'actions.

À noter que l'illettrisme, rencontré plus fréquemment qu'ailleurs dans ces quartiers, notamment chez les femmes, constitue un frein fondamental à la capacité à agir ce qui justifie pleinement que dans le cadre de la politique de la ville, les choix se portent prioritairement sur cette dimension.

Axe stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité	
<i>Objectif opérationnel 1.1 : Lutter contre le décrochage scolaire tout au long de la scolarité</i>	Action n°1.1.1 : Accentuer la prévention et la prise en charge précoce
	Action n°1.1.2 : Coordonner l'accompagnement des jeunes en difficulté éducative et assurer une prise en charge globale, notamment grâce au DRE <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'action du DRE • Compléter l'action du DRE
	Action n°1.1.3 : Ouvrir l'école <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens entre l'école et le monde du travail • Permettre l'accès à des loisirs collectifs de qualité (PEDT)
<i>Objectif opérationnel 1.2 : Soutenir la parentalité</i>	Action n°1.2.1 : Accompagner et développer les ressources et les compétences des parents
Axe stratégique 2 : Promouvoir les actions contribuant à renforcer la capacité des habitants à agir en toute autonomie	
<i>Objectif opérationnel 2.1 : Favoriser l'accès aux droits</i>	Action n°2.1.1 : Mettre en place les conditions nécessaires à un accès aux droits <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'accès aux services publics (dont : permettre un accès de tous aux savoirs de base)
<i>Objectif opérationnel 2.2 : Soutenir et accompagner les initiatives des habitants</i>	Action n°2.2.1 : Développer le champ des activités culturelles et artistiques
	Action n°2.2.2 : Favoriser la mise en place de projets de nature à valoriser les habitants et les quartiers
<i>Objectif opérationnel 2.3 : Promouvoir les valeurs de la République et l'engagement citoyen</i>	Action n°2.3.1 : Assurer la formation des habitants à l'exercice de la citoyenneté (dont développement du service civique)
	Action n°2.3.2 : Favoriser le développement de la pratique sportive, notamment féminine

3.1.2. Santé

En 2014, une évaluation du dispositif Atelier Santé Ville (ASV) / Contrat Local de Santé (CLS) a été diligentée.

En effet, le CLS arrivant à son terme, il s'agissait de disposer d'éléments en vue de s'engager sur un nouveau partenariat de 3 ans.

Cette évaluation a fait ressortir divers points qui ont servi de base à l'élaboration des propositions d'intervention en matière de santé pour le Contrat de Ville.

Un axe principal s'est dégagé, la lutte contre les inégalités en matière de santé.

Le problème de l'offre de premier recours sur le territoire s'avère particulièrement criant, le phénomène étant accentué dans certains quartiers en Politique de la Ville comme Vaugirard. Il convient donc de mettre en place tous les moyens nécessaires pour lutter contre cet état de fait. La création de maisons ou pôles de santé pluridisciplinaires dans les quartiers constituera une réponse appropriée aux demandes des habitants. En complément, il faudra également agir sur d'autres leviers pour mieux prendre en compte la population, que ce soit par de l'information, du repérage, de la prévention, du dépistage ou de l'accès aux droits ou aux soins. Les conduites à risques, l'éducation à la nutrition seront des thèmes particulièrement ciblés dans le présent Contrat de Ville.

De même, la santé mentale, axe fort du Contrat Local de Santé et de l'Atelier Santé Ville, continuera à être investie, que ce soit en termes d'équipements avec le soutien à l'atelier passerelle, d'organisations d'événements destinés à sensibiliser la population comme la Semaine d'Information sur la Santé Mentale, ou de mise en place d'actions envers les plus jeunes.

Afin de pouvoir mener à bien ces actions, il faut s'appuyer sur un partenariat solide et structuré.

Une coordination des efforts s'avère donc indispensable et l'expérience de l'Atelier Santé Ville, en la matière, mérite d'être soutenue.

Il s'agit, également, de partager des valeurs communes autour de la santé. Des formations ouvertes aux acteurs de la santé, mais aussi aux partenaires socio-éducatifs intervenant sur les quartiers, seront mises en place afin de créer cette dynamique, de mieux connaître les problématiques rencontrées par les habitants et donc de pouvoir répondre plus efficacement à leurs demandes ou interrogations.

Axe stratégique 3 : Lutter contre les inégalités en matière de santé	
Objectif opérationnel 3.1 : Consolider les partenariats locaux afin de mieux répondre aux besoins des habitants	Action n°3.1.1 : Confirmer le rôle de coordination de l'atelier Santé Ville sur la mobilisation des acteurs
Objectif opérationnel 3.2 : Identifier et prendre en compte les spécificités des habitants des quartiers prioritaires	Action n°3.2.1 : Former les acteurs sur des analyses partagées afin de mieux comprendre les demandes des habitants
Objectif opérationnel 3.3 : Déterminer et combattre les freins à l'accès aux droits et aux soins	Action n°3.3.1 : Envisager l'implantation de maisons de santé de proximité dans les quartiers politique de la ville
Objectif opérationnel 3.4 : Poursuivre les actions de prévention et de dépistage	Action n°3.4.1 : Prévenir et diminuer les conduites à risques
	Action n°3.4.2 : Continuer les actions autour de la nutrition
Objectif opérationnel 3.5 : Intervenir dans le champ de la santé mentale pour favoriser l'intégration des habitants	Action n°3.5.1 : Assurer le fonctionnement de l'atelier passerelle
	Action n°3.5.2 : Poursuivre l'organisation de la Semaine d'information sur la santé mentale
	Action n°3.5.3 : Avoir une attention particulière à la souffrance psychique chez les jeunes

3.2 Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Les actions relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Pour répondre au mieux à cet objectif global, le binôme État / Agglomération de Châteauroux a identifié un groupe de partenaires : collectivités, bailleurs sociaux, chambres consulaires et habitants (« précurseur du Conseil Citoyen ») qui a posé un diagnostic partagé et défini des orientations stratégiques, des objectifs opérationnels et des actions emblématiques collectivement.

Le fonctionnement urbain des trois quartiers politique de la ville de l'agglomération de Châteauroux a été analysé selon six dimensions fondamentales à savoir :

- L'état du parc du logement ;
- La diversification de l'habitat ;
- La mixité fonctionnelle ;
- L'ouverture du quartier et la mobilité ;
- La question du foncier ;
- La qualité urbaine.

Ces quartiers sont essentiellement, voire uniquement pour Vaugirard, résidentiels avec une majorité d'habitat locatif collectif. Ils bénéficient d'équipements et de services de proximité de qualité : équipements d'animation socio-culturelle, médico-sociaux, scolaires, sportifs, services publics, commerces... Ils sont régulièrement desservis par les transports collectifs gratuits de l'agglomération. Toutefois, l'offre ne peut répondre à tous les besoins de liaisons (inter-quartiers, inter-zones d'activités) ou d'horaires (horaires de nuit ou de week-end) et la mobilité est compliquée à appréhender pour de nombreux habitants.

Le désenclavement des quartiers améliore leur attractivité qui doit également passer par la mise en avant de la richesse des territoires et de ses habitants : le « vivre ensemble ».

Plus spécifiquement, même si le quartier Saint-Jean a bénéficié du PNRU entre 2004 et 2009, le contexte national et local s'est détérioré depuis, le taux de vacance commerciale est d'environ 10 %, les indicateurs socio-économiques montrent un écart profond entre ce quartier et le reste de la ville et de l'agglomération. Il convient de réintervenir lourdement sur Saint-Jean pour prolonger les opérations réussies, corriger les erreurs et s'adapter aux nouvelles réalités urbaines et sociales. Un projet urbain et social cohérent, ambitieux pour ce quartier proche du centre-ville lui permettra d'être plus attractif. Il ne faut pas oublier la cohérence de l'ensemble Saint-Jean / Saint-Jacques.

Concernant le quartier Beaulieu, il présente des signes de difficultés réversibles à un moment charnière du renouvellement de sa population (indice de jeunesse de 1). Son projet de restructuration lancé depuis 2011 demande à être complété par des interventions pour un meilleur raccordement du quartier dans le tissu urbain environnant.

Le périmètre « contrat de ville » Vaugirard / Saint-Christophe inclut la ZUS Vaugirard, plutôt enclavée et des extensions sud d'une superficie supérieure disposant de caractéristiques très différentes : présence de petits collectifs et de petites maisons de ville berrichonnes proches du centre-ville. Une opération d'ensemble n'en est pas moins nécessaire pour finir le travail commencé lors du PNRU.

Axe stratégique 1 : Des quartiers rénovés et attractifs pour tous les habitants de l'agglomération.	
<p>Objectif opérationnel 1.1 : <i>Doter chaque quartier d'un projet de renouvellement urbain et social, intégré dans la stratégie de développement de l'agglomération.</i></p> <p><i>Vaugirard/Rocheforst/Saint-Christophe :</i> Établir un projet complétant le travail commencé sur Vaugirard lors du PRU1.</p> <p><i>Beaulieu :</i> Continuer le projet de renouvellement urbain commencé en 2011 ; ouvrir le quartier sur son environnement proche.</p> <p><i>Saint-Jean/Saint-Jacques :</i> Faire de l'étude Arc Sud le document de référence opérationnel de ce quartier d'intérêt national.</p>	<p>Action n°1.1.1 : HABITAT-LOGEMENT : Etablir un programme de logements indiquant pour chaque quartier les bâtiments à démolir, à réhabiliter, les lieux et caractéristiques des constructions nouvelles.</p> <p>Action n°1.1.2 : AMÉNAGEMENT : Etablir un schéma d'aménagement pour chaque quartier comprenant une optimisation des voiries, des espaces publics, des équipements et une réappropriation des friches.</p> <p>Action n°1.1.3 : ÉCONOMIE : Créer des conditions favorables pour l'implantation d'activités commerciales et de services dans les quartiers.</p> <p>Action n°1.1.4 : CONCERTATION : Définir les modalités de co-construction et de suivi des projets avec les habitants, associations et acteurs économiques des quartiers.</p>
<p>Objectif opérationnel 1.2 : <i>Développer l'équilibre social et la mixité dans les quartiers en lien avec la stratégie de l'agglomération</i></p>	<p>Action n°1.2.1 : MIXITÉ SOCIALE : Mettre en place la convention intercommunale de mixité sociale.</p>
Axe stratégique 2 : Une gestion des quartiers cohérente et partagée pour les habitants de l'agglomération.	
<p>Objectif opérationnel 2.1 <i>Renforcer le dispositif Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et assurer la bonne articulation des actions des partenaires.</i></p>	<p>Action n°2.1.1 : GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP) : Réactiver le dispositif de GUP et mettre en œuvre une nouvelle convention.</p>
<p>Objectif opérationnel 2.2 <i>Encourager la mobilité par la mise à disposition et l'appropriation des moyens de déplacements adaptés</i></p>	<p>Action n°2.2.1 : MOBILITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les moyens de transport urbain motorisés. - Développer les modes de transport doux.
<p>Objectif opérationnel 2.3 <i>Favoriser le vivre-ensemble dans les quartiers et au sein de l'agglomération.</i></p>	<p>Action n°2.3.1 : VIVRE-ENSEMBLE : Travailler sur l'image des quartiers et la valorisation de leurs habitants.</p>
<p>Objectif opérationnel 2.4 <i>Développer la prévention et assurer la tranquillité publique.</i></p>	<p>Action n°2.4.1 : TRANQUILLITÉ : Relancer le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dans la perspective d'un contrat intercommunal (CISPD).</p>
<p>Objectif opérationnel 2.5 <i>Favoriser la ville numérique.</i></p>	<p>Action n°2.5.1 : NUMERIQUE : Accompagner la transition vers la ville numérique.</p>

3.3 Le développement économique et l'emploi

L'Agglomération de Châteauroux s'impose comme le moteur économique du département puisqu'elle regroupe la moitié des emplois salariés globalement peu qualifiés et fortement exposés à la concurrence des pays à faible coût de main d'œuvre.

Mais, comme indiqué dans le diagnostic territorial, la situation de l'Agglomération Castelroussine est symptomatique aussi des territoires en déprise, où le pôle urbain central d'un département rural se caractérise par une baisse démographique, un vieillissement et une paupérisation de la population et par des difficultés économiques en expansion depuis les crises de 2008 et 2011.

Face à ces constats, l'Agglomération de Châteauroux a engagé des projets économiques d'envergure dont la réalisation du site Haute Qualité Environnementale OZANS de 500 ha (dont 330 sont commercialisables) avec un objectif affiché estimé à un potentiel de 5 000 emplois à terme.

Les objectifs prioritaires du gouvernement, en matière d'emploi, sont de diminuer par 2 le taux de chômage des quartiers politique de la ville. Des plans d'actions préexistants et des dispositifs de droit commun sont mobilisables. Ils constitueront des leviers opérationnels sur les axes stratégiques retenus.

De manière transversale, à travers les plans d'actions sur chacun des axes, seront pris en compte aussi la lutte contre toute forme de discrimination et l'égalité hommes/femmes.

On distingue une triple stratégie :

- La première cherche à **améliorer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers** prioritaires en renforçant les liens avec le tissu des entreprises locales et en proposant un accompagnement vers l'emploi qui compense les obstacles spécifiques (mobilité, qualification...) ou la sécurisation des parcours ;
- La seconde vise à **promouvoir le développement économique dans les quartiers** en actionnant les différents outils d'aménagement, de soutien à la création d'entreprise, d'appui à l'accueil de petites entreprises et le développement de l'immobilier d'entreprises ;
- La troisième concerne **la (re)mobilisation des publics éloignés de l'emploi** par l'implication des acteurs sociaux de proximité afin de faire le lien entre le social et le monde économique et par l'action des partenaires œuvrant sur les politiques de l'emploi (Mission locale, Pôle Emploi, Organismes de formation, Cap Emploi ...) dans la proposition d'un parcours préprofessionnel ou professionnel adapté.

Axe stratégique 1 : Favoriser le développement économique.	
Objectif opérationnel 1.1 : <i>Ouvrir les quartiers sur le territoire et favoriser l'emploi pour les habitants des quartiers</i>	Action n°1.1.1 : Optimiser la plate-forme des métiers.
	Action n°1.1.2 : Soutenir la plate-forme de services d'aides à la mobilité.
Objectif opérationnel 1.2 : <i>Susciter l'émergence de projets</i>	Action n°1.2.1 : Soutenir l'entrepreneuriat individuel, social et féminin.
Objectif opérationnel 1.3 : <i>Pérenniser et développer l'emploi dans les structures associatives</i>	Action n°1.3.1 : Promouvoir et proposer le Dispositif Local d'Accompagnement.
Objectif opérationnel 1.4 : <i>Maintenir et développer les activités économiques quartier Saint-Jean / Saint-Jacques</i>	Action n°1.4.1 : Mettre en œuvre d'une Etude Centre d'Affaire des Quartiers dans la perspective de développement économique des quartiers.
Axe stratégique 2 : Accompagner vers l'emploi pour une insertion durable.	
Objectif opérationnel 2.1 : <i>Accompagner dans un parcours préprofessionnel adapté</i>	Action n°2.1.1 : Promouvoir le « Chantier d'insertion sociale pour les jeunes en difficulté ».
	Action n°2.1.2 : Permettre l'élévation des niveaux de qualification et proposer des formations pré-qualifiantes et qualifiantes.
	Action n°2.1.3 : Mobiliser les dispositifs emploi à destination des jeunes pour améliorer le taux d'insertion des jeunes.
	Action n°2.1.4 : Conforter le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.
Objectif opérationnel 2.2 : <i>Relancer les clauses sociales : insertion et égalité professionnelle</i>	Action n°2.2.1 : Mettre en place un Facilitateur des clauses sociales.
Objectif opérationnel 2.3 : <i>Favoriser l'insertion professionnelle durable et la professionnalisation des pratiques multiculturelles par l'IAE</i>	Action n°2.3.1 : Mobiliser les structures IAE et accompagner les projets innovants portés par l'Economie Sociale et Solidaire.
Objectif opérationnel 2.4 : <i>Rapprocher les services publics des territoires en proposant des services dans les quartiers prioritaires</i>	Action n°2.4.1 : Offrir un service public de l'emploi de qualité et de proximité.
Axe stratégique 3 : Améliorer le lien entre le social et l'économie	
Objectif opérationnel 3.1 : <i>Susciter les vocations</i>	Action n°3.1.1 : Renforcer les liens entre la formation initiale et les entreprises en lien avec les jeunes et les parents.
Objectif opérationnel 3.2 : <i>Agir sur les freins à l'emploi</i>	Action n°3.2.1 : Mobiliser les structures socioculturelles de proximité pour briser l'isolement des personnes très éloignées de l'employabilité.

4. GOUVERNANCE DU DISPOSITIF

Le mode de gouvernance adopté pour mener le Contrat de Ville 2015-2020 s'appuie sur l'expérience acquise lors des précédents dispositifs de la Politique de la Ville menés sur l'agglomération castelroussine avec, notamment, la poursuite des groupes territoriaux et des groupes thématiques, mais aussi dans le respect des dispositions de la Loi du 21 février 2014 avec la mise en place, et c'est là l'une des principales innovations, du conseil citoyen. Celui-ci sera associé à toutes les instances.

Les différents niveaux de gouvernance retenus sont :

- Le Comité de Pilotage ;
- Le Comité de Suivi ;
- Les trois groupes thématiques : cohésion sociale, emploi et développement économique, cadre de vie et renouvellement urbain ;
- Les groupes territoriaux ;
- Le groupe technique transversal.

Un dispositif spécifique en cohérence avec l'organisation générale de la gouvernance sera mis en place concernant le NPNRU et détaillé dans le protocole de préfiguration.

Un schéma, en fin de chapitre, récapitule l'organisation générale.

4.1 Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville, composé des représentants des institutions signataires du présent Contrat de Ville, de représentant(s) du conseil citoyen, constitue l'instance décisionnaire.

Il est co-présidé par le Préfet du département et le Président de l'Agglomération de Châteauroux ou leurs représentants.

Il assure le pilotage du contrat. Il définit la stratégie globale du dispositif, valide le plan d'actions annuel du contrat, les modalités de suivi et les travaux d'évaluation. En outre, il émettra des avis d'opportunité sur les financements FEDER selon les modalités⁽¹⁾ prévues par la Région.

Le comité se réunit physiquement une fois par an a minima et en tant que de besoin. Il peut être saisi pour des consultations écrites par une procédure électronique.

4.2 Le Comité de Suivi

Le Comité de Suivi est composé des équipes Politique de la Ville de l'Agglomération de Châteauroux (la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) et de l'État : les chefs de projets respectifs, les pilotes des groupes thématiques, le (la) délégué(e) du préfet aux quartiers.

Le Comité de Suivi agit sous l'autorité du Comité de Pilotage dont il assure la préparation des réunions et la diffusion des comptes rendus. Il est alimenté par les travaux des groupes thématiques, les groupes territoriaux ainsi que du groupe technique transversal. Il est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs susceptibles d'être concernés par la démarche (porteurs de projets, des partenaires institutionnels...).

1. Le Comité de Pilotage assure, en appui de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire, la sélection des dossiers de demande de subvention au titre du FEDER, en émettant un avis d'opportunité ; puis les transmet à l'autorité de gestion (Région centre - Val de Loire) pour instruction administrative et financière, avant validation par le Comité Régional de Programmation. L'organisme intermédiaire veille en outre à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

Il a pour mission de veiller :

- À la cohérence, la transversalité des plans d'actions annuels proposés par les groupes de travail ;
- À l'animation des différents groupes de travail liés à la Politique de la Ville ;
- Au suivi et à l'évaluation des actions à travers le suivi des indicateurs.

Fréquence des réunions : le comité de suivi se réunit environ une fois par mois.

4.3 Les groupes thématiques

Ces groupes concernent les piliers de la Politique de la Ville.

Ils ont pour mission :

- De préparer les plans d'actions annuels soumis au comité de pilotage ;
- D'examiner les actions reçues suite à l'appel à projets lancé annuellement ;
- D'établir des bilans qualitatifs et quantitatifs des actions conduites.

Ils sont composés des représentants techniques des signataires selon leur champ de compétences, de représentant(s) du conseil citoyen et pourront, le cas échéant, inclure des structures ou organismes porteurs d'une expertise reconnue dans les domaines suivis.

Chaque structure signataire s'engage à y faire participer des personnes ayant un pouvoir décisionnel adapté à l'ordre du jour des réunions.

L'animation sera du ressort d'un binôme Agglomération de Châteauroux/État sur chacun des thèmes. Ils se réuniront en tant que de besoin mais au minimum deux fois par an.

4.4 Les groupes territoriaux

Organisés sur chacun des quartiers en Politique de la Ville, ils permettent de faire remonter les informations et les problématiques spécifiques du territoire et de s'assurer concrètement de l'articulation et de la coordination des dispositifs Politique de la Ville mis en œuvre sur le territoire. Ces rencontres doivent aussi favoriser l'émergence de projets de développement social et contribuer à la réalisation, chaque année, des portraits de quartiers.

Un membre de l'équipe politique de la ville de l'Agglomération Castelroussine et la déléguée du Préfet aux quartiers seront en charge de la co-animation de ces rencontres qui associeront les différentes structures et associations représentatives du quartier et le conseil citoyen.

Ils se réunissent, a minima, une fois par an.

4.5 Le groupe technique transversal

Ce comité technique, animé par le Directeur de la Politique de la Ville de l'Agglomération de Châteauroux, constitue un lieu d'échange complémentaire aux autres groupes, entre les principaux acteurs de la Politique de la Ville. Il est composé des techniciens représentant les signataires du contrat auxquels peut s'adjoindre toute structure susceptible d'apporter une expertise sur les sujets traités. Ces rencontres permettent de faire le point sur les évolutions nationales, régionales et locales de la Politique de la Ville. Il a essentiellement pour objet de veiller à la transversalité et complémentarité des actions. Il peut être force de propositions pour améliorer la dynamique du contrat de ville. Les informations recueillies font l'objet d'une remontée au comité de suivi.

Le comité se réunit, a minima, 4 à 5 fois par an.

4.6 La participation des habitants/conseil citoyen

Le principe de co-construction fixé à l'article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février, passe par la création de Conseils Citoyens, prévus à l'article 6 de cette même loi, associés aux différentes instances du Contrat de Ville.

Localement, cette mise en œuvre s'est appuyée sur le recensement des structures et démarches participatives du Territoire.

Cette première étape a permis de constituer un groupe d'habitants et de les associer aux travaux sur les axes stratégiques et les objectifs opérationnels.

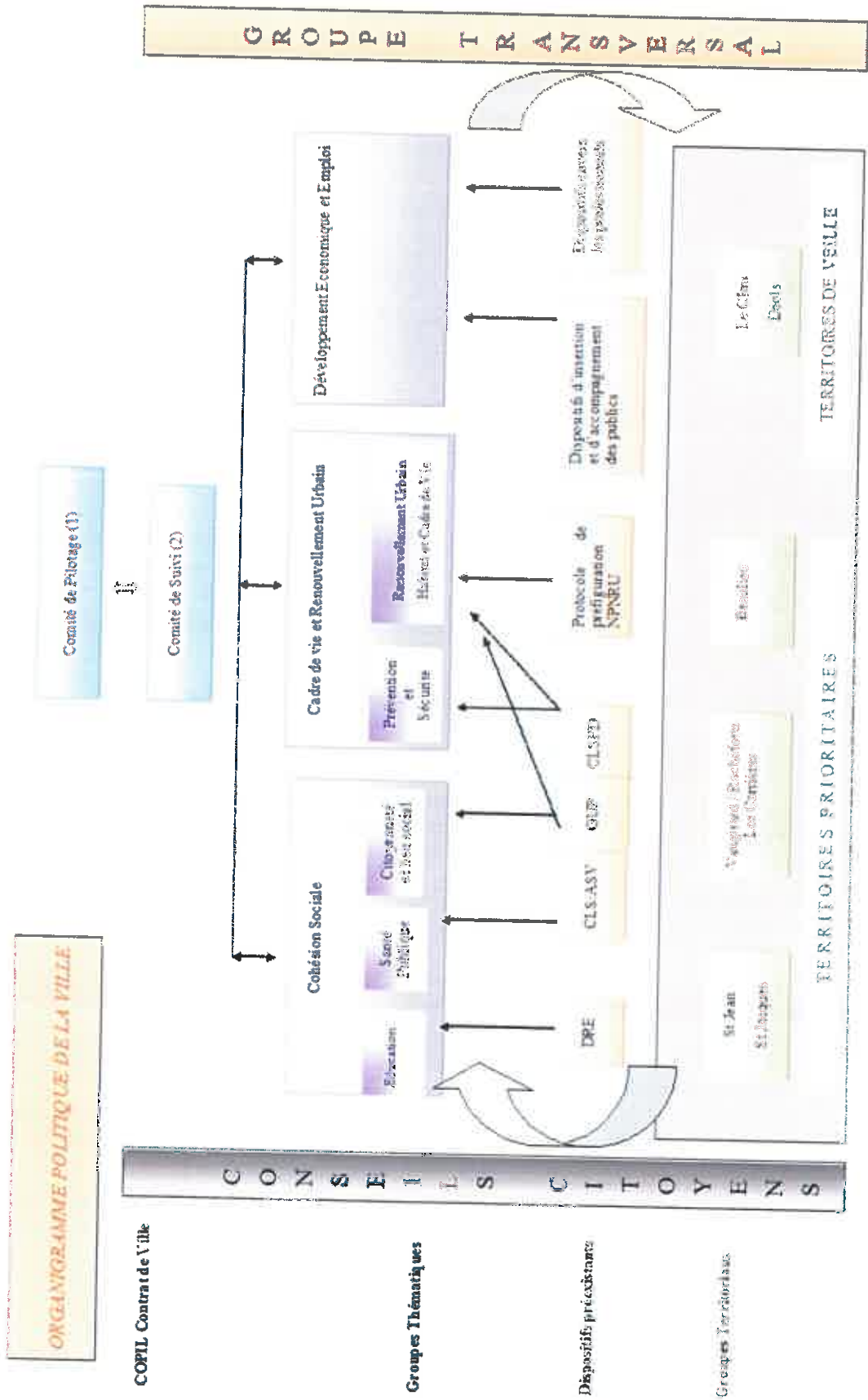
La Ville a parallèlement travaillé sur une proposition d'architecture présentée en comité de pilotage.

Elle s'appuie sur :

- Un conseil unique pour les 3 quartiers ;
- Composé de 12 habitants, 6 pour St Jean St Jacques ; 3 pour Vaugirard / St Christophe et pour Beaulieu, avec une recherche de la parité hommes femmes, et de 12 représentants des acteurs de quartier au maximum ;
- Avec un tirage à l'adresse pour le collège habitants et le collège acteurs si nécessaire après que l'Etat ait communiqué le périmètre et le listing précis des rues des territoires prioritaires.

Ce conseil sera autonome et choisira librement son mode d'organisation. Pour faciliter sa mise en place, il pourra prendre appui sur des techniciens des collectivités et la déléguée du Préfet. Des financements sont prévus notamment sur les crédits CGET pour son fonctionnement et sa formation. La ville mettra à disposition des locaux. Une formation devrait être dispensée aux membres du Conseil Citoyen avec des soutiens de la Ville et de l'Agglomération de Châteauroux.

S'agissant plus spécifiquement du NPNRU, des maisons de projet pourront constituer des lieux d'information, d'expertise, de formation et d'échanges.



(1) Le COPIL regroupe l'ensemble des signataires du contrat de ville.

(2) Le COSU, instance opérationnelle et résursive, se réunit au moins une fois par mois (représentants de l'Etat et de LA CAC)

5 L'OBSERVATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Les partenaires du contrat de ville se dotent des moyens nécessaires pour observer, suivre et évaluer les actions menées en lien avec les objectifs opérationnels fixés dans le contrat de ville. Ils bénéficient des moyens nationaux et des outils déjà en place pour suivre le Plan Stratégique Local de l'Agglomération de Châteauroux.

Le Comité de Suivi est chargé d'assurer la cohérence d'ensemble et d'analyser les différents résultats pour en présenter annuellement une compilation au comité de pilotage.

Les évaluations à mi-parcours et finales sont confiées à un cabinet d'étude spécialisé.

5.1 L'observatoire local

Plusieurs outils seront mis en œuvre pour assurer le suivi et l'évaluation du présent contrat.

5.1.1 L'évaluation du programme d'actions annuel

Chaque année le Comité de Pilotage valide un programme d'actions concourant aux objectifs opérationnels. Chaque action doit proposer des critères d'évaluation visant à estimer son impact en fonction des objectifs recherchés.

Ce programme repose à la fois sur la mobilisation des ressources propres des acteurs tels qu'ils s'y sont engagés dans la présente convention et sur un appel à projets alimenté par les crédits dédiés Politique de la Ville. L'appel à projets sera construit de façon à susciter l'émergence d'actions non couvertes par le droit commun et dont la réalisation concourt aux objectifs définis dans le plan d'actions annuel.

L'évaluation s'effectue à travers des indicateurs de suivi, de réalisation, d'impact.

Elle est confiée au comité de suivi, qui s'appuie sur l'analyse des groupes thématiques qui évaluent les actions à partir des bilans et indicateurs renseignés transmis par le pilote de l'action, que ce soit une action conduite dans le cadre des financements de droits commun ou des moyens apportés par les signataires ou encore des actions conduites dans le cadre de l'appel à projet.

5.1.2 L'évaluation des impacts sur les territoires :

Outre les ressources données statistiques Insee fournies par le CGET, l'évaluation repose sur deux autres outils.

5.1.2.1 Les portraits de quartiers

Les portraits de quartiers, initiés durant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, sont poursuivis. Ils concernent les trois quartiers en politique de la ville de l'agglomération castelroussine, Saint-Jean / Saint-Jacques, Beaulieu et Vaugirard. L'objectif est de faire annuellement un point de la situation des territoires et de mesurer leurs évolutions afin d'adapter les réponses des acteurs aux problématiques rencontrées.

Le portrait de quartier se compose :

- D'un rappel historique sur la création du quartier ;
- D'une approche des éléments d'ambiance et d'une projection sur des perspectives à court ou moyen terme (les éléments recensés proviennent des rencontres territoriales annuelles effectuées sur chaque quartier) ;
- D'un point sur les dispositifs Politique de la Ville qui concernent le territoire ;
- D'éléments statistiques sociodémographiques ;
- D'une représentation cartographique des équipements du territoire.

Des outils d'observation pourront également être initiés pour les territoires de veille définis dans la convention cadre.

La MOUS de l'Agglomération de Châteauroux est chargée de l'établissement de ces portraits.

5.1.2.2 L'observatoire des écarts

À partir des objectifs de normalisation des quartiers fixés à l'horizon de 15 ans par le Plan Stratégique Local, un outil de suivi appelé Observatoire des écarts a été mis en place pour permettre de mesurer l'impact du PSL et des dispositifs politique de la ville afférents sur les quartiers. Il s'agit, par la détermination d'indicateurs pertinents, de chercher à suivre la réduction des écarts, et leurs évolutions, aux échelles de temps et de territoires.

L'ADIL, qui assure depuis 2003 une mission d'observation de l'habitat pour le compte de l'agglomération effectue la mise à jour des indicateurs renseignés dans ce cadre.

Cet observatoire sera inclus dans la réflexion sur les évolutions des quartiers en Contrat de Ville et sera tout particulièrement opérant sur le pilier « Renouvellement urbain et Cadre de vie ».

5.2 L'observatoire national

Un observatoire national a été créé pour collecter les données et apporter, chaque année, les éléments d'appréciation permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

L'observatoire national de la Politique de la Ville analyse la situation et les trajectoires des résidents de ces quartiers, mesure l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines, contribue, de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires et évalue les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la Politique de la Ville.

5.3 Le partage et la mutualisation des connaissances professionnelles

Les services Politique de la Ville Agglomération de Châteauroux et État doivent pouvoir être au fait des évolutions nationales, régionales ou locales et s'appuyer sur des réseaux de professionnels afin d'échanger sur des territoires ou des thématiques communs.

Pourront notamment servir de point d'appuis :

- L'inter-réseaux des professionnels du Développement Social Urbain : c'est le regroupement de tous les réseaux régionaux des professionnels de la Politique de la Ville intervenant dans la collectivité. Il permet, par l'organisation de rencontres, d'avoir les évolutions en direct de la politique de la ville et d'échanger sur l'ensemble des problématiques. Il favorise également l'échange de données via un site internet actualisé en permanence ;
- Les centres de ressources : dans le cadre de la convention qui le lie avec les services de l'Etat, le centre de ressources interrégional Villes² constitue le principal interlocuteur en la matière. Il favorise la mutualisation des expériences et connaissances et peut organiser des formations à destination des professionnels de la politique de la ville. La Communauté d'Agglomération Castelroussine est adhérente de Villes² ;
- Les réseaux régionaux ou organismes, nationaux, régionaux ou locaux, spécialistes ou généralistes, qui organisent des rencontres et journées sur la politique de la ville à destination de tous les partenaires concernés (professionnels, élus, habitants). Peuvent être cités dans ce cadre l'Union Sociale pour l'Habitat, l'INSEE, le CGET...

5.4 Bilan à mi-parcours et bilan final

Confiés à un prestataire extérieur, ils s'appuieront sur un certain nombre d'indicateurs qui seront proposés au comité de pilotage par le Comité de Suivi et sur les éléments des dispositifs mentionnés supra.

6. L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

6.1. Engagement de l'Etat et de ses opérateurs (CAF et Pôle Emploi)

Avec la loi du 21 février 2014, la Politique de la Ville a été replacée au cœur des politiques d'intervention de l'État dans les quartiers prioritaires. La mobilisation des moyens de droit commun constitue à ce titre un axe majeur de la réforme de la Politique de la Ville. Douze conventions d'objectifs interministérielles ont été signées avec le ministère de la ville. Ces conventions présentent les engagements de chaque ministère en termes d'objectifs opérationnels et de moyens pour les territoires de la politique de la ville. Les modalités de leur déclinaison territoriale et de leur suivi ont été précisées dans la circulaire du Premier ministre n°5706/SG du 26 mars 2014.

Outre l'engagement par les services de l'État à mobiliser massivement ses moyens de droit commun, des crédits spécifiques seront consacrés à la politique de la ville. Ces crédits seront mobilisables après l'examen et l'interpellation des moyens de droit commun de l'État, des collectivités, et de leurs partenaires.

Dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération de Châteauroux, en cohérence avec les besoins exprimés lors du diagnostic de territoire, les services de l'État dans l'Indre s'engagent à mettre en œuvre les engagements ministériels.

Pour ce faire, l'organisation du travail dans sa dimension interministérielle constitue un pré-requis. Dans le but d'assurer un pilotage interministériel efficient du contrat de ville dans le respect des engagements de l'État sus mentionnés, la préfecture sera garante du bon fonctionnement en interministériel des services de l'État engagés dans le cadre du présent Contrat de Ville.

Enfin, de manière transversale, une vigilance particulière sera apportée, dans toutes les actions soutenues, à l'égalité femmes / hommes.

6.1.1. Sécurité

Services de l'État concernés : Préfecture, DDSP

6.1.1.1. Dans le champ de compétence de la préfecture

a. Dispositif du droit commun mis en œuvre : Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD)

La prévention de la délinquance sera avant tout orientée sur les quartiers prioritaires et sur les quartiers placés en veille active, à savoir les quartiers de st-Jean / St-Jacques, Beaulieu et Vaugirard, d'une part et le quartier du Clou à Déols, d'autre part.

Le Cabinet du Préfet assure la programmation et la gestion de l'enveloppe déconcentrée du FIPD. La mise en œuvre de ce fonds répond aux priorités définies au niveau national et déclinées dans le département de l'Indre avec le plan départemental de prévention de la délinquance, adopté en fin d'année 2013.

Conformément aux priorités d'emploi du FIPD définie par le SG CIPD, 75 % des crédits interviendront au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville et sur les quartiers placés en veille active. Ils ont également vocation à soutenir la mise en œuvre des CLSPD voire des CISP, qui ont vocation à constituer le volet prévention de la délinquance des Contrats de Ville. Le travail préalable à la programmation des crédits sera conduit par le Cabinet du Préfet en collaboration avec la Déléguée du Préfet aux quartiers. A minima, 70 %

des crédits doivent être engagés pour la prévention de la délinquance chez les jeunes, la lutte contre la radicalisation et l'accompagnement à la prévention. Les 30 % des crédits restant doivent être consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes, la lutte contre les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, avec notamment le soutien des actions prévues au 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le FIPD soutient également le déploiement de la vidéo protection. La préfecture de l'Indre instruit les dossiers avant de les proposer à la programmation auprès de la Mission pour le développement de la vidéo protection.

b. Engagement de mobilisation du droit commun au profit des habitants des quartiers

Par ailleurs, les services du Cabinet sont également engagés dans des missions relevant également de la Politique de la Ville.

- *Accompagnement des CLSPD*

La préfecture accompagnera les collectivités engagées dans la réactualisation de leur CLSPD voire de leur évolution vers un CISPDP plus particulièrement pour les communes situées en zone police (Châteauroux, Saint-Maur, Déols, Le Poinçonnet). Les éléments statistiques recueillis par la DDSP contribueront au diagnostic ainsi qu'au pilotage de ce dispositif et à la définition de nouvelles actions.

- *Renforcement de l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD).*

La stratégie nationale de prévention de la délinquance a été déclinée au niveau départemental dans le plan départemental de prévention de la délinquance. Par ailleurs, le SG CIPD définit de nouvelles priorités telle que la lutte contre la radicalisation ou demande un accent sur un item particulier telle que la prévention de la récidive. Le service du Cabinet œuvrera, avec les collectivités, à la prise en compte de ces priorités dans les dispositifs locaux.

6.1.1.2 Dans le champ de compétence de la DDSP

a. Installer une véritable co-production de sécurité

Objectif : favoriser le travail en réseau avec les différents intervenants, co-produire la sécurité publique, rapprocher les intérêts des acteurs, décloisonner les actions, faire circuler l'information.

La coordination des intervenants est un élément déterminant à la fois dans la connaissance des problématiques propres des quartiers, dans l'analyse de la délinquance constatée et dans la nécessaire pluralité des modalités d'actions dans les champs de la prévention mais également de la dissuasion et de la répression :

- Participer aux instances et organismes en charge de la prévention de la délinquance (CLSPD, cellule de veille) et proposer la création d'un Groupe Local de traitement de la Délinquance attaché au quartier Saint Jean, véritable outil de suivi de l'action judiciaire sur un territoire défini ;
- Créer et animer un réseau intercommunal des responsables de sécurité en relançant les échanges directs avec les élus en charge de la sécurité, les Policiers municipaux et autres agents assermentés de la ZPN sur les problématiques de sécurité et tranquillité (installation d'une rencontre hebdomadaire) et le délégué du Préfet dans les quartiers ;

- Accompagner le développement du dispositif TROD (Transmission du Renseignement Opérationnel Départemental) initié par la Police Municipale de Châteauroux ;
- Développer les rencontres thématiques avec les opérateurs publics ou privés en matière de transport collectif, KEOLIS-Horizon dans un cadre de gratuité des transports (violences envers les conducteurs et autres personnels, dégradations des véhicules ou des installations en station...) ; bailleurs sociaux (SCALIS, OPAC 36) réseau des gardiens et gestionnaires de parcs (violences envers les gestionnaires, problématiques des incendies de containers poubelles, dégradations des parties communes) ; responsables sécurité des centres commerciaux (violences aux agents, contrainte de l'action policière et élément de droit pénal spécial, échange en matière de mode opératoire et de lieu de résidence des mis en cause pour les vols à l'étalage...) ;
- En lien avec le Centre de Supervision Urbaine, mettre en œuvre une politique de dissuasion : l'occupation du terrain au plus près de l'incident, s'appuyant sur la vidéo-protection et les forces de police municipale ;
- Développer et approfondir les liens avec l'Education Nationale afin de fluidifier l'échange d'information, faciliter les dépôts de plainte, être réactif à l'incident (« fight racket », ...), remontée des signalements, rencontres périodiques avec les chefs d'établissement pour évaluer le dispositif et faire le bilan des difficultés rencontrées, personnalisation des échanges autour du référent scolaire, proposition d'intervention d'initiative (PFAD, le mineur et la loi...) ou suite à un incident (notamment en matière de violences ou d'accident de la route), rencontre avec l'équipe mobile de sécurité.

b. Le sentiment d'insécurité et la prévention de la délinquance

Objectif : Développer une image positive de l'action policière, apporter une expertise en matière de sûreté et de sécurité.

Le sentiment d'insécurité repose sur une certaine perception des faits, de l'environnement. Il peut être nourri par des incompréhensions sur le rôle, les missions et les moyens des forces de l'ordre ou encore par un sentiment d'abandon ressenti par les plus fragiles. Des actions en direction des victimes et des professionnels à risque, la mise en place de nouveaux acteurs et de nouvelles approches, doit permettre de retisser les liens avec la population.

- Le rapprochement Police Population
 - Création d'un poste de **Délégué à la Cohésion Police Population** (fonds FIPD et si refus MINATREC-réserviste) : renforcer la connaissance des problématiques des quartiers tout en développant une image positive de l'institution policière auprès d'un public parfois mal informé ou se sentant abandonné. Identifier les personnes physiques ou morales susceptibles de contribuer à un échange dépassionné sur les problématiques de sécurité et de tranquillité publiques ;
 - Création d'un poste de **réserviste civil** chargé de :
 - ✓ L'animation des dispositifs en direction des seniors pour lesquels le ressenti de l'insécurité est plus fort ;
 - ✓ Les actions de prévention en direction des jeunes scolaires en matière de circulation routière (proposition d'action en réaction à un accident, opération « carton jaune »...), intervention sur des thématiques ciblées (le jeune et la loi, en matière de consommation addictive avec le Policier Formation Anti Drogue...) ;

- ✓ Les actions d'éducation et de prévention en matière de sécurité routière, en lien avec l'association PRÉVENTION ROUTIÈRE ... et/ou dans le cadre du Pôle circulation routière animé par la Préfecture de l'Indre.
 - Professions à risque : le **réfèrent sûreté** en réalisant des diagnostics de sécurité à la demande des professions exposées-buralistes, pharmaciens bijouteries – sensibiliser les professionnels aux risques d'agression, de vols et de dégradations, promouvoir les bons gestes, les mesures de sécurité passive dont la vidéo-protection et les dispositifs d'aspersion de produits marquants (PMC) ; en renforçant les contacts policiers même en dehors des opérations anti Hold Up ;
 - Favoriser l'engagement citoyen : mettre en œuvre une campagne de promotion de l'engagement citoyen, promouvoir le dispositif au travers de réunion ou lors des contacts du DCP... ;
 - Renforcer la présence visible des forces de Police (centre ville, proximité des établissements scolaires et lieux confessionnels...) : pérennisation du recours aux réservistes afin d'équiper une patrouille pédestre quotidienne ; animation d'une brigade VTT.
- L'accueil des victimes et les actions de prévention
 - Renforcer l'action de l'**intervenant social en commissariat (ISC)** en lien avec les autres acteurs : provoquer une rencontre entre intervenants dans le domaine des violences intra familiales et conjugales (Département, ADAVIM, délégué aux droits des femmes et à l'égalité) ; renforcer l'information des victimes et flécher les dossiers de violences intra familiales et conjugales en direction des intervenants (ADAVIM, travailleur social) ;
 - Animer le protocole départemental relatif aux violences intra familiales ;
 - Développer le recours à l'expertise du réfèrent sûreté dans l'aménagement urbain notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la nouvelle phase du Plan ANRU (étude de sûreté, détection de vulnérabilités en amont des opérations...) ;
 - Mobiliser le **réfèrent accueil** sur la mise en œuvre d'une enquête de satisfaction, installation d'un dispositif vidéo interne permettant la diffusion d'information (élection , procuration, appel « 17 Police secours » ...), préconisant des messages de prévention (personnes âgées, jeunes enfants , actualités délinquantes) ; présentation des services de Police (la nouvelle carte de Police, le Délégué à la Cohésion Police-Population, la plainte en ligne ...) et des autres services et organismes concourant à la chaîne pénale (TGI, ADAVIM, CDAD 36 ...) ;
 - Relancer l'action du bureau d'aide aux victimes de la DDSP ;
 - Donner davantage d'écho aux opérations de prévention par la mobilisation de la presse locale, les journaux et les plates-formes municipaux (OTV, OTS, Opération Anti Hold-Up), le cas échéant par la création d'un compte TWITTER ;
 - En lien avec la Gendarmerie Nationale, relancer le dispositif « ALERTE SMS » par une campagne de sensibilisation et d'information.

c. Lutter contre la délinquance

Objectif : s'appuyer sur le partage de l'analyse de la délinquance, sur la connaissance des problématiques et les moyens de chacun des acteurs pour consolider les actions entrant dans le champ de compétence de la DDSP et proposer des dispositifs novateurs répondant à des problématiques fortes.

La co-production de sécurité a pour traduction opérationnelle, la mise en œuvre de procédure et d'action de terrain requérant préalablement un partage de l'information sur les phénomènes de délinquance et l'inscription dans des priorités connues et identifiées.

- Le partage de la connaissance des phénomènes délinquants

La DDSP 36 intervient sur l'ensemble du spectre relatif à la délinquance, champ qui nécessite d'affiner la connaissance des crimes et délits commis sur son ressort de compétence au travers des nouveaux outils mis à sa disposition. L'information (analytique et factuelle) des différents acteurs de la sécurité sera pérennisée et priorité sera donnée aux échanges directs où le rôle du Chef d'État Major comme unique point d'entrée pour la DDSP a été affirmé. Cette modalité « courte » vise à faciliter la circulation et la remontée d'information et contribuera à maintenir une continuité dans le pilotage quotidien du CLSPD.

Plus spécifiquement, une étude plus ciblée des faits de violences urbaines commis sur les secteurs St Jean- St Jacques, Vaugirard et Beaulieu sera privilégiée et portera sur :

- Le nombre d'émeutes, d'attroupements et de prises à partie des forces de police ;
- Le nombre de refus d'obtempérer, le nombre de conduite sans permis, le nombre de conduite sous influence de produits stupéfiants ;
- Le phénomène de rodéo et de circulation de quad ;
- Les dégradations de hall d'immeubles, les incendies des locaux poubelle, les incendies de voitures.

Grâce à la couverture vidéo surveillance de la ville de Châteauroux, la DDSP renforcera la force probante des procédures initiées dans le cadre des plans nationaux et ciblera son action en matière de lutte contre les stupéfiants. Elle utilisera également ces supports pour initier et conforter les procédures routières au premier rang desquelles celles relatives à la circulation des engins non-homologués

- L'intervention de la DDSP de l'Indre

Afin de prioriser son action, et en dehors de l'actualité événementielle, la DDSP intervient dans le cadre de plans d'action, le plus souvent à caractère national, au titre desquels :

- Le plan national de lutte contre les cambriolages par un suivi quotidien des faits commis, la diffusion de l'information opérationnelle notamment en alimentant le réseau TROD, en privilégiant l'occupation de la voie publique et le recours à la Police technique et Scientifique ;
- Le plan national de lutte contre les vols à main armée ;
- Le plan national de lutte contre les vols de voiture et les trafics de pièces détachées qui implique également les professionnels, les assurances, le groupe ARGOS (dont une intervention devant les Policiers municipaux est envisageable), la circulation de l'information en direction des Policiers municipaux dans le cadre du dispositif TROD... ;

- Les violences notamment des violences intra familiales lesquelles feront l'objet d'un protocole départemental (Préfecture, Parquet de Châteauroux, associations et organismes...);
- Le plan national de lutte contre les violences routières dont il a été décidé d'engager les actions en lien avec les polices municipales, le Pôle circulation routière de la Préfecture de l'Indre et l'association de prévention routière ; de solliciter la mise en œuvre des fourrières à caractère administratif et la définition d'une note cadre de politique pénale en la matière ;
- La lutte contre la consommation et les trafics de stupéfiants et plus généralement l'économie souterraine en sollicitant les réquisitions de contrôle d'identité auprès du parquet de Châteauroux ainsi que de visite des caves d'immeuble, l'autorisation d'accès aux parties communes des immeubles et en favorisant la saisie des avoirs criminels.

En dehors de ces engagements de droit commun et droit renforcé, la DDSF se doit, dans le cadre d'une action contractuelle centrée sur les quartiers prioritaires, d'être mobilisée et :

- D'être force de proposition en matière de renforcement de l'action judiciaire dans les quartiers sensibles : création d'un Groupement Local du Traitement de la Délinquance, utilisation du levier CODAF pour mobiliser les autres services disposant de pouvoir d'enquête ou de lutte contre les fraudes -BCR, URSSAF, douanes, DIRECCTE...) ... ;
- De proposer un plan de lutte contre la circulation des engins non homologués et les conduites à risque des deux roues ;
- De proposer un dispositif juridique améliorant la gestion des enlèvements des véhicules incendiés.

6.1.2. *Justice*

La Justice, déjà sensibilisée et mobilisée sur le territoire castelroussin, entend s'associer à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs fixés par le contrat de ville de Châteauroux et inscrit tout particulièrement son action dans les réflexions réalisées dans le Pilier 1 relatif à la cohésion sociale.

Seront ainsi mis en exergue les dispositifs partenariaux mis en place par le Parquet, dans le cadre notamment des alternatives aux poursuites, qui visent à lutter contre la délinquance et la récidive, en privilégiant la pédagogie et en orientant les personnes concernées vers des structures sociales, éducatives et sanitaires susceptibles de leur proposer, si nécessaire, un accompagnement.

De fait, ces mesures, qui concernent des champs très divers : la citoyenneté, les violences intra-familiales, la sécurité routière, les addictions ..., tant pour les majeurs que les mineurs, sont l'occasion de faire connaître des structures partenaires et de permettre des prises en charges individualisées.

Bien que cette évaluation soit déjà prévue dans le cadre du Plan départemental de prévention de la délinquance, la création ou la ré-restauration d'un CLSPD pourrait être l'occasion d'établir un état des lieux local de la délinquance et d'échanger sur les moyens, tant préventifs que répressifs (prévention de la récidive), susceptibles de répondre aux problématiques et phénomènes rencontrés. Ce conseil pourrait être également le lieu adéquat pour évaluer et suivre les actions mises en place au titre du pilier concernant les valeurs de la République et la citoyenneté.

Par ailleurs, s'agissant de l'égalité des chances, il convient de mentionner qu'un magistrat est spécialisé dans le traitement des contentieux pour le respect de la législation concernant la

lutte contre les discriminations et qu'il existe un Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), structure en mesure de proposer diverses actions permettant d'améliorer l'accessibilité des publics à l'information concernant leurs droits ainsi qu'à l'aide aux victimes (permanences gratuites des avocats).

Enfin, en collaboration avec la juridiction de Châteauroux, des services aux compétences spécifiques, tels que le SPIP et la PJJ, sont en mesure de proposer localement des prises en charges et des suivis individualisés, tenant compte des besoins des publics concernés. Ils utilisent également leur savoir-faire dans le domaine de la prévention générale en s'appuyant sur des outils pédagogiques et en accompagnent l'insertion, voire la réinsertion. À titre d'illustrations, on peut citer l'exposition «13-18 questions de justice» animée par les professionnels de la PJJ, ainsi que le travail menée par le SPIP en matière d'accompagnement professionnel ou de lutte contre la radicalisation.

6.1.3 Emploi, insertion professionnelle et développement économique

Services de l'État concernés : DIRECCTE, Pôle Emploi

6.1.3.1 Dans le champ de compétence de la DIRECCTE

La DIRECCTE est chargée de mettre en œuvre les dispositifs de droit commun au bénéfice des quartiers. À ce titre elle a compétence pour mettre en œuvre les conventions signées respectivement avec le ministère du travail , de l'emploi , de la formation professionnelle et du dialogue social, avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme, avec le ministère délégué chargé de l'économie solidaire et de la consommation et avec Pôle Emploi.

La DIRECCTE s'engage à veiller à la mise en œuvre des conventions dans la déclinaison territoriale des politiques publiques et notamment à :

- Mobiliser les opérateurs de la politique de l'emploi pour que les résidents de ces quartiers bénéficient de l'action publique dans des proportions satisfaisantes. Certains opérateurs se verront ainsi assigner des objectifs quant à l'accès des habitants des quartiers, soit en matière d'accompagnement direct (mission locale) soit dans la mobilisation des outils pour l'emploi (contrats aidés, alternance, insertion par l'activité économique, mise en œuvre du dispositif «garantie jeunes», mobilisation des fonds communautaires d'insertion pour l'emploi des jeunes IEJ...) : jeunes des quartiers en emplois d'avenir, jeunes des quartiers entrés en CIVIS ;
- Favoriser l'accès des habitants au service public de l'emploi, SPE, en s'assurant que l'implantation ou les modes d'accueil sont adaptés aux besoins des quartiers (antennes, permanences, conventions avec des associations ...) ;
- Favoriser le développement de l'emploi et le développement économique dans les quartiers :
 - en soutenant les initiatives de sensibilisation et d'accompagnement des acheteurs publics à la mobilisation des clauses d'insertion ;
 - en augmentant la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » NACRE, issus des quartiers ;
 - en promouvant la création d'entreprises avec les statuts relevant de l'Économie Sociale et Solidaire, ESS ;
 - en mobilisant les outils de développement économique au bénéfice des quartiers (FISAC, EPARECA).
- Établir les données de pilotage en fonction des outils statistiques mis à disposition et dans un objectif de simplicité et de clarté.

6.3.1.2 Dans le champ de compétence de Pôle Emploi

Ces engagements s'articulent autour de trois axes :

- Assurer la présence de Pôle Emploi dans les quartiers de la politique de la ville ;
- Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle Emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville ;
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit.

Sont décrites ici les actions que Pôle Emploi Châteauroux mettra en œuvre au profit des publics concernés, qu'elles soient de droit commun ou menées spécifiquement.

Au-delà des engagements décrits ci-dessous, il est à noter que l'agence Pôle Emploi de Châteauroux Balsan est positionnée à proximité des trois quartiers et que son accessibilité est garantie par le réseau de transport en commun d'une part et les facilités de stationnement d'autre part.

a. Assurer la présence de Pôle Emploi dans les quartiers de la politique de la ville

- Animer un club de recherche d'emploi intergénérationnel délocalisé à Beaulieu, en continuité de l'initiative lancée en mars 2014, (mise à disposition à titre gracieux par l'OPAC de l'ensemble des moyens logistiques) ;
- En partenariat avec les acteurs locaux présents sur le quartier, mettre en place un club similaire sur Saint Jean dans les mêmes conditions ;
- Participer en tant que de besoin aux initiatives des partenaires de la politique de la ville notamment :
 - ateliers marché du travail dans le cadre des journées emploi sur les quartiers ;
 - jobs dating organisés dans les quartiers (préparation et accompagnement des publics).
- Financer des prestataires et/ou partenaires présents sur les quartiers pour la délivrance de prestations spécifiques, (action sénior, appui à la création d'activité, accompagnement des jeunes).

b. Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle Emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville

- Compléter les services de Pôle Emploi en mettant en œuvre des actions spécifiques répondant aux besoins des résidents demandeurs d'emploi des quartiers :
 - Subventionner des organismes en capacité de travailler avec ces publics à l'adaptation de leurs comportements au monde professionnel (savoir être, image de soi) ;
 - Reconduire le financement de l'action parcours clé séniors : cette action, en partenariat avec la BGE Indre, a pour objectif de développer les opportunités d'emploi, contourner les difficultés de retour à l'emploi et permettre de développer le réseau relationnel de ce public. Un regard particulier est apporté aux Demandeurs d'Emploi seniors résidant dans les quartiers dans le cadre de cette action.
- Renforcer les capacités d'accompagnement intensif de Pôle Emploi :
 - En facilitant l'accès des jeunes demandeurs d'emploi des quartiers au dispositif d'accompagnement intensif jeune financé par le FSE. Aujourd'hui deux conseillers du Pôle Emploi de Châteauroux sont mobilisés sur ce dispositif ;

- En accentuant la prise en charge en accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi de longue durée et/ou bénéficiaires du RSA issus de ces quartiers (accompagnement renforcé interne, accompagnement global dans le cadre d'une convention avec le Département).
- Inscrire dans la future convention de subventionnement avec la Mission Locale de Châteauroux des actions spécifiques en faveur des jeunes, sur la base d'un diagnostic partagé (opérationnelle au 1^{er} juillet 2015) ;
- Saisir l'opportunité de la mise en place de conseillers dédiés à la relation entreprise sur l'agence Pôle Emploi de Châteauroux Balsan au 2 avril 2015 pour :
 - Cibler les établissements à prospecter en fonction des profils des demandeurs d'emploi des quartiers ;
 - Recueillir des offres utiles à leur placement ;
 - Promouvoir leur candidature auprès des entreprises après évaluation de leurs potentiels (MRS méthode de recrutement par simulation) en mobilisant en tant que de besoin les contrats initiatives emploi et les emplois d'avenir.

c. Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit

- Adapter les qualifications de ces demandeurs d'emploi aux besoins des employeurs du territoire en mobilisant la formation ;
- En partenariat avec tous les acteurs de l'emploi sensibiliser les structures de l'Etat et des collectivités territoriales aux enjeux liés à l'insertion de ces publics : recrutement en contrats aidés (CAE et EA) ;
- Utiliser toutes les opportunités de l'alternance pour promouvoir la candidature des demandeurs d'emploi ;
- Se saisir des nouvelles possibilités de notre système d'information qui nous permet de repérer ces publics pour mieux les valoriser auprès des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique.

La déclinaison opérationnelle de ces engagements est en cohérence avec l'offre de service de Pôle Emploi et les priorités issues du projet stratégique Pôle Emploi 2015 2020.

6.1.4 Éducation, lutte contre l'illettrisme

Service de l'État concerné : DSDEN

6.1.4.1 Réseau d'éducation prioritaire - REP +

Engagement dans le cadre du contrat de ville

- Accueillir des élèves de moins de trois ans dans les trois écoles maternelles du REP + pour favoriser une entrée réussie dans la scolarité ;
- Développer les compétences de lecteur par le dispositif "plus de maîtres que de classes" dans les trois écoles élémentaires du REP + ;
- Mise en place de temps d'apprentissage du langage concentrés dès l'école maternelle ;
- Engager les élèves dans la réussite scolaire à l'entrée au collège par différents dispositifs (Prépa 6^{ème}, DCOL, Aide aux devoirs, Atelier Méthodologique Individualisé, Rosa Lit) ;
- Assurer une différenciation efficace grâce à l'outil numérique (dispositif DCOL, utilisation de tablettes tactiles dès l'école maternelle) ;

- Accompagner de façon continue les élèves de 6^{ème} jusqu'à 16h30 dans les locaux du collège ;
- Développer l'ambition scolaire par la découverte des métiers afin que les élèves construisent un parcours professionnel cohérent ;
- Poursuivre la collaboration entre l'école et les partenaires (dispositif de réussite éducative, CCAS, Ville de Châteauroux) ;
- Améliorer le climat scolaire, prévenir la violence et éduquer à la santé et à la sexualité ;
- Renforcer la relation école-famille au travers d'actions liées à la scolarité des élèves et aux aspects éducatifs (santé et citoyenneté) ;
- Accompagnement renforcé du service social en faveur des élèves sur les établissements relevant du contrat de ville.

6.1.4.2 Dispositif Relais du collège Rosa Parks

Le collège a institué un dispositif de type "relais" depuis plusieurs années pour les élèves en difficulté d'accrochage scolaire. Trois sessions sont mises en places dans l'année. Une commission d'étude des dossiers des élèves repérés est mise en place. A cette commission sont associés les partenaires externes aux collèges.

L'objectif principal de ce dispositif est de redonner de l'appétence scolaire sans avoir à externaliser le suivi des élèves et leur permettre ainsi de poursuivre leur scolarité normalement. Des temps en atelier sont organisés (ex théâtre, escalade, etc) afin de développer une image de soi positive. Ce dispositif fonctionne en lien étroit avec le dispositif de réussite éducative (DRE).

Engagement dans le cadre du contrat de ville

Coordonner et individualiser les aides et ateliers du dispositif en cohérence avec les actions personnalisées du DRE.

6.1.4.3 Élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Engagements dans le cadre du contrat de ville :

- Porter une attention particulière au lien avec les familles pour ces publics ;
- Veiller à une intégration sociale progressive en s'appuyant sur le réseau des partenaires ;
- Favoriser des poursuites d'études variées et personnalisées en informant sur la diversité des cursus et en veillant à développer l'ambition.

6.1.4.4 Service public de l'orientation (SPRO)

Droit commun : accord-cadre du 28/11/2014 signé entre, d'une part, les ministres de l'Éducation nationale, du travail, de l'agriculture, de l'économie, de la fonction publique, de la ville, de la jeunesse et des sports, et d'autre part, l'association des régions de France et définissant les principes du SPRO.

Engagements spécifiques dans le cadre du contrat de ville

Le réseau étant animé par le Conseil Régional, l'Éducation nationale prendra des engagements locaux spécifiques après concertation avec le Conseil Régional.

Dans le cadre de sa participation au SPRO, le CIO de Châteauroux (en lien avec les établissements publics locaux d'enseignement du périmètre) aura pour mission :

- D'informer les jeunes décrocheurs sur l'existence du SPRO et des services proposés afin de réduire les délais de prise de contact ;
- D'informer les partenaires du SPRO des spécificités du contrat de ville pour développer une connaissance croisée du secteur et améliorer les interventions ;
- D'informer les établissements scolaires du secteur sur les services du SPRO, afin que ceux-ci puissent saisir les partenaires en tant que de besoin.

6.1.4.5 Lutte contre le décrochage scolaire

Droit commun

Depuis 2011 des plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire ont été instituées. Elles permettent d'avoir la liste des élèves âgés de plus de 16 ans sans diplôme qualifiant (donc en difficulté d'insertion professionnelle). À partir de ces listes, un suivi personnalisé est organisé par les CIO grâce aux échanges réguliers avec les établissements scolaires et les partenaires de l'insertion.

Engagements spécifiques dans le cadre du contrat de ville

- Avoir une attention particulière pour les jeunes décrocheurs du périmètre cible afin de réduire les délais de prise en charge ;
- Améliorer le lien avec les structures partenaires afin d'avoir une connaissance commune des publics concernés ;
- Étudier les besoins spécifiques de ces jeunes (ex problèmes de mobilité) afin de trouver des solutions adaptées ;
- Veiller au droit au retour en formation initiale pour les jeunes de ces quartiers qui seraient intéressés.

6.1.4.6 Droit au retour en formation initiale

Droit commun

Pour exercer ce nouveau droit, tout jeune, de 16 à 25 ans, sans diplôme, peut demander un entretien avec un représentant du service public régional d'orientation (voir supra) : pour exprimer cette demande, il peut appeler le numéro gratuit 0 800 12 25 00 (10h-20h) ou adresser une lettre, un mél ou se rendre dans un Centre d'Information et d'Orientation (CIO), une plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, une mission locale ou une agence Pôle emploi.

Engagements spécifiques dans le cadre du contrat de ville (dans le cadre du SPRO – Missions partagées par les participants au SPRO) :

- Informer les jeunes décrocheurs identifiés de ce droit ;
- Veiller au premier accueil, à la définition des besoins et des projets ;
- Assurer une orientation vers les structures de formation adéquates.

6.1.4.7 Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP)

Droit commun

Afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation, un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est proposé, à chaque élève, aux différentes étapes de sa scolarité du second degré. Il lui permet de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, notamment par une première connaissance du marché du travail, des professions et des métiers, du rôle et du fonctionnement des entreprises ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion professionnelle. Il lui ouvre ainsi un éventail large de possibilités d'orientation et contribue ainsi à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Les objectifs principaux sont de :

- Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel ;
- Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre, l'initier au processus créatif ;
- Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

Engagement spécifique dans le cadre du contrat de ville

Favoriser la découverte des mondes économique et professionnel, hors des quartiers, afin de développer une ouverture et une culture du territoire plus large, dans le cadre, par exemple, de la semaine de l'Industrie.

6.1.5 Logement et cadre de vie

Services de l'État concernés : DDT, DDCSPP, Préfecture

6.1.5.1 Dans le champ de compétence de la DDT

La D.D.T. s'engage à veiller à la mise en œuvre des conventions dans la déclinaison territoriale des politiques publiques, en particulier à :

- Contribuer, à travers la programmation des logements (crédits annuels, PLH, documents d'urbanisme), aux objectifs de mixité sociale que définira la conférence intercommunale du logement (C.I.L.) sur l'agglomération ;
- Favoriser, dans les projets de renouvellement urbain, l'adaptation de l'offre de logements à la diversité des besoins des populations ;
- Inciter à des aménagements urbains et bâtis, économes en espace et respectueux de l'environnement ;
- Promouvoir la mobilité des personnes par le développement d'offres nouvelles de déplacement, en plus des transports en commun existants.

6.1.5.2 Dans le champ de compétence de la DDCSPP

La DDCSPP s'engage à améliorer le fonctionnement du contingent préfectoral pour mieux mobiliser les logements réservés, au bénéfice des familles en difficulté dans les quartiers prioritaires. À cet effet, la convention avec les bailleurs sociaux sera révisée annuellement, la liste des logements réservés sera actualisée et le délai de réponse aux signalements, actuellement de 48 heures, sensiblement allongé.

6.1.5.3 Dans le champ de compétence de la Préfecture

Prévention des expulsions locatives : dans le cadre de la procédure des expulsions locatives, le service du Cabinet intervient dans le règlement des dossiers, dès la demande de concours de la force publique. Le service collabore en étroite relation avec les services de la DDCSPP chargés de la gestion en amont de ces dossiers dans le cadre de la CCAPEX. Une attention particulière devra être accordée pour s'efforcer d'atteindre un règlement amiable des dossiers d'expulsions locatives des habitants des quartiers prioritaires et des quartiers placés en veille active aux habitants, avant l'examen de la demande de concours de la force publique présentée notamment par les bailleurs sociaux.

À ce titre, le travail avec les bailleurs sociaux, mais aussi avec les services des municipalités concernées, devra être privilégié.

6.1.6 *Santé*

Service de l'État concerné : ARS - délégation territoriale de l'Indre.

Éléments de cadrage et de référence

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est un enjeu majeur du Projet Régional de Santé (PRS).

Cette ambition est déclinée dans les programmes et contrats suivants :

- Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) ;
- Le Programme Territorial de santé de l'Indre ;
- Le contrat local de santé (CLS) : celui de Châteauroux, signé le 19/12/2011 a fait l'objet d'un avenant de prolongation d'un an en 2015, après évaluation.

6.1.6.1 Actions engagées / à engager

Sous réserve de l'attribution des financements nécessaires sur le Fonds d'Intervention Régional (FIR) et de l'inscription des crédits au budget de l'ARS du Centre-Val de Loire, pour chacun des exercices correspondants,

et

en déclinaison des objectifs opérationnels de la Convention triennale d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013/2015 conclus entre la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre délégué à la ville, le 19 avril 2013.

a. Contribuer à l'élaboration et la mise à jour d'un diagnostic partagé des problèmes de santé

Les diagnostics actuel et futur établis dans le cadre du Contrat Local de Santé de Châteauroux étendu et mis à disposition participent à cet objectif.

b. Améliorer l'accès aux soins de premier recours

- Faciliter l'installation de jeunes médecins dans les territoires identifiés comme fragiles : les quartiers St Jean-St Jacques, Beaulieu et Vaugirard-St Christophe classés en ZUS sont d'ores et déjà classés prioritaires pour accueillir des médecins en Contrat d'engagement de service public (CESP) ou de Praticien Territorial de Médecine Générale (PTMG), pouvant bénéficier d'aides à l'installation et d'avantages fiscaux ;
- Favoriser le regroupement des professionnels de santé (Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), pôles de santé, Centres de santé) pour faciliter une prise en charge complète et coordonnée des patients et pour créer des conditions d'installation attractives : les conditions d'installation de maisons de santé pluridisciplinaires, pôles de santé et/ou centres de santé, sont réunies pour voir émerger des réalisations dans ou à proximité immédiate des quartiers St Jean-St Jacques, Beaulieu et Vaugirard-St Christophe ;
- Systématiser le recours aux dispositifs d'orientation et d'accompagnement des publics précaires : en application du PRAPS, cela se traduira par la promotion auprès des professionnels des secteurs santé et social, des dispositifs d'orientation et d'accompagnement les plus adaptés pour prendre en charge les situations de santé ou sociales les plus complexes, auprès de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) du centre hospitalier de Châteauroux, de l'équipe mobile de soins spécialisés en psychiatrie (EMSSP) au CMP pivot du CH de Châteauroux, du réseau de santé précarité de l'Indre rejetant l'exclusion (RESPIRE), basé au CMP pivot du CH de Châteauroux, des autres acteurs associatifs impliqués dans l'accès aux soins (CSAPA, CAARUD, ACT, LHSS...).

c. Renforcer les initiatives dans les quartiers

- Le développement d'actions de prévention de santé ciblées en direction des publics précaires, au travers de l'appel à projets annuel « Santé publique et environnementale », portant sur les thématiques : Accès aux soins et à la prévention / Nutrition – obésité / Périnatalité - Vie affective et sexuelle / Maladies transmissibles / Suicide et santé mentale / Addictions / Maladies chroniques / Santé environnement ;
- Le renforcement de la lutte contre les inégalités d'accès et de recours au dépistage dans le cadre du plan cancer 3 : des actions ciblées devront permettre d'augmenter le taux de participation au dépistage organisé des cancers du sein et du colon dans les quartiers prioritaires ;
- La prise en compte de la santé mentale dans toutes ses dimensions, avec un focus particulier dans les quartiers St Jean-St Jacques, Beaulieu et Vaugirard-St Christophe, en s'inspirant ou en installant un conseil local de santé mentale ;
- Le développement du repérage et de l'accompagnement adapté des publics précaires, par :
 - es actions de formation : des professionnels de santé, aux déterminants sociaux de la santé, à la notion d'accompagnement social et à la connaissance des dispositifs de l'action sociale, des professionnels de l'accompagnement social, sur la notion de promotion de la santé, la connaissance des dispositifs de soin et de prévention spécifiques, les compétences de repérage en matière d'addiction, santé mentale, suicide et périnatalité notamment ;
 - des interventions au plus près des publics démunis via des « consultations avancées » et/ou des démarches du type « aller vers ».

- La prise en compte de la « télé-santé » en étudiant l'opportunité de s'appuyer sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour agir en prévention et éducation pour la santé.

6.1.6.2 Engagements financiers (dans le cadre du droit commun)

a. Spécifiquement dans les territoires des contrats de ville

Objet	Accompagnement financier
Soutien à l'ingénierie	Le poste d'animateur territorial de santé du Contrat Local de Santé qui intervient en particulier dans les quartiers des contrats de ville Le diagnostic santé et l'évaluation du CLS
Favoriser la prévention	Les actions menées par de multiples opérateurs dans le cadre de l'appel à projets santé publique et environnementale

b. Plus généralement dans l'Indre dont les territoires des contrats de ville

- Dans le cadre de l'accès aux soins de premier recours

Objet	Accompagnement financier
Faciliter l'installation de jeunes médecins dans les quartiers politique de la ville	Contrat d'engagement de service public (CESP) Praticien territorial de médecine générale (PTMG)
Favoriser les structures d'exercices regroupées dans les quartiers « politique de la ville » ou à proximité immédiate notamment	Les Maisons de santé pluridisciplinaires Les Pôles de santé Les Centres de santé
Dispositifs d'orientation et d'accompagnement des publics précaires	Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) Équipes mobiles psychiatrie précarité (EMSSP) Réseaux précarité (RESPIRE) Acteurs associatifs impliqués dans l'accès aux soins

- Dans le secteur hospitalier et le secteur médico-social :

L'ARS procède à la répartition de certains financements de l'assurance maladie auprès des établissements de santé, au travers du versement de leur dotation annuelle de financement, du financement de certaines missions dites « d'intérêt général », des aides à la contractualisation,

de dotations du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP), des établissements et services médico-sociaux, accueillant des personnes handicapées, des personnes âgées, et des personnes en difficultés spécifiques.

- Au travers des réseaux de santé

La Maison des adolescents (MDA 36), RESPIRE (réseau de santé précarité rejetant l'exclusion), Diapason (coordination en éducation thérapeutique diabète et autres pathologies), Arpèges (télémédecine), Albatros (soins dentaires pour handicapés mentaux), Périnat 36, de soins palliatifs, Oncoberry, Neuro-Centre (sclérose en plaques).

- **Au travers des établissements médico-sociaux pour personnes confrontées à des difficultés spécifiques** : pour les personnes confrontées à des problèmes d'addictions, pour les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité ayant besoin de soins et d'un accompagnement médico-social ;
- **Au travers des opérateurs de prévention et promotion de la santé** :
 - ✓ En opérateurs généralistes : La Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé (FRAPS), Le Comité départemental d'éducation pour la santé (CODES 36), La Mutualité Française du Centre, La Maison des adolescents (MDA 36)
 - ✓ En opérateurs thématiques à vocation départementale ou régionale : Cancers et Maladies Chroniques, addictions, maladies transmissibles, périnatalité, Vie affective et sexuelle, santé mentale, nutrition, activité physique, santé environnement, accès aux soins.

6.1.7 *Lien social, famille, parentalité*

Services de l'État concernés : DDCSPP, CAF

6.1.7.1 Dans le champ de compétence de la DDCSPP

Dans le cadre du soutien à la vie associative, on veillera plus particulièrement à donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité et faciliter leur action au quotidien via la territorialisation des subventions sur crédits du BOP 163 : 25 % des crédits départementaux fléchés vers les quartiers et l'affectation d'un quart des postes FONJEP attribués au département, sur ces territoires.

Dans le champ de l'aide sociale, et du soutien aux actions d'aides alimentaires au profit des habitants – 30 % du budget départemental pour l'aide alimentaire sera réservé pour les habitants des quartiers prioritaires.

6.1.7.2 Dans le champ de compétence de la CAF

Politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants, la politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la Branche famille dans le cadre des engagements pris dans la convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la période 2013-2017.

La CAF veille, dans tous les projets qu'elle soutient, au respect des valeurs de la République. Elle s'engage plus particulièrement, dans le cadre du contrat de ville, à intervenir selon les axes suivants :

a. Réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants

Dans ce cadre, différents fonds nationaux pourront être mobilisés en fonction des projets et de l'évolution des besoins.

La CAF pourra ainsi soutenir :

- Des créations ou rénovations de places d'accueil collectif ;
- L'installation d'assistantes maternelles et amélioration de leur lieu d'accueil ;
- Le développement d'actions en faveur de l'accueil d'enfants porteurs de handicap ;
- Le développement d'actions afin de s'adapter à des problématiques spécifiques (accueil sur des horaires atypiques, accueil d'urgence dans le cadre de situation d'insertion sociale ou professionnelle ...).

b. Réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité

Notamment au travers de différents fonds nationaux, la CAF soutient une offre territoriale diversifiée de services et actions de soutien à la parentalité (Lieu d'Accueil Enfants-Parents, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, médiation familiale...). Si le développement de ces offres s'adresse à toutes les familles, une attention particulière sera portée à la couverture et à la diversité des offres proposées sur les quartiers politique de la ville.

- Accompagnement de la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances

Le départ en vacances est un facteur d'épanouissement personnel et de cohésion familiale. Le fait de pouvoir partir en vacances constitue encore un marqueur social important, spécifiquement dans les quartiers défavorisés. Le soutien au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents constitue un axe d'intervention important pour la CAF.

Son intervention s'adresse prioritairement aux familles et enfants ne partant pas ou peu en vacances pour des raisons financières ou pour des raisons de précarité sociale et/ou professionnelle.

Différents dispositifs pourront être mobilisés :

- Versement d'aides financières aux familles pour permettre leurs départs en vacances ;
- Accompagnement des familles par des travailleurs sociaux des centres CAF ;
- Soutien financier aux projets de courts séjours des structures ALSH ;
- Soutien aux structures et aux organisateurs de vacances par le versement d'aides au fonctionnement.

- Renforcement de la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale

L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, mais aussi le renforcement des liens sociaux et la cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenu par la CAF.

La CAF de l'Indre assure depuis 1975 la gestion directe du centre social du quartier prioritaire St Jean. Elle contribue ainsi, avec les 19 salariés du site, directement à la politique d'animation de la vie sociale sur ce quartier.

Conformément aux orientations de la COG, la CAF apporte son soutien technique et financier aux équipements Animation de la Vie Sociale. Elle veille, notamment dans les agréments qu'elle délivre, au respect des valeurs de la République et de la citoyenneté.

- **Promotion de l'accès aux droits et de l'accompagnement des familles vulnérables**

Les quartiers relevant de la politique de la ville bénéficient, de par les situations sociales qu'ils concentrent, prioritairement des différents dispositifs d'accès aux droits (Rdv des droits, recherche de bénéficiaires potentiels...) et d'accompagnement des vulnérabilités (offres de service du travail social : impayés de loyers, logement indécents, séparation ...) portés par la CAF.

La CAF veillera à intégrer les quartiers concernés dans toute nouvelle expérimentation d'offre de service.

La CAF poursuivra l'animation de son réseau de partenaires autour de la connaissance des différents dispositifs.

Dans les actions et projets qu'elle soutient sur les quartiers, elle veillera à encourager l'accès aux droits par la facilitation numérique.

Les contributions financières

Pour soutenir les projets concernant les quartiers Politique de la Ville, la CAF mobilisera les différents fonds nationaux dont elle dispose (à ce jour : Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèches ; Fonds Parentalité ; Fonds de rénovation des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants ; Fonds publics et territoires ; Fonds d'accompagnement de la Prestation de Service Unique).

Au titre de sa politique de contractualisation (Contrat Enfance Jeunesse...), la CAF poursuivra son soutien aux collectivités concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur ses fonds propres, la CAF continuera à attribuer des aides financières individuelles (prévues dans le cadre de son Règlement Intérieur d'Action Sociale) aux allocataires familiaux résidant dans ces quartiers prioritaires. Elle poursuivra son engagement aux côtés de la ville de Châteauroux afin de soutenir la politique d'animation de la vie sociale, en contribuant notamment au maintien des ressources nécessaires au fonctionnement du centre social du quartier St Jean.

Les décisions de financement de la Caf sont prises dans le cadre de son instance délibérante (Conseil d'Administration) et des critères et règles fixés par la CNAF en application de la COG 2013/2017 signée avec l'État.

Interdépendance

Le Contrat de Ville s'articulera nécessairement avec les schémas et contrats auxquels la CAF sera amenée à participer ou à déployer.

6.1.8 Valeurs républicaines et citoyenneté

Services de l'État concernés : DDCSPP, DSDEN

6.1.8.1 Dans le champ de compétence de la DDCSPP

- Renforcer l'engagement des jeunes des quartiers en agissant pour augmenter les volontaires du service civique issus des quartiers (tendre vers l'objectif national de 25% des jeunes du département en service civique) et le nombre de missions proposées au profit des quartiers prioritaires ;
- Veiller à l'intégration de l'égalité femmes/hommes dans toutes les actions soutenues ;
- Sensibiliser les acteurs aux enjeux de l'Égalité entre les femmes et les hommes et accompagner les porteurs de projet pour intégrer et évaluer cette thématique dans leurs actions ;
- S'assurer de l'accès des femmes aux actions d'information sur les droits des femmes ;
- Favoriser les parcours d'intégration des personnes immigrées : 75 % de l'enveloppe départementale (BOP 104) seront réservés aux quartiers.

6.1.8.2 Dans le champ de compétence de la DSDEN

Les onze mesures pour une mobilisation de l'école pour les valeurs de la république sont les suivantes – leur mise en œuvre fera l'objet d'une attention particulière dans les quartiers prioritaires :

Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École

- Mesure 1 : Renforcer la transmission des valeurs de la République
- Mesure 2 : Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains
- Mesure 3 : Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen

Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'École

- Mesure 4 : Associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves
- Mesure 5 : Mobiliser toutes les ressources des territoires

Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République

- Mesure 6 : Engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français
- Mesure 7 : Accélérer la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage
- Mesure 8 : Renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux
- Mesure 9 : Une action en faveur des publics les plus fragiles

Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche

- Mesure 10 : Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et sur les facteurs de radicalisation
- Mesure 11 : Renforcer la responsabilité sociale des établissements d'Enseignement supérieur

À souligner : La mobilisation de l'école pour les valeurs de la république doit trouver sa place sur l'ensemble du territoire. Mais une attention particulière sera apportée pour les établissements situés en éducation prioritaire en y développant notamment des formations adaptées.

6.1.9 Culture et loisirs

Services de l'État concernés : DRAC, DDCSPP, CAF

6.1.9.1 Dans le champ de compétence du ministère de la culture et de la communication (MCC)

Les demandes de subventions seront instruites en tenant compte, notamment, des critères suivants :

Les actions soutenues par la DRAC devront être représentatives de l'ensemble des secteurs artistiques et culturels et de toutes les dimensions de la culture relevant du cadre d'intervention du MCC (musique, théâtre, danse, arts plastiques, cinéma, livre et lecture, patrimoine, architecture,...).

- Le critère territorial : les moyens seront prioritairement dirigés vers des actions se déroulant sur le territoire des quartiers prioritaires et/ou s'adressant à des publics issus de ces quartiers prioritaires ;
- Le critère de professionnalisme : les porteurs de projets/intervenants devront répondre aux conditions de qualifications et de compétences nécessaires à la réalisation de l'action. (ex. structures ou artistes professionnelles) ;
- L'implication et la participation active des publics : la durée de l'action devra permettre un véritable investissement des publics et des intervenants, portant ainsi sur un travail de fond (éducation, médiation) dans la durée (pas d'actions « événementielles ») ;
- L'action projetée ne pourra relever du fonctionnement structurel du porteur de projet ;
- Le cofinancement : l'action devra être cofinancée ; la subvention demandée ne peut à elle seule couvrir l'intégralité du coût global de l'action ;
- Il ne s'agit pas d'une politique de guichet et chaque dossier sera apprécié au regard d'une politique régionale et des moyens disponibles.

6.1.9.2 Dans le champ de compétence du ministère de la jeunesse et des sports

Une vigilance particulière sera apportée à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les projets via l'accompagnement du mouvement sportif et la territorialisation des subventions sur crédits du centre national pour le développement du sport (CNDS) : 15 % des crédits de l'enveloppe départementale (ce chiffre est à faire valider chaque année par la commission territoriale du CNDS).

6.1.9.3 Dans le champ de compétence de la CAF

Structuration d'une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles : la CAF poursuivra son soutien aux structures d'accueil de loisirs et aux dispositifs visant à accompagner la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents (aide au BAFA, projets élaborés par des adolescents et favorisant leur autonomie ...).

6.2. Engagement de l'Agglomération de Châteauroux

L'Agglomération de Châteauroux, conformément à ses compétences et à son implication dans le cadre de dispositifs contractuels et de programmation, mobilisera des moyens humains spécifiques et participera au financement d'actions qui contribuent à un développement équilibré de son territoire.

6.2.1 Pilier Cohésion Sociale

L'Agglomération de Châteauroux interviendra sur ce pilier essentiellement grâce à une ingénierie dédiée décrite plus bas.

Elle apportera également son soutien aux initiatives issues du monde associatif ou des habitants dans la réalisation de leurs projets collectifs.

Elle mobilisera, tout particulièrement, les crédits de son fonds d'aide à projets qui permettent de financer des actions en direction des quartiers d'habitat social (ex : sorties, actions citoyennes, animations sportives, événements festifs...).

De même, elle utilisera ses crédits d'animation pour renforcer son action auprès des populations des quartiers prioritaires et pourra mettre en œuvre ou contribuer à des actions fédératrices en direction des habitants voire au-delà du strict champ des quartiers.

6.2.2. Pilier Cadre de vie – Renouvellement urbain

L'Agglomération de Châteauroux va intervenir, tout d'abord, grâce à sa Direction de l'Habitat, du Renouvellement Urbain et de la Prospective, au sein de la Direction du Développement du Territoire, en vue d'accompagner le projet de territoire dans ses composantes Habitat/Logement et Renouvellement Urbain, au sens de l'intérêt communautaire défini pour l'exercice des compétences Équilibre Social de l'Habitat et Politique de la Ville. Elle organise les moyens permettant de mettre en œuvre les politiques souhaitées par les élus (PLH, NPRU...).

La DHRUP travaille en lien étroit avec la DGA Aménagement, et plus particulièrement avec la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme pour œuvrer en faveur d'un aménagement et d'un développement solidaire, durable et équilibré du territoire (l'Habitat dans les documents d'urbanisme, le PLH dans le PLUI).

Deux de ses services vont tout particulièrement être mobilisés sur le Contrat de Ville.

Tout d'abord, le service Habitat qui est en charge de l'exercice de la compétence Équilibre Social de l'Habitat. A ce titre, il œuvrera à la définition de la stratégie habitat à mener sur le territoire (en cohérence avec le SCoT), à travers, notamment, l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) qui définit les objectifs de production de logements à 6 ans, ainsi que les programmes d'actions à mettre en œuvre en matière d'habitat et de logement et les moyens et outils de pilotage, d'animation, d'évaluation et d'observation ad hoc. Il interviendra sur plusieurs champs : stratégique, opérationnel et technique, et sur 2 registres : l'urbain et le social.

De même, le service Renouvellement Urbain qui résulte de l'inscription de quartiers de Châteauroux en sites de renouvellement urbain, au sens de l'ANRU aura un rôle essentiel sur la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain. En lien avec les partenaires et avec l'association des habitants, le service préfigurera le projet urbain et social de renouvellement urbain pour chacun des sites, élaborera la convention avec l'ANRU, puis

mettra en œuvre le projet, conformément aux engagements des conventions et aux conditions réglementaires de l'Agence. Il sera partie prenante du volet « cadre de vie et renouvellement urbain » du Contrat de Ville.

L'Agglomération de Châteauroux a mis en place depuis de nombreuses années un système de bus gratuits irrigant tout le territoire avec une attention toute particulière pour les dessertes des quartiers prioritaires. La mobilité des personnes les plus précaires continuera à être un axe fort de l'intervention de la collectivité.

Concernant la collecte des déchets, outre le ramassage classique, des actions particulières sont menées, comme les démarches des ambassadeurs de tri auprès de la population des quartiers afin de mieux expliquer le tri, ou la participation à la cellule moindre salissement qui concerne essentiellement les quartiers St Jean / St Jacques, mais aussi Beaulieu et Vaugirard et vise à résoudre les problèmes de la vie quotidienne des habitants dans leur cadre de vie. L'agglomération continuera à s'impliquer dans ces problématiques.

6.2.3. Pilier Développement économique et Emploi

L'agglomération, qui regroupe la moitié des emplois salariés du département, dispose d'une compétence générale en matière de développement économique et d'accès à l'emploi.

Sur ce dernier point, elle s'intéresse tout particulièrement aux populations les plus éloignées de l'emploi avec un faible niveau de qualification au travers du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Elle favorise ainsi les parcours d'insertion individualisés avec un accompagnement spécialisé et l'animation d'un réseau d'entreprises. Sur la durée du Contrat de Ville, elle poursuivra cet effort en s'appuyant sur un partenariat renforcé avec les structures de proximité notamment par le développement d'un groupe de partenaires prescripteurs.

Concernant la mobilisation des crédits, l'agglomération en tant qu'organisme intermédiaire de la subvention globale FSE, soutiendra des actions qui concernent la politique de la ville comme les SIAE ou le chantier d'insertion sociale du CCAS.

S'agissant de l'emploi des jeunes, l'Agglomération de Châteauroux maintiendra son soutien à la Mission Locale Jeunes afin de faciliter l'insertion professionnelle des plus jeunes. De même, elle a engagé une démarche visant à faciliter la transition entre la sortie du DRE et l'insertion professionnelle avec la création d'un temps dédié.

6.2.4. Ingénierie

La politique de la ville constitue l'une des 4 compétences obligatoires de l'Agglomération de Châteauroux. A cet égard, afin d'aider l'Etat dans la mise en place de cette politique publique, elle assure l'ingénierie des dispositifs Contrat de Ville et Renouvellement urbain en mettant en place des équipes dédiées soutenues financièrement par l'État.

Ainsi, pour ce qui relève du Contrat de Ville, elle s'appuie sur une équipe composée de trois personnes, un Directeur de la Politique de la Ville, une Chargée de mission généraliste et un Chargé de mission sur l'aspect Développement économique et Accès à l'emploi. Un secrétariat intervient en soutien de cette équipe en charge, notamment aux côtés de l'Etat, de l'animation globale du dispositif, du suivi du programme d'actions, de la coordination des groupes de travail, de l'observation et de l'évaluation, des relations avec les habitants, les structures associatives et tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

S'agissant du renouvellement urbain, l'équipe en charge de l'animation de la procédure est en cours de construction et devrait être composée d'une Chef de projet, d'un(e) Chargé(e) de mission, d'une Chargée de mission clauses sociales et d'un secrétariat. L'ensemble sera coordonné par la Directrice de l'Habitat, du Renouvellement Urbain et de la Prospective. Ce schéma est conditionné par l'octroi de subventions ANRU pour ces postes.

Sur l'accès à l'emploi et le développement économique, outre la poste de Chargé de mission repéré sur le Contrat de Ville, la Communauté d'Agglomération s'appuiera sur l'équipe en place au sein de la direction en charge de cette question sans que des financements particuliers soient demandés à l'État. Elle aura en charge le développement des quartiers et interviendra, notamment, sur le projet Centre d'Affaires des Quartiers pour laquelle l'agglomération a bénéficié d'un appel à projets national.

L'ensemble de cette ingénierie sera pilotée par le Directeur du Développement du Territoire qui sera garant du bon fonctionnement de ces équipes.

6.3. Engagement de la Ville de Châteauroux

La Ville de Châteauroux constitue l'un des partenaires historiques de la Politique de la Ville puisque, avant la création de l'EPCI, c'était elle que l'État avait fléché pour suivre la mise en œuvre de cette intervention.

Aussi, dès 1989 et la procédure de Développement Social de Quartier sur St Jean, la Ville a décliné des moyens ordinaires ou spécifiques destinés à améliorer la vie de ses administrés issus des quartiers prioritaires.

Globalement, la Ville est concernée par tous les piliers de la Politique de la Ville.

6.3.1. Pilier Cohésion sociale

Tout d'abord, la Ville est présente sur l'ensemble des quartiers en Politique de la Ville au travers d'équipements et d'infrastructures qu'elle gère en propre ou auxquels elle participe financièrement.

On citera ici le domaine sportif avec des stades ou terrains sur les 3 quartiers et des gymnases à Beaulieu et Vaugirard. Elle poursuivra, bien évidemment cet effort et devrait, d'ici la fin du Contrat de Ville, construire une halle des sports sur le quartier St Jean / St Jacques. Une équipe d'éducateurs sportifs, à travers notamment l'équipe municipale des sports, mène des actions sur tous les quartiers de la Ville. Enfin, on note que l'une des deux piscines de la Ville, Firmin Bâtisse, se situe sur le quartier St Jean.

S'agissant des services publics, elle s'appuie sur divers équipements ainsi que sur des équipes dédiées comme la mairie annexe à St Jean ou les bibliothèques annexes à Beaulieu et St Jean. Elle poursuivra cet effort durant le Contrat de Ville. Dans le domaine culturel, une salle de spectacles est gérée par la Ville sur le quartier St Jean. Elle soutient également des événements fédérateurs sur les quartiers ou à destination de leurs habitants (ex : Multirythmes, carnaval...). Dans la mesure des moyens financiers mobilisables, elle poursuivra ces interventions.

Concernant la santé, elle gère deux équipements particuliers, le Point Santé à St Jean et l'Atelier Passerelle à Beaulieu. Le premier a un rôle d'information généraliste et sert également de point d'ancrage pour des séances de vaccinations, le second a pour vocation de

faire se rencontrer le monde des personnes souffrantes avec celles en bonne santé. Outre ces équipements, un service santé publique mène des actions pour l'ensemble de la Ville et sa responsable anime un réseau de partenaires qui, depuis 4 ans, organise un événement fédérateur autour de la santé sur le quartier de Vaugirard. Enfin, la Ville porte les dispositifs Atelier Santé Ville et Contrat Local de Santé qui constituent les fers de lance de la Politique de la Ville sur les quartiers. Une coordinatrice est en charge de l'animation de ces dispositifs. La Ville poursuivra ses efforts en la matière sous réserve des financements obtenus mais aussi des évolutions législatives, une loi-cadre sur la santé, qui devrait être examinée d'ici l'été, devant normalement transformer le Contrat Local de Santé en Contrat Territorial de Santé qui pourrait se situer à une échelle plus large que celle du territoire municipal. La Ville va également s'engager sur des projets d'implantation de maisons médicales de proximité sur le mandat. Les deux premières devraient se situer à St Jean / St Jacques et Vaugirard / St Christophe.

Dans le domaine de la jeunesse, elle dispose d'un service dédié qui mène de multiples projets en direction des habitants des quartiers. Aux côtés de l'État, la Ville assume la gestion de l'opération Ville Vie Vacances à destination des jeunes issus des territoires prioritaires. Elle soutient également l'activité des maisons de quartier et des centres sociaux sur les trois quartiers en Politique de la Ville. Elle a, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, entrepris une réflexion sur ces structures avec pour objectif de mettre en place une nouvelle organisation à partir de septembre 2015 ou janvier 2016. Globalement, sur la durée du Contrat, elle continuera à consacrer des moyens humains et financiers à destination de la jeunesse des quartiers.

Sur le plan éducatif, outre la gestion des équipements scolaires primaires et élémentaires et la mise à disposition de personnels pour l'entretien, elle intervient, de manière forte et ciblée, via la Caisse des Écoles, sur l'accompagnement individuel des élèves les plus fragiles grâce au Dispositif de Réussite Educative qui cible les 3 quartiers en Politique de la Ville. Pour la durée du Contrat, elle entend poursuivre son action dont l'étendue sera conditionnée par le soutien apporté par l'État.

La Ville, alors qu'elle n'en avait pas l'obligation légale, a mis en place des instances de démocratie de proximité à travers les conseils de grands quartiers. Quatre concernent tout particulièrement les territoires prioritaires de la Politique de la Ville. La mission conseil de quartier permet le bon fonctionnement de ces instances. Elle contribue également à l'organisation d'événements fédérateurs comme la fête des voisins. Sur la durée du Contrat, la Ville prendra en compte les projets émanant des conseils et veillera, dans la mesure du possible et des moyens financiers disponibles, à les mettre en place. À noter le rôle pivot de l'Elue en charge de la démocratie de proximité sur les propositions de mise en place des Conseils Citoyens.

Enfin, par ses subventions à l'ensemble des acteurs intervenants sur les territoires de la Politique de la Ville, elle contribue à l'animation des quartiers.

6.3.2. Pilier Cadre de Vie et Renouvellement urbain

La Ville de Châteauroux constituera un des partenaires importants dans la mise en œuvre du Programme de Renouvellement Urbain.

Elle sera, notamment, partie prenante dans l'aménagement des espaces extérieurs.

De manière générale, différents services, dont certains mutualisés avec l'agglomération, contribueront à améliorer le cadre de vie des habitants (espaces verts, propreté, voirie...).

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, la Ville continuera à animer la cellule de moindre salissement qui regroupe l'ensemble des acteurs du territoire, agglomération, bailleurs, Etat, afin de résorber des problèmes techniques rencontrés sur les espaces extérieurs, les voiries...

Sur l'aspect prévention de la délinquance, la Ville devrait relancer le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et réfléchir à la mise en place d'un Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Par l'intermédiaire de sa police municipale et de la vidéo-surveillance, elle continuera à assurer la sécurité de ses concitoyens à l'échelle de la Ville.

6.3.3. Pilier Développement économique et Accès à l'emploi

La Ville veillera à l'équilibre et au développement de l'offre commerciale notamment à l'échelle des quartiers.

En complément des partenaires locaux, et notamment de l'agglomération, elle contribuera à favoriser l'implantation d'activités dans les quartiers.

6.4. Engagement de la Région

6.4.1 La mobilisation de la Région

Le texte définit les priorités régionales et identifie les thématiques pouvant être accompagnées par la Région au titre de ses dispositifs. Les montants de subventions régionales pouvant le cas échéant apparaître dans les annexes sont mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale.

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés.

À ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent être soutenues par la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

En particulier, en lien avec les compétences régionales en matière d'emploi, de formation et de solidarité territoriale, les crédits régionaux seront prioritairement mobilisés :

• **Au titre du pilier « cohésion sociale », autour de :**

- L'action éducative et la lutte contre le décrochage scolaire

La Région est en responsabilité dans les domaines de l'accueil des lycéens et des apprentis.

Elle s'engage à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements situés dans les quartiers prioritaires ou à proximité à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote, comme la lutte contre les discriminations, les actions en faveur de l'égalité des chances, la promotion de la citoyenneté, la santé, la culture...

Une part des actions conduites par la Région en matière d'apprentissage est cofinancée par des crédits du FSE dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020 : actions qualifiées à destination des apprentis, professionnalisation des équipes CFA.

Par ailleurs, pour permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail avec la qualification la plus élevée possible, la Région s'engage fortement pour lutter contre le décrochage du système scolaire tant dans les lycées que dans les CFA, en coordonnant des plateformes ayant pour mission de repérer, contacter les jeunes et leur proposer une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.

- Le développement des usages liés au numérique

Au-delà du déploiement du Très Haut Débit, la Région accompagne le développement des usages liés au numérique via des initiatives dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la formation, et par l'aménagement de lieux dédiés.

- La mise en place de structures adaptées pour l'accueil de la petite enfance

Ce type d'investissement permet un accès facilité à l'emploi pour les jeunes parents, notamment dans le cas de familles monoparentales, très représentées dans les quartiers prioritaires et souvent confrontés à des emplois en horaires décalés.

- Les projets locaux de santé, via des structures d'exercice regroupé (MSP, centres de santé...)

L'accès à la santé est un droit fondamental dont sont trop souvent éloignées les populations des quartiers prioritaires où la problématique de l'accès aux soins est aussi prégnante que dans certaines zones rurales. La Région accompagne et soutient des projets de promotion de la santé initiés dans les lycées et les CFA en faveur des jeunes, en lien avec des structures associatives locales.

- Le soutien à des actions culturelles et sportives

Les associations culturelles et sportives jouent un rôle de proximité fondamental notamment auprès des jeunes, pour développer le vivre ensemble et la citoyenneté. Le sport participe par ailleurs à l'épanouissement personnel et à la santé. La Région encourage le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées...

- **Au titre du pilier « cadre et vie et renouvellement urbain », autour de :**

- La réhabilitation thermique du parc social

Au-delà des financements mobilisables pour la constitution ou reconstitution de l'offre, ou pour l'amélioration de l'habitat (résidentialisation, réhabilitations...), la réhabilitation thermique est primordiale, tant pour la lutte contre le réchauffement climatique, que pour améliorer le confort des logements et baisser la quittance globale des locataires.

Concernant l'offre nouvelle, celle-ci doit être pensée dans une logique de parcours résidentiel et de mixité sociale.

- L'aménagement d'espaces et d'équipements publics favorisant le lien social

La Région accompagne les initiatives visant à améliorer ou réintroduire des services et équipements de qualité dans les quartiers, notamment ceux développant le lien social et permettant une ouverture du quartier vers la ville (médiathèques, centres culturels, maisons des jeunes, équipements sportifs, centres sociaux...).

Concernant les espaces publics, priorité est donnée à la requalification d'espaces propices à la convivialité (places, jardins publics, plaines de jeux...).

- La mobilité

Les liaisons inter-quartiers sont une condition de l'intégration des quartiers prioritaires au reste de la ville et plus largement de l'agglomération. À cet effet, leur accessibilité et leur désenclavement est un objectif à atteindre. Conformément au Plan Climat Régional, la Région priorise ses interventions en direction des transports en commun (aménagement liés à la restructuration de réseaux de bus et à l'amélioration des dessertes) et des circulations douces (pistes cyclables, cheminements piétonniers).

- **Au titre du pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », autour :**

- Du soutien à la création et au développement d'activités

Les initiatives d'optimisation du potentiel économique des quartiers doivent être encouragées. La Région dispose d'outils de soutien à la création, au développement à la reprise d'entreprises, et d'interventions pouvant accompagner les projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises (type couveuses, pépinières), les locaux commerciaux ou de services.

- Du développement de l'accès à l'emploi et à la formation

Le soutien à l'emploi et au développement économique durable est prioritaire pour la Région.

Dans ce cadre, elle définit, organise et met en œuvre des formations à destination des demandeurs d'emploi pour :

- Répondre aux besoins économiques des entreprises et du territoire, lutter contre le chômage ;
- Permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer professionnellement et de sécuriser leurs parcours.

Cette offre de formation vise notamment l'obtention des 1ers niveaux de qualification correspondant aux niveaux d'employabilité repérés dans les entreprises de la région (niveau IV et V).

Une part de ces actions est co-financée par des crédits du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur la période 2015/2017 dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020. L'IEJ vise les personnes de – de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation pour une intégration durable sur le marché du travail.

En complément, la Région :

- Coordonne le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), afin que tous les publics, jeunes et adultes disposent d'un égal accès à l'information et à l'orientation tout au long de la vie ;
- Développe une politique d'accès aux savoirs de base pour favoriser l'insertion des publics visés ;
- Mobilise différentes réponses pour accompagner, vers la formation et/ou l'emploi, les demandeurs d'emploi au 1er rang desquels figurent les jeunes : aide au fonctionnement des Missions Locales, aide au permis de conduire, garde d'enfants, transport...

Enfin, la question de l'insertion constitue une préoccupation régionale qui se traduit en particulier par l'encouragement au recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics dans le cadre des Contrats territoriaux (à minima 5% des heures travaillées pour des investissements supérieurs à 500 000 € HT).

- Du soutien à l'économie sociale et solidaire

La Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. Elle soutient en particulier les emplois associatifs.

Par ailleurs, les activités d'insertion par l'activité économique peuvent être soutenues.

Le public jeune étant un public prioritaire pour la Région au vu de ses compétences, un certain nombre de mesures en leur faveur sont développées dans le cadre du Plan avenir jeunes.

Des initiatives transversales peuvent également rejoindre les priorités de politiques régionales, comme par exemple, hors agglomérations, le dispositif ID en Campagne qui est susceptible d'intervenir sur les 3 piliers.

La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet Politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville. Un vade-mecum est tenu à leur disposition par les services régionaux.

Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional.

En particulier, concernant les investissements, que ceux-ci s'inscrivent ou pas dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, les crédits régionaux sollicités devront être inscrits au Contrat régional de Solidarité territoriale (ou Contrat de 3^{ème} génération encore en cours) correspondant.

Le financement régional s'opèrera selon les modalités des cadres d'intervention correspondants.

6.4.2 La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial intégré et avec l'Accord de Partenariat entre l'État français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE Centre-Val de Loire 2014/2020 a spécifiquement inscrit des crédits FEDER, dans le cadre d'un axe dédié, au bénéfice d'investissements dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

- En direction de la réhabilitation thermique de 4 000 logements sociaux à l'horizon 2023 sur l'ensemble des 52 quartiers prioritaires en région Centre-Val de Loire ;
- En direction de la création de locaux d'activités économiques, dans les quartiers prioritaires ou leurs abords immédiats.

• Les modalités de mobilisation des fonds européens par les EPCI intégrant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville

Conformément aux règlements du Parlement européen et du Conseil : article 7 du règlement FEDER 1301/2013 et article 123 du règlement général 1303/2013 :

- Le FEDER soutient dans le cadre des programmes opérationnels, le développement urbain durable au moyen de stratégies qui prévoient des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux qui rencontrent les zones urbaines ;
- Les villes et les entités infrarégionales ou locales chargées de la mise en œuvre des stratégies urbaines durables, ci-après dénommées « autorités urbaines » sont responsables des missions liées, au minimum, à la sélection des opérations conformément à l'article 123 du règlement 1303/2013 ;
- L'Autorité de gestion peut désigner un ou plusieurs Organismes Intermédiaires (OI) pour exécuter certaines tâches de l'Autorité de gestion ou de l'autorité de certification sous la responsabilité de cette autorité. Les modalités convenues entre l'Autorité de gestion et les organismes intermédiaires sont consignées officiellement par écrit.

Par conséquent :

- Les Contrats de ville, cadres de mise en œuvre de la politique de la ville, correspondent à une approche intégrée du développement urbain souhaité par la Commission européenne ;
- Chaque EPCI est désigné comme « Autorité urbaine » et Organisme Intermédiaire (OI). Il participe directement à la mise en œuvre de l'axe urbain du PO en sélectionnant les opérations pouvant bénéficier de crédits FEDER. À ce titre, dans le cadre de la délégation des missions de sélection, une convention spécifique peut être passée entre l'EPCI et l'Autorité de gestion (le Conseil régional).

- **Modalités de gouvernance**

Chaque OI sélectionne les dossiers de demande de subventions FEDER dans le cadre du comité de pilotage du Contrat de ville. L'opération retenue est ensuite instruite par l'autorité de gestion (Région Centre-Val de Loire) qui aura la responsabilité de vérifier son éligibilité (conformément à l'art. 7(5) du règlement(UE) N°1301/2013). L'Organisme Intermédiaire veille à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

Le Comité régional de programmation et le Comité de suivi du PO, sont systématiquement informés des opérations sélectionnées par chaque OI au titre de l'axe urbain.

Après sélection d'une opération par un OI, l'Autorité de gestion assure la notification, le conventionnement avec le bénéficiaire et le contrôles des dépenses déclarées en vue de leur remboursement en conformité avec les règles en vigueur.

L'autorité de gestion peut réunir les OI, afin d'examiner toute question relative à la bonne mise en œuvre de cet axe urbain.

6.5. Engagement du Département

Enfance, famille, personnes âgées, personnes handicapées, insertion, logement, le Département s'est vu confier des missions de service public visant à favoriser la cohésion sociale et à lutter contre l'exclusion. Il intervient également au titre de son action culturelle, sportive et de loisirs. Par définition il exerce ses missions pour l'ensemble du territoire départemental dans le respect du principe d'égalité d'accès et de traitement de tous ses habitants, de ce fait l'ensemble de ces actions sont effectivement menées sur le territoire couvert par le Contrat de Ville de Châteauroux.

6.5.1 Les domaines d'interventions

6.5.1.1 Développement du jeune enfant et accompagnement à la parentalité

- Ecoute, conseil, accompagnement des futurs parents et parents pour la santé et l'éducation de leur jeune enfant : actions d'éducation sexuelle, de conseil en matière de contraception, consultations médicales, visites à domicile, permanences des infirmières-puéricultrices, bilans de santé en écoles maternelles ;
- Actions collectives ou individuelles de prévention de la maltraitance et d'accompagnement à la parentalité ;
- Information sur les différents modes d'accueil (assistantes maternelles, lieux d'accueil collectif) et recherche d'une solution adaptée à chaque situation ;
- Agrément et suivi des assistantes maternelles, autorisation et contrôle des lieux d'accueil collectif du jeune enfant.

6.5.1.2 Éducation de l'enfant, de l'adolescent et accompagnement à la parentalité

- Actions collectives ou individuelles de soutien auprès des parents dans leur rôle éducatif ;
- Mise en place d'actions adaptées après évaluation des difficultés : accompagnement social, intervention éducative à domicile, orientation vers du soutien scolaire, vers des soins spécialisés ;
- Au titre du dépistage des familles en difficulté, recueil et traitement des informations préoccupantes afin de mettre en œuvre, après l'évaluation des situations, des aides et des mesures d'accompagnement au bénéfice des parents et de leurs enfants ;
- Prise en charge des enfants ne pouvant être maintenus dans leur milieu familial.

6.5.1.3 Accès aux droits et insertion :

- Aide et accompagnement dans les démarches d'accès aux droits sociaux ;
- Accompagnement global pour favoriser l'insertion dans la vie sociale, pour l'accès à un logement, pour la prévention des expulsions locatives, pour l'accès aux soins ;
- Détection des situations d'illettrisme et orientation : accompagnement vers des formations adaptées sur les savoirs de base ;
- Conseil pour l'organisation du budget, accompagnement dans sa gestion, aide pour la constitution de dossiers de surendettement ;
- Réalisation d'accompagnements spécialisés dans l'aide à la gestion budgétaire ou dans l'insertion dans le logement ;
- Évaluation de la situation socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA en vue de la désignation d'un référent parcours, orientation vers les différents accompagnements, sociaux ou professionnels, adaptés à la situation du bénéficiaire ;
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA dont le projet d'insertion est à dominante sociale ;
- Aide à l'élaboration d'une insertion professionnelle : aide à la définition d'un projet, orientation, accompagnement vers les organismes de formation ou spécialisés dans la recherche d'emploi, organisation et mise en œuvre d'action d'insertion professionnelle.

6.5.1.4 Prévention et protection des personnes vulnérables

- Conseil et accompagnement pour favoriser le maintien à domicile ou l'orientation en structures protégées des personnes âgées ou handicapées ;
- Prévention de l'isolement social ;
- Évaluation des situations de danger éventuel (personnes âgées ou handicapées, violences conjugales) et mise en place d'actions adaptées.

6.5.1.5 Développement de l'accès au sport et à la culture

Le département développe une politique destinée à favoriser l'accès de tous aux activités sportives et culturelles.

6.5.1.6 Aide et accompagnement des personnes âgées

Désigné par le législateur chef de fil sur son territoire de la politique gérontologique, le département accueille et informe les personnes âgées, coordonne les dispositifs d'aide et d'accompagnement, participe au financement de la dépendance, assure la prise en charge financière via l'aide sociale des aides nécessaires (à domicile ou en établissement) des personnes âgées isolées et démunies, développe des actions visant le bien vieillir.

6.5.1.7 Aide et accompagnement des personnes en situation de handicap

Au titre des responsabilités confiées par le législateur pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, le département participe via la MDPH à l'accueil l'information, l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, participe au financement de la compensation du handicap, à domicile ou en établissement, développe des actions pour favoriser leur insertion.

6.5.2 Les modalités d'interventions

6.5.2.1 Les interventions réalisées par les services du département

- Des services de proximité composés de professionnels du secteur éducatif, social et médico-social : assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, infirmières, puéricultrices, éducateurs spécialisés, médecins, psychologues, agents d'insertion, agents administratifs et d'accueil ;
- Interventions individuelles auprès des familles par des visites à domicile, des permanences dans les équipements existants sur les quartiers, dans les locaux des services du département (circonscription, maison départementale de la solidarité) ;
- Réalisation d'actions collectives, organisées et animées par les différents professionnels et/ou participation et animation des professionnels du département pour des actions réalisées par des partenaires.

6.5.2.2 Les interventions sous forme de financement

- Financement d'aides et d'allocations individuelles : aux personnes en situation de précarité et d'exclusion (RSA, FSL, Fonds d'aide aux jeunes, aides financières individuelles à l'insertion), aux familles en difficultés éducatives (aides financières de l'ASE), aux enfants et aux jeunes pour leur accès aux sports et à la culture (« pass'sport culture », « licence sport en Indre ») aux personnes âgées (APA , aide à l'adaptation de l'habitat, aide sociale), aux personnes handicapées (PCH, aide sociale) ;
- Financement de services, de prestations ou d'actions, en totalité ou en partie, financement d'équipements, y compris à titre subsidiaire et facultatif : structures d'accueil de la petite enfance, RAM, lieux d'accueil parents enfants, centre de planification et d'éducation familiale, prestations d'accompagnement éducatif (AEMO, AED, TISF), associations et actions d'aide aux jeunes et à la parentalité (actions des centres sociaux, point rencontre-médiation familiale, maison des adolescents, mission locale, FJT, prévention spécialisée, etc.) structures d'accueil de l'aide sociale à l'enfance, collèges, associations sportives et culturelles, associations de lutte contre l'exclusion, prestations et structures d'insertion, prestations d'accompagnement spécialisé lié au logement, associations de soutien et d'accompagnement aux personnes âgées, EHPAD, prestations d'accompagnement des personnes handicapées, structures d'accueil pour personnes handicapées.

Pour ces différentes actions et interventions, le budget annuel consacré par le Département est de l'ordre de 140 M€.

Dans la mesure où les axes d'intervention du contrat de ville rejoignent les missions et actions du Département de l'Indre, le Département de l'Indre s'engage à continuer d'exercer ses missions et de développer ces actions à destination des habitants des quartiers de Châteauroux concernés par la politique de la ville. Ainsi, le Département de l'Indre s'engage à s'associer aux actions qui seront retenues par le présent contrat de ville, dans le cadre de la mobilisation de ses politiques et de ses moyens tels qu'il les définit et les organise dans le cadre de ses compétences et outils habituels. Cet engagement ne saurait cependant créer à l'égard du Département des obligations nouvelles, ni modifier les priorités définies dans le cadre de l'exercice de ses compétences et responsabilités.

6.6 Engagement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre

- Soutenir la création et le maintien d'activités artisanales et commerciales (notamment à l'occasion de l'arrêt d'activité d'un artisan et la recherche de repreneur) à travers ses dispositifs de formation courte et longue, accompagnement individualisé, suivi au démarrage..., sensibilisation, animation de réunions d'information sur le régime de micro entreprise pour les résidents ;
- Apporter son appui à la réalisation de locaux professionnels susceptibles d'accueillir des activités artisanales (en cas de réhabilitation d'immeubles) ;
- Aider à la modernisation et au développement des entreprises, notamment par la gestion des dossiers CAP développement de la Région (subvention et avance remboursable) ;
- Favoriser l'insertion professionnelle de jeunes issus des quartiers par le CAD (centre d'aide à la décision de la CMA) par de l'aide à l'orientation, la possibilité de stages découvertes, la préparation aux démarches, l'accompagnement individualisé..., l'apprentissage, le contrat de professionnalisation et de génération ;
- Apporter de l'aide par de la formation et de l'accompagnement individuel pour la réponse aux appels d'offres des marchés publics pour les artisans du bâtiment issus des quartiers, en particulier un accompagnement aux clauses d'insertion sociale ;
- Proposer des formations visant au respect des réglementations hygiène sécurité et accessibilité (prestation assurée par un agent de la CMA dans le cadre d'un programme régional).

6.7 Engagement de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre

6.7.1 Soutenir la compétitivité des entreprises

- Encourager la dynamique entrepreneuriale par l'accompagnement de création/reprise et transmission d'entreprises industrielles, commerciales et de services et de leurs dirigeants pour des conseils individualisés (juridiques, financiers et commerciaux) et par des formations spécifiques ;
- Accompagner cette dynamique par le financement venant du fonds d'aide de la CCI de l'Indre ;
- Accompagner la croissance et la performance du commerce par le soutien aux associations de commerçants, par l'animation d'ateliers de professionnalisation (développement numérique, outils de gestion, aménagement de vitrine, accessibilité...), par l'évolution vers d'autres formes de commerce. (Circuits court, Bio...) ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises industrielles et de services en favorisant des démarches d'innovation, d'internationalisation, le rapprochement des donneurs d'ordre et de sous-traitants... ;
- Intégrer les enjeux environnementaux dans les entreprises comme opportunité de compétitivité ;
- Valoriser les entreprises des territoires auprès du public et notamment les jeunes.

6.7.2. Contribuer au développement du potentiel humain et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi

- Participer dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation à l'orientation des publics jeunes et demandeurs d'emploi ;
- Favoriser l'insertion par l'alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) ;
- Accompagner les personnes en difficulté dans la construction de projets professionnels (bilans de compétences, prestations d'accompagnement personnalisées, actions VAE ...) ;
- Assurer la formation des dirigeants d'entreprise ;
- Aider les entreprises à la mise en place de leur plan de formation et accompagner leurs salariés dans le maintien et le développement de leurs compétences ;
- Former les demandeurs d'emploi à des métiers porteurs d'emploi dans le cadre du programme de formation mis en place par le Conseil Régional.

6.8 Engagement de la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture de l'Indre apporte son appui à des actions permettant de développer le lien social entre producteurs et consommateurs et entre urbains et agriculteurs et assurer une diffusion spécifique de l'information sur ces actions à destination des quartiers sensibles :

- Favoriser le développement des circuits courts: Marchés de producteurs de Pays, Marché de Noël, magasins de producteurs fermiers, offre groupée de producteurs fermiers pour l'approvisionnement des cantines ou d'autres lieux de restauration collective ;
- Aider à l'organisation de portes ouvertes pour le grand public et les scolaires dans des exploitations proches de l'agglomération castelroussine afin de faire découvrir aux urbains l'agriculture de leur territoire et le circuit de fabrication d'un produit fermier «de la fourche à la fourchette».

6.9 Engagement de l'OPAC

En matière de stratégie urbaine, quelles que soient les démarches antérieures considérées, l'OPAC 36 a toujours su s'inscrire dans ces dernières avec une volonté d'agir avec cohérence et efficacité pour le bien-être de ses locataires.

Aujourd'hui encore, comme ce fut le cas durant la phase de diagnostic partagé, comme c'est le cas actuellement dans la phase de rédaction, en parfait partenariat avec l'État, la communauté d'agglomération ou son confrère bailleur, l'OPAC 36 saura être moteur dans la réalisation du contrat de ville 2015-2020.

HABITAT ET CADRE DE VIE :

Quel que soit le quartier considéré, l'OPAC 36 axera ses réflexions patrimoniales stratégiques selon les trois axes suivants :

- Attractivité du patrimoine ;
- Maîtrise de l'énergie ;
- Qualité du service rendu.

Avec en filigrane, une recherche constante de corrélation entre les logements proposés et l'évolution des besoins réels des habitants.

Outre les logements proprement dits, l'environnement général des quartiers sera pris en compte. L'OPAC 36 saura s'inscrire, à sa mesure, dans les démarches globales concernant les schémas d'aménagement permettant d'acquérir une nouvelle qualité urbaine et de créer une nouvelle attractivité :

- Optimisation des voiries ;
- Implantation d'équipements publics ;
- Implantation d'activités commerciales et de services, renforcement des existants ;
- Embellissement et réappropriation des pieds d'immeuble par les habitants ;
- Connexion avec les quartiers voisins.

Concernant l'écoute des habitants et la recherche de qualité de service rendu, l'OPAC 36 poursuivra l'intégralité des actions qui lui ont permis d'acquérir la certification AFNOR-Qualibail II – Qualité de service, avec pour ambition l'amélioration des différents critères de notation et in fine le renouvellement triennal de cette dernière.

Bien entendu, l'OPAC 36 participera activement à la Gestion Urbaine de Proximité et à toutes les actions induites.

Il en sera de même pour toutes les actions ou tous les projets faisant appel spécifiquement à la mobilisation des habitants en relation avec leur cadre de vie.

Focus sur le quartier Beaulieu

L'OPAC 36 poursuivra son plan de renouvellement urbain sans discontinuité afin de le mener à son terme : démolition d'immeuble R+4, reconstruction du centre du quartier selon le plan défini, ascensorisation d'immeubles existants, réhabilitation intégrale de logements...

L'objectif étant de recréer une réelle attractivité urbaine pour ce quartier et de la pérenniser.

Focus sur les quartiers Saint Jean/Saint Jacques

Concernant Saint Jean, les bâtiments collectifs feront l'objet d'études spécifiques « maîtrise de l'énergie », l'objectif étant d'offrir aux locataires la possibilité de réaliser des économies sur leurs charges locatives.

Concernant Saint Jacques, l'OPAC 36 poursuivra ses travaux de modernisation des parties communes et de ravalement de façades, avec un traitement spécifique des rez-de-chaussée.

Au-delà de ces actions, l'OPAC 36 sera particulièrement moteur pour l'étude et la réalisation du projet urbain et social indispensable de ce quartier prioritaire d'intérêt national.

COHÉSION SOCIALE

Par les travaux ainsi engagés pour améliorer l'attractivité des logements et du cadre de vie, l'OPAC 36 agira également pour réduire les écarts existants dans les quartiers. En effet, l'OPAC 36 est vecteur de cohésion sociale et a souhaité conforter ce rôle en développant des partenariats. Ainsi l'OPAC 36 s'engagera à :

- Consolider le lien social en accompagnant les habitants dans leurs projets (participation au FAP, au travail de mémoire lors des opérations de démolition, organisation de temps d'information autour d'un café, participation au défi des familles à énergie positive ...) ;
- Agir en faveur de l'équilibre social des quartiers, en respect de la convention de mixité sociale ;
- Prévenir l'exclusion sociale : poursuivre l'accompagnement social des foyers les plus fragiles ; en cas d'impayés, continuer à activer tous les leviers afin de prévenir l'expulsion (partenariats, mutation, CCAPEX...) ;
- Poursuivre les actions engagées en faveur des personnes de plus de 80 ans dans le cadre de la charte SENIOR + ;
- Participer aux différentes instances de coordination (en articulation avec le PLALHPD : coordination gérontologique...).

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'OPAC 36 souhaite également continuer à s'inscrire comme acteur en faveur de l'emploi et du développement économique.

En tant qu'acteur économique local, l'OPAC 36 poursuivra son rôle contra-cyclique et favorisera le retour à l'emploi par l'utilisation des clauses d'insertion et des différents dispositifs (CAE, CIVIS, agence de travail temporaire sociale...).

L'Office proposera également d'accompagner le développement économique en mobilisant l'offre immobilière adaptée pour créer commerces et services pérennes au sein des quartiers.

Il poursuivra et développera les partenariats afin de renforcer la proximité des acteurs de l'insertion et des habitants des quartiers (club de chercheurs d'emploi, permanences de la BGE).

Il participera à des projets contribuant à lever les freins à l'emploi des jeunes en relais avec différents partenaires (jobs d'été, conduis ta vie).

6.10 Engagement de scalis

Les engagements de scalis sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans l'agglomération castelroussine découlent directement du Plan Stratégique Local de l'Agglomération de Châteauroux validé et signé en 2012.

Ce document reprend et, parfois, précise ces orientations stratégiques.

6.10.1. Quartier prioritaire Saint Jean / Saint Jacques

6.10.1.1 Saint Jean

Chiffres clés

- Parc scalis : 1 129 logements dont 99% de collectifs
- Période de construction = ZUP des années 60

Diagnostic

- Un état technique général des bâtiments moyen
- Une vacance élevée (10 à 15 %) depuis la fin du PNRU
- Une image dégradée en dépit des actions fortes menées depuis plus de 30 ans (DSQ, inscription en ZEP, opérations démolitions de 2002, PNRU,...)
- Un quartier hétérogène dans son image et dans sa vacance
- Un quartier très proche du centre-ville offrant de nombreux services
- Une offre typologique partiellement inadaptée à la demande (trop de grands logements T4/T5)
- Une quittance globalement maîtrisée grâce à la géothermie
- Une forte identification des habitants au quartier
- Un PNRU bénéfique qui doit être prolongé

Orientations stratégiques

- Recomposer le quartier par les leviers de démolition, de réhabilitation et de résidentialisation
- Réduire progressivement le parc
- Diversifier l'offre d'habitat (locatif, locatif social, location accession,...)
- Equilibrer le peuplement
- Travailler sur la sécurité et la tranquillité du quartier
- Pérenniser les acquis du PNRU
- Adopter un calendrier de recomposition adapté, ne pas reconstruire trop tôt sur les emprises libérées, mais attendre la stabilisation du quartier, et son changement d'image

Plan d'actions sur 20 ans

- Bâti :
 - Procéder à la démolition de 600 logements environ
 - Procéder à des travaux de maintenance et d'amélioration ciblés et adaptés sur 350 à 500 logements
 - Réinvestir les pieds d'immeuble
 - Poursuivre, développer et adapter l'exploitation de la géothermie
 - Procéder à des reconstructions (accession, accession sociale, lotissement...) selon une typologie d'offre et un calendrier adapté et cohérent avec le contexte local.
- Aménagements :
 - Remettre à niveau le réseau des voies automobiles, parkings, trottoirs... dégradés
 - Poursuivre la qualification des espaces publics (places, zones d'activités, pieds d'immeubles), la réflexion des résidentialisations à supprimer, créer ou revoir en fonction d'un cahier des charges qui s'appuie sur les premières expériences (clôtures, mobilier urbain...) et revoir le plan de déploiement du tri sélectif

- Social et commercial
 - Lutter contre la vacance HLM
 - Gérer le peuplement et notamment le relogement de manière pertinente
 - Travailler sur la mixité sociale
 - Saisir les opportunités d'implantation d'activités apportées par les partenaires extérieurs (UDAF, Solidarité Accueil, Indre Initiative...)
- Gestion urbaine de proximité :
 - Poursuivre et développer la GUP (plan de gardiennage, moindre salissement,...)

6.10.1.2 Saint Jacques

Chiffres clés

- Parc scalis en quartier prioritaire : 489 logements (100% collectifs)
- Parc scalis hors QP mais en quartier vécu = 36 logements dont 79% de collectifs

Diagnostic

- Un bâti en bon état ayant bénéficié de réhabilitations d'ampleur et récentes
 - Résidence Loti-Montaigne – 220 logts – 2011-13 → Façades + menuiseries + tri sélectif + halls + loge
 - Résidence Blaise Pascal – 279 logements – PNRU (y compris reliquat) → Façades + menuiseries + création de 17 ascenseurs + loge
 - Résidence André Gide (hors QP) – 108 logements → Façades + Chaufferie + Menuiseries + loge
 - Résidence Camus-Pérouse (pavillons hors QP) – 28 logements → Façades + résidentialisation + construction de 4 pavillons
- Des aménagements extérieurs peu lisibles nécessitant une rénovation d'ampleur
- Un quartier bénéficiant d'une offre adaptée et d'une image encore porteuse
- Un équilibre précaire à maintenir

Orientations stratégiques

- Pérenniser les acquis du PNRU
- Requalifier les espaces extérieurs (îlotage et résidentialisation)
- Rénovation des espaces extérieurs
- Développement de produits d'accession dans les dents creuses (square Mirabeau, rue Loti, rue Montaigne)

Plan d'actions à 20 ans

- Bâti :
 - Poursuite de réhabilitations ciblées
 - Développement de produits d'accession dans les dents creuses (square Mirabeau, rue Loti, rue Montaigne)
- Espaces extérieurs :
 - Résidentialisation et îlotage des résidences en concertation avec les habitants
- Social et commercial :
 - Gérer le peuplement et notamment le relogement de manière pertinente
- Gestion urbaine de proximité :
 - Poursuivre et développer la GUP (plan de gardiennage, moindre salissement,...)

6.10.2. Quartier prioritaire Saint Christophe / Vaugirard

Chiffres clés

- Vaugirard : 200 collectifs
- Les Rocheforts : 136 logements (107 collectifs + 29 pavillons)
- Les Cèdres : 27 pavillons
- Villegongis : 60 collectifs
- Les Carrières : 50 logements (12 pavillons + 38 collectifs)

Diagnostic

- Des zones au fonctionnement satisfaisant : Les Carrières – Les Cèdres
 - Une offre adaptée plutôt occupée par les classes moyennes de Châteauroux
 - Des indicateurs locatifs au vert
 - Des produits plutôt récents
- Des zones en équilibre précaire : Les Rocheforts et Villegongis
 - Du patrimoine récemment réhabilité mais n'offrant pas d'ascenseurs sans être pour l'instant très pénalisé d'un point de vue locatif (Les Rocheforts)
 - Du patrimoine en état moyen qui nécessitera un effort de réhabilitation à moyen terme portant notamment sur les façades et la résidentialisation (Villegongis)
- Des zones déclassées à réinvestir : Vaugirard
 - Vacance persistante
 - Offre inadaptée (T4 dernier étage (R+3/+4 sans ascenseur)
 - Résidentialisation plus ou moins réussie
 - Population très paupérisée
 - Pas ou peu de services : une friche (usine Spatz) en plein cœur du quartier qui fait l'objet de squats amenant son lot de désagréments
 - Quelques réussites de l'ANRU à pérenniser : ascenseurs, jardins ouvriers

Orientations stratégiques

- Carrières / Cèdres : maintien du bon fonctionnement
- Rocheforts : pérennisation de la réhabilitation de 2007
- Villegongis : veille technique et sociale
- Vaugirard :
 - Pérenniser les acquis de l'ANRU1 (résidence des Pépinières - ascenseurs)
 - Recomposer le quartier par des actions de démolitions
 - Poursuivre les actions GUP

Plan d'actions à 20 ans

- Villegongis : réhabilitation à moyen terme (bâti +espaces ext.)
- Vaugirard
 - Démolition de 60 logements à court terme, augmentée à 100 logements à moyen terme
 - Libération de l'emprise Spatz
 - Gérer le peuplement et notamment le relogement de manière pertinente
- Gestion urbaine de proximité :
 - Poursuivre et développer la GUP (plan de gardiennage, moindre salissement,...)

6.10.3. Quartier en veille active Le Clou / Déols

Chiffres clés

- 206 logements collectifs scalis

Diagnostic

- Des bâtiments R+4 sans ascenseur
- Un quartier disposant de tous les services à 5 min à pied et situé presque à côté du centre-ville (implantation urbaine de qualité)
- Des espaces extérieurs bien végétalisés
- Des bâtiments dont la précédente réhabilitation arrive en fin de cycle (20 ans) et qui souffrent de la comparaison avec la concurrence proche
- Une offre typologique pertinente (56 % de T1/T2/T3)
- Une première opération de réhabilitation (chaufferie, façades, halls, cuisines) de 66 logements collectifs en 2014 qui a créé des attentes sur les bâtiments voisins

Orientations stratégiques

- Pérenniser le quartier dans son équilibre actuel et même améliorer son attractivité
- Développer les partenariats locaux

Plan d'actions

- Réhabilitation des 206 logements
 - 2013-2014: 66 logements (Gr 703 – Le Montet – 1.2 M€ réhab° th + parties communes) - réalisé
 - 2015 : Création de 6 locaux poubelles (100 k€)
 - 2016 : 48 logements réhabilités (Gr 60-65 – 13-15 Thorez – 1.1 M€ façades + ascenseurs + parties communes)
 - 2017 : 40 logements (Gr 44 – Cachin - 700 k€ - Façades + balcons + parties communes)
 - 2018-2019 : 52 logements (Gr 28 – Thorez/Gagarine – 800 k€ - Façades + PC)
- Actions commerciales
 - Travail sur la maîtrise de la quittance (loyer et charges)
 - Recrutement d'un deuxième gardien
 - Actions de proximité (partenariats, bien vivre-ensemble)
 - Actions de peuplement

6.11 Engagement d'ERDF

ERDF (Electricité Réseau Distribution France) est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français continental. Ses 35 000 collaborateurs assurent chaque jour l'exploitation, l'entretien et le développement de près de 1,3 million de kilomètres de réseau. L'entreprise fait vivre au quotidien les valeurs auxquelles elle est attachée : sens du service, respect et engagement.

Concernant le département de l'Indre, ERDF est depuis de nombreuses années partenaire de l'Agglomération de Châteauroux, des villes de Châteauroux et de Déols, ainsi que de la préfecture dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les actions de solidarités, la lutte contre l'exclusion et l'aide à l'emploi sont au cœur de la politique de l'entreprise, tout comme la volonté de définir des objectifs en termes de développement durable et d'inciter à la maîtrise des dépenses d'énergie. C'est dans ce cadre qu'ERDF s'est joint au contrat de ville.

Tous les ans, ERDF suit une quinzaine de projets qui visent à soutenir les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Plus de 30 000 € ont été investis en 2014 par ERDF pour ces projets. Néanmoins, les partenariats ne sont pas exclusivement financiers, ERDF a par exemple accueilli des jeunes en job d'été dans le cadre d'un partenariat avec la Mission Locale.

Dans ce contexte, l'agglomération castelroussine joue un rôle essentiel puisque c'est elle qui juge de la viabilité des projets. ERDF rencontre ensuite les représentants des différents projets afin d'établir un partenariat qui convienne aux deux parties. L'entreprise attache beaucoup d'importance au fait qu'un projet soit porté par des représentants dans les différentes institutions partenaires, cela montre en effet, la volonté de réussite et l'implication des personnes dans leur projet.

Ce contrat qui fonctionne déjà depuis plusieurs années entre pleinement dans la volonté de développement économique des territoires et de proximité qu'ERDF souhaite mettre en place dans les départements.

6.12 Engagement de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'Agglomération de Châteauroux.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de Ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires ;
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

6.13 Engagement de La Poste

Acteur économique chargé de missions de service public, La Poste est présente sur l'ensemble du territoire national et dans les zones prioritaires de la Politique de la Ville en particulier.

Pour mener à bien ses missions de service public, pour assurer une qualité de service optimale à ses clients et parce qu'elle est engagée dans une politique de responsabilité sociétale et environnementale, La Poste développe des partenariats nationaux ou locaux avec d'autres acteurs publics, institutionnels ou associatifs.

La présence et l'action de La Poste dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville s'inscrit autant dans un cadre légal et réglementaire que dans la politique de responsabilité sociale qu'elle veut porter.

Actions et engagements :

- Missions de service public : contribution à l'aménagement du territoire par le biais de son réseau des bureaux de poste ; accessibilité bancaire ; collecte et distribution du courrier ;
- Manifeste pour l'inclusion bancaire : La Banque Postale et 7 grandes associations ou réseaux nationaux solidaires ; création d'une plateforme d'intermédiation et d'orientation pour la prévention des fragilités bancaires et financières ; promotion du microcrédit personnel ou professionnel ; médiation sociale en bureaux de poste ;
- Fondation La Poste : Favoriser la maîtrise et le plaisir de l'écriture par les plus exclus.

Des axes de vigilance :

- Garantir les conditions de bonne exécution de nos missions de service public : lutter contre les incivilités en bureau de poste et auprès des facteurs ; protéger les distributeurs ; déployer un nouveau concept de bureau de poste.

6.13.1. La Poste dans les quartiers

Un service public présent quotidiennement à travers ses différents métiers : courrier, colis, La Banque Postale, le réseau des bureaux de poste.

La Poste est ainsi un acteur essentiel de la vie locale. De par son implantation et sa relation avec le public qui fréquente ses bureaux, elle participe activement à la vie des quartiers. Elle est en situation favorable et privilégiée pour accompagner des projets susceptibles de modifier profondément et durablement le quotidien des habitants de ces quartiers.

En plus de la tournée quotidienne des facteurs dans chacune des cités, les guichets des bureaux de poste remplissent un rôle majeur pour le paiement des prestations sociales chaque mois et pour l'accès à l'autonomie financière par le biais de l'accessibilité bancaire (Livret A).

Elle assure un service postal de qualité pour les acteurs économiques des quartiers, en améliorant la performance de l'adresse en collaboration avec les communes et les bailleurs sociaux.

6.13.2. *L'amélioration de l'offre de services dans les quartiers prioritaires*

- Améliorer les conditions d'accueil en rénovant les bureaux de poste ;
- Accompagner les publics en situation vulnérable et faciliter leur accès aux services postaux en s'appuyant sur des partenaires locaux.

6.13.3. *Actions spécifiques développées par la Banque Postale*

6.13.3.1 Accessibilité bancaire

Favoriser l'accès de tous aux produits et services financiers et maintenir le lien social en luttant contre l'exclusion bancaire

- Une mission d'accessibilité bancaire par la loi de modernisation de l'économie de 2008 : le livret A accessible à tous dès 1,50 € ;
- Microcrédit personnel et microcrédit professionnel ;
- Accession sociale à la propriété ;
- Paiement des factures en espèces aux guichets des bureaux de poste (La Banque Postale est la seule banque à proposer ce service) ;
- Service de mandats internationaux (seul établissement en France à offrir ce service aux populations non bancarisées pour accéder à des services de transferts de fonds).

6.13.3.2 L'INITIATIVE contre l'exclusion bancaire

Club de réflexion et d'actions pour développer de nouvelles pratiques. Lancé en Octobre 2012, il réunit La Banque Postale et des acteurs engagés du monde social et associatif pour faire progresser la connaissance réciproque entre les populations en difficultés financières et les acteurs bancaires et autres (CRESUS, UNCCAS, ADIE...) qui interagissent avec ces populations.

6.13.3.3 L'APPUI, l'accompagnement bancaire et budgétaire de La Banque Postale

Ses missions :

- Accompagnement budgétaire et bancaire ;
- Mise en relation : un numéro d'appel dédié permet d'établir une communication entre la banque et le client ; cette démarche permet, par exemple, de détecter des droits non ouverts ou d'identifier le surendettement ;
- Accès à des offres solidaires.

6.13.3.4 L'ENVOL

L'envol, le campus de la Banque Postale. Une démarche de mécénat sociétal pour favoriser le parcours scolaire de jeunes issus de milieux modestes en les accompagnant individuellement du lycée jusqu'à leurs études supérieures, en partenariat avec l'Education Nationale.

6.13.3.5 Bénévolat de compétences

La Banque Postale encourage ses salariés dans du bénévolat de compétences : ateliers d'éducation budgétaire dispensés par les collaborateurs de La Banque Postale auprès des clientèles fragiles financièrement.

6.13.4. *Le Contrat de Présence Postale Territoriale*

Le contrat de présence postale territoriale signé par l'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste, fixe les lignes directrices de gestion du fonds de péréquation qui contribue au financement de la présence postale dans les zones prioritaires pour la période 2014-2016. Il définit notamment la mise en place d'un programme spécifique négocié avec la Commission départementale de présence postale (CDPPT) pour maintenir et améliorer l'offre postale dans les quartiers prioritaires.

Ce programme vise à :

- Améliorer les conditions d'accueil et d'esprit de service dans les bureaux de poste desservant les quartiers prioritaires ;
- Permettre aux clientèles en situation vulnérable d'accéder à l'ensemble de l'offre postale en levant les freins existants via des actions de traduction et d'interprétariat, de pédagogie bancaire ou postale, de médiation et de prévention.

6.13.5. *Actions spécifiques mises en place à Châteauroux*

6.13.5.1 Éléments de diagnostic sur les quartiers prioritaires de la ville

- Forte affluence sur des périodes courtes (versement des prestations sociales) ;
- Incivilités, conflits ;
- Fragilité économique (faibles revenus, incidents bancaires fréquents...).

6.13.5.2 Convention signée avec l'Association de Gestion des Maisons de Quartiers de Châteauroux (AGMQC)

Accompagner les publics :

- Mieux accompagner les clients, dans l'accès aux services postaux (automates, remplissage des imprimés...) ;
- Former les associations partenaires à développer l'autonomie des clientèles fragiles sur des opérations bancaires et postales ;
- Rendre les usagers plus autonomes dans la gestion de leur budget.

Engagements :

- Permanence d'un médiateur de l'AGMQC au bureau de poste de Châteauroux St Jean 12 h par semaine : Lundi, Mardi, Vendredi de 9h à 12 h. Jeudi de 14h30 à 17h30 ;
- Permanence d'un médiateur de l'AGMQC au bureau de poste de Châteauroux Beaulieu 6h par semaine : Lundi et Vendredi de 14h à 16h. Jeudi de 9h30 à 11h30.

Financement :

Convention annuelle signée entre La Poste et le Président de l'AGMQC. Financement par le fonds de péréquation soumis à l'accord des membres de la Commission de Présence Postale Territoriale de l'Indre. Convention mise en œuvre en 2013, reconduite en 2014 et 2015.

ANNEXE AU
CONTRAT DE VILLE

PROGRAMME D' ACTIONS

PILIER 1 – COHÉSION SOCIALE

***1- LIEN SOCIAL /
ÉDUCATION / CITOYENNETÉ***

1.1.1.1	CONTRAT DE VILLE
Pilier Cohésion Sociale	Axe stratégique 1: Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1	
Lutter contre le décrochage scolaire tout au long de la scolarité	
INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.1	
Accentuer la prévention et la prise en charge précoce du décrochage scolaire	
OBJECTIF	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la détection des difficultés scolaires et des retards d'apprentissage • Favoriser une résolution précoce des difficultés • Réduire le nombre d'enfants en situation d'échec scolaire 	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens et la coopération entre tous les acteurs : <ul style="list-style-type: none"> → Co construction de la prise en charge des difficultés d'apprentissage avec la médecine scolaire → Diminuer les tensions entre les familles et la communauté éducative : revaloriser l'image de l'institution scolaire • Former les professionnels de l'Accueil des jeunes enfants à la détection des difficultés précoces d'apprentissage et améliorer leur connaissance de l'orientation à opérer • Faciliter l'accès en « accueil collectif régulier » et en « accueil collectif occasionnel ou ponctuel » • Développer la scolarisation des enfants dès 2 ans – en fonction du diagnostic partagé sur chaque situation (voir supra) - (REP et REP +) • Développer des modalités adaptées de prise en charge des jeunes enfants en difficulté (exemple : action « Au creux de l'oreille ») <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilans des 4 ans • Bilans DPL23 • Commission d'harmonisation primaire / collègue <p><u>Phasage :</u> 2015 : installation d'un groupe de professionnels chargé de concevoir une stratégie concertée. Sur la durée du contrat : mise en œuvre des actions.</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	
Diminution du pourcentage d'enfants en échec scolaire / décrocheurs après 12 ans Augmentation du taux de scolarisation des enfants de 2 ans Diminution de la durée moyenne de la prise en charge spécifique	

INDICATEURS SEXUÉS

- Taux de prises en charge des enfants de moins de 12 ans et des enfants de plus de 12 ans
- Taux de scolarisation des 2 ans
- Durée moyenne de la prise en charge spécifique

RESPONSABLE/PILOTE

Education Nationale

PARTENAIRES/ACTEURS	Éducation nationale : Médecine scolaire, service social en faveur des élèves / DRE / Département / ATSEM / CAF / Professionnels des accueils collectifs réguliers et des accueils collectifs occasionnels ou ponctuels / CMPP
Lien avec autres actions du CV	FA CS 1.1.2.1 et 1.1.2.2 FA CS 1.1.3.1 FA CS 1.1.2.1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Éducation Nationale / Ville de Châteauroux <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

1.1.2.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion Sociale	Axe stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité
--------------------------------	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1
Lutter contre le décrochage scolaire tout au long de la scolarité

INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.2
Coordonner l'accompagnement des jeunes en difficulté éducative et assurer une prise en charge globale : maintenir l'action du DRE

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Outiller les jeunes pour permettre l'appropriation des outils de la réussite éducative • Favoriser la réussite des enfants présentant des signes de fragilité et de vulnérabilité : prendre en compte la globalité de la situation des jeunes (difficultés et freins)

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>Conforter le fonctionnement du DRE dans sa méthodologie / Lui offrir les moyens de toucher davantage de jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie : mise en œuvre d'accompagnements personnalisés, dans une démarche globale. • Préalables / conditions de réussite : <ul style="list-style-type: none"> → Identification des publics fragilisés (environnement culturel pauvre, manque de confiance et d'autonomie, absence de repères structurants, carences parentales) → Orientation des publics : connaissance du dispositif partagée avec l'ensemble des acteurs susceptibles de toucher les familles • Éléments d'amélioration du dispositif : <ul style="list-style-type: none"> → Prise en charge initiale plus rapide (réduction du temps d'attente) → Ajustement de l'accompagnement grâce à des évaluations individualisées tout au long du parcours → Sécuriser en les préparant, les sorties de parcours par un retour vers une prise en charge par le droit commun <p><u>Outils mobilisables</u> : dispositif de réussite éducative</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Couverture par le DRE de chacun des quartiers prioritaires • Amélioration des résultats scolaires, du bien-être et de l'épanouissement • Développement de la motivation, de l'autonomie et de l'implication des jeunes dans leur parcours scolaire et extrascolaire • Baisse de l'absentéisme • Plus importante mobilisation et implication des parents

INDICATEURS SEXUÉS

- Pourcentage de sorties du dispositif avec une poursuite de la prise en charge par le droit commun
- Taux de réussite aux évaluations nationales des élèves des quartiers et des élèves de l'ensemble du département.
- Taux de jeunes s'inscrivant dans un parcours scolaire au-delà de 16 ans
- Taux d'absentéisme
- Taux d'atteinte des objectifs des parcours
- Taux de participation des parents aux entretiens, réunions et projets
- Taux d'inscription des enfants pris en charge par le DRE à des activités extrascolaires
- Taux de participation des partenaires aux instances de gouvernance et de décisions du DRE

RESPONSABLE/PILOTE

Caisse des Écoles de la ville de Châteauroux (au titre du portage du DRE)

PARTENAIRES/ACTEURS	Éducation nationale (dont médecine scolaire) / CMPP / Maison des adolescents / Structures de quartiers : maisons de quartier, centres sociaux, associations intervenant dans le champ de l'éducation / Département / CAF / CCAS / Déléguée du Préfet / DDCSPP / Agglomération de Châteauroux
Lien avec autres actions du CV	FA CS 1.1.1.1 FA CS 1.1.2.2 FA CS 1.1.3.1 et 1.1.3.2 FA CS 1.1.2.1 FA CS 1.2.2.1 FA CS 1.2.3.2 FA CS 1.3.2.1.3

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : Éducation Nationale / Ville de Châteauroux / CNDS, BOP 104 / CAF</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Oui</p> <p><u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour</p>
---	---

1.1.2.2	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion Sociale	Axe stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité
--------------------------------	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1
Lutter contre le décrochage scolaire tout au long de la scolarité

INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.2
Coordonner l'accompagnement des jeunes en difficulté éducative et assurer une prise en charge globale Articulé les autres dispositifs en complément du DRE

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Outiller les jeunes pour permettre l'appropriation des outils de la réussite éducative • Favoriser la réussite des enfants, présentant des signes de fragilité et de vulnérabilité : prendre en compte l'entièreté des difficultés et des freins

MÉTHODE / DESCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et coordonner les actions de nature à favoriser la réussite éducative en sus / après / parallèlement au DRE, afin d'optimiser la complémentarité des acteurs • Développer les partenariats et améliorer l'orientation vers le dispositif le plus adéquat en favorisant une meilleure connaissance des acteurs de terrain (exemples : petits déjeuners des partenaires, formations-actions communes, ...) • Permettre de prendre en charge davantage de jeunes <p>Le soutien à la parentalité constitue un axe fondamental de cette action : il fait l'objet d'une fiche spécifique (voir infra)</p> <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tests pratiqués lors des JDC (amélioration du repérage des décrocheurs) • CLAS • PEDT • Groupe de travail « REP » • EPIDE • École de la seconde chance • Internat d'excellence • École ouverte • Prise en charge spécifique « français langue étrangère » • Dispositifs d'accompagnement éducatif au titre de la protection de l'enfance

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats scolaires • Développement de la motivation et de l'implication des jeunes dans leur parcours scolaire • Participation et implication des partenaires dans les projets partagés

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réussite aux évaluations nationales des élèves des quartiers et des élèves de l'ensemble du département. • Taux d'absentéisme • Taux de jeunes de plus de 16 ans s'inscrivant dans un parcours scolaire • Taux de participation des partenaires aux instances communes
RESPONSABLE/PILOTE
Éducation Nationale

PARTENAIRES/ACTEURS	Éducation nationale (dont médecine scolaire) / CMPP / Maison des adolescents / Structures de quartiers : maisons de quartier, centres sociaux, associations intervenant dans le champ de l'éducation / Département / CAF / CCAS / Déléguée du Préfet / DDCSPP
Lien avec autres actions du CV	FA CS 1.1.1.1 FA CS 1.1.2.1 FA CS 1.1.3 1 et 1.1.3.2 FA CS 1.1.2.1 FA CS 1.2.2.1 FA CS 1.2.3.2

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Éducation Nationale / Ville de Châteauroux / CNDS / BOP 104 / CAF / BOP 163 <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	--

1.1.3.1	CONTRAT DE VILLE
Pilier Cohésion Sociale	Axe stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1	
Lutter contre le décrochage scolaire tout au long de la scolarité	
INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.3	
Ouvrir l'école : renforcer les liens entre l'école et le monde du travail	
OBJECTIF	
Favoriser la connaissance des métiers pour permettre une orientation éclairée et positive	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p>Permettre aux jeunes, dès l'école élémentaire, d'accéder à une connaissance la plus complète et variée possible des métiers et du monde du travail, afin de favoriser un choix professionnel éclairé et un investissement d'autant plus fort dans le parcours scolaire.</p> <p><u>Eléments particuliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner une image réaliste et valorisante du monde du travail (besoin particulièrement fort pour des jeunes issus de familles où le chômage est la réalité pour la 3^{ème} génération) • Donner une image de proximité du monde du travail : multiplier les contacts entre école et monde du travail, sous toutes les formes possibles • Donner une image actuelle du monde du travail, en particulier dans sa dimension européenne • Permettre à des jeunes sans réseau d'entrer dans tous les types de secteurs professionnels : construire un réseau de partenaires pour l'aide à la recherche de stages • Favoriser la connaissance des filières proposées post collège <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMP) • Forums de l'orientation et de l'emploi • Dispositif « J'apprends l'entreprise » (BGE) • Stage de découverte professionnelle en CFA (DRE) 	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'orientation choisie et assumée : choix viable et fondateur d'un investissement dans le parcours scolaire • Meilleure adéquation offre / demande 	

INDICATEURS SEXUÉS

- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'au moins un stage en milieu professionnel à la fin du collège
- Nombre d'opérations menées dans les établissements permettant une connaissance des métiers et /ou du monde du travail

RESPONSABLE/PILOTE

Éducation Nationale

PARTENAIRES/ACTEURS	Chambres consulaires / Déléguée du préfet aux quartiers / Initiative Indre / SPRO (Conseil Régional et partenaires associés : CIO, Missions Locales, Réseau Information Jeunesse – et DDCSPP-, CAD, CCI, ...) / Établissements scolaires (écoles et collèges) / Services publics / Agglomération de Châteauroux / CCAS / FJT
Lien avec autres actions du CV	FA CS 1.1.2.1 et 1.1.2.2 FA CS 1.1.3.2 FA CS 1. 1.2. Pilier 3 FA 3.3.1.1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Éducation Nationale / Conseil Régional / BOP 163 / DIRECCTE / crédits européens <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	--

1.1.3.2	CONTRAT DE VILLE
Pilier Cohésion Sociale	Axe stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1	
Lutter contre le décrochage scolaire tout au long de la scolarité	
INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.3	
Permettre l'accès à des loisirs collectifs de qualité	
OBJECTIF	
Dans un souci de cohérence et de complémentarité, concevoir l'action éducative dans un cadre élargi (temporel, partenarial et thématique) et inclusif	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p>Dans le cadre de projet socio-éducatif de la ville de Châteauroux et du PEDT, concevoir une offre de loisirs répondant aux besoins spécifiques de la population des quartiers et favorisant la mixité sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer une politique tarifaire adaptée à des populations particulièrement pauvres • Prendre en compte l'ensemble de la demande en termes d'âge, et, en particulier les adolescents dans le souci de favoriser l'accompagnement de projets et la co construction des loisirs • Favoriser la fréquentation féminine (activités adaptées, encadrement formé, ...) • Envisager des conditions d'accueil plurielles, de nature à favoriser la mixité : <ul style="list-style-type: none"> → Développer l'organisation de séjours courts, moins coûteux et offrant une alternative pour des jeunes ne partant majoritairement pas en vacances → Proposer des activités et des modalités d'organisation adaptées (sur représentation des familles monoparentales à fort besoin de prise en charge sur une amplitude horaire importante) et séduisantes (pour des populations dont l'accès aux loisirs est faible) → Garantir la mobilité (transport) • S'appuyer sur les méthodes d'éducation populaire : veiller à la qualité éducative des loisirs proposés et à leur valeur pédagogique (familles carencées culturellement parlant) dans un souci de respect des valeurs républicaines <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet éducatif de territoire (Pedt) • Charte qualité des ACM • Le modèle de l'Accueil jeunes <p><u>Phasage :</u> 2015: élaboration du projet socio-éducatif de la ville de Châteauroux / construction du PEDT – 2015 – 2016 : mise en œuvre.</p>	

RÉSULTATS ATTENDUS

- Fréquentation plus importante des structures de loisirs collectifs
- Complémentarité de l'offre avec les autres dispositifs
- Création d'une dynamique collective positive et porteuse de mixité

INDICATEURS SEXUÉS

- Nombre de jeunes fréquentant une structure de loisirs collective
- Pourcentage de filles parmi les jeunes fréquentant une structure de loisirs collective

RESPONSABLE/PILOTE

Ville de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS

DDCSPP / CAF / Département / CCAS

Lien avec autres actions du CV

FA CS 1.1.1.1
FA CS 1.1.2.2
FA CS 1.2.2.1
FA CS 1.2.3.1

Source de financements prévisionnels

Droit commun : Ville de Châteauroux / CAF / BOP 163 / CCAS

Appel à projets (crédits CGET dont FIPD): Oui

Autres crédits : non identifiés à ce jour

1.1.2.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion sociale	Axe stratégique 1 : Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité
--------------------------------	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2
Soutenir la parentalité

INTITULÉ DE L'ACTION 1.2.1
Accompagner et développer les ressources et les compétences des parents

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux parents d'assumer pleinement leurs fonctions, pour une éducation porteuse de réussite et d'épanouissement • Faciliter la formation des acteurs éducatifs et sociaux à l'accompagnement et aux échanges sur la parentalité • Adapter les réponses aux enjeux territoriaux

MÉTHODE / DESCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte des cultures multiples générant des approches et/ou des freins particuliers : formation des acteurs pour des réponses éclairées (exemple: cycle « sociétés, cultures et migrations » dans le cadre du CLS) • Proposer des solutions adaptées de prise en charge des enfants dans un contexte de monoparentalité massive • Valoriser les savoir-faire et les compétences sociales des parents (prise de conscience, formation éventuelle, échange de savoirs, ...) dans un contexte de chômage élevé (et parfois touchant la 3^{ème} génération) • Développer les approches pluridisciplinaires pour répondre aux problématiques des différentes fonctions parentales • Instaurer un climat de confiance avec les autres acteurs de l'éducation, et, en particulier, avec l'institution scolaire (exemple : multiplier les occasions de contacts) • Favoriser les temps de loisirs en famille (exemple : Vacances familiales, pratique sportive et culturelle...) • Favoriser l'accueil et l'accompagnement bienveillant des familles les plus fragiles <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma départemental de soutien à la parentalité • Schéma départemental enfance et famille • Formations • Chartes <p><u>Phasage :</u> voir schéma départemental de soutien à la parentalité</p>

RÉSULTATS ATTENDUS

- Plus grande capacité des parents à comprendre les enjeux éducatifs et à prendre part à l'éducation de leurs enfants
- Amélioration du consensus autour de la résolution des situations difficiles ou conflictuelles
- Prévention des comportements à risques
- Amélioration des résultats scolaires
- Diminution des conflits intra familiaux

INDICATEURS SEXUÉS

- Nombre d'actions favorisant les contacts école /parents
- Nombre de parents participant aux rencontres parents / enseignants
- Nombre de prises en charge par la Maison des adolescents
- Voir indicateurs du Schéma départemental de soutien à la parentalité

RESPONSABLE/PILOTE

CAF

PARTENAIRES/ACTEURS	DDCSPP / Éducation nationale / Département / Ville de Châteauroux / DRE / Maison des adolescents / CMPP / CCAS
Lien avec autres actions du CV	Toutes les autres fiches actions relevant des axes stratégiques 1 et 2 du pilier 1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : CAF / Éducation Nationale / BOP 104 / BOP 163 / CNDS <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

1.2.1.1	CONTRAT DE VILLE
Pilier Cohésion Sociale	Axe stratégique 2 : Promouvoir les actions contribuant à développer la capacité des habitants à agir en toute autonomie
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1	
Favoriser l'accès aux droits	
INTITULÉ DE L'ACTION 2.1.1	
Mettre en place les conditions nécessaires pour faciliter un accès aux droits pour tous	
OBJECTIF	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en œuvre d'actions permettant un accès de tous aux savoirs de base • Améliorer les conditions matérielles d'accès aux services et ressources • Participer à la lutte contre l'isolement 	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p>Améliorer la prise en charge des personnes en situation d'illettrisme et d'analphabétisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les modalités de repérage (exemple : utilisation des tests réalisés lors des Journées de la Citoyenneté) et de prise en charge de tous les publics (CADA, femmes, ex-détenus, détenus, ...) • Valoriser les savoir-faire et les compétences sociales <p>Réduire la fracture numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la connaissance des difficultés liées à l'usage du numérique pour une prise en charge adaptée • Développer l'accès à la e-administration <p>Construire une offre de services et d'équipements cohérente et complète et/ou des modalités d'accès à l'existant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher l'offre des habitants des quartiers, en particulier en ce qui concerne la justice et les dispositifs d'aide aux victimes (permanences multi acteurs) • Développer la médiation, l'accompagnement et la démarche proactive vers les publics (services civiques, adultes relais) • Multiplier la communication : diversifier les supports (pas seulement supports écrits) et les occasions (utiliser les événements festifs, les moments collectifs de tous ordres, ...) <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission départementale d'accès aux droits (CDAD) • Collectif (CCAS – en construction) 	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les cas de non-recours • Sécuriser les parcours sociaux • Améliorer les relations habitants / administration • Faire diminuer les situations de précarité « multiforme » 	

INDICATEURS SEXUÉS

- Nombre d'équipements donnant accès à l'informatique
- Nombre de personnes prises en charge dans le cadre d'actions d'alphabétisation

RESPONSABLE/PILOTE

Déléguée du préfet aux quartiers

PARTENAIRES/ACTEURS	Éducation Nationale / Pôle emploi / Organismes de formation / Conseil régional / CAF / Département / DRE / BGE / Justice / Associations d'aides aux victimes / Ligue des droits de l'homme / DDCSPP / CRIA / CCAS / OPAC
Lien avec autres actions du CV	FA CS 1.1.2.1 FA CS 1.3.3.1 Pilier 3 FA 3.2.1.2 Pilier 2 FA 2.2.5.1

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : Ville de Châteauroux / crédits européens / BOP 163</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Oui</p> <p><u>Autres crédits</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Financement de postes d'adultes-relais dans le domaine de la médiation « numérique » et de la médiation sociale• Caisse des dépôts et consignations• Financement des postes de conseillères d'accompagnement social (OPAC)
---	---

1.2.2.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion Sociale	Axe stratégique 2 : Promouvoir les actions contribuant à développer la capacité des habitants à agir en toute autonomie
--------------------------------	--

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2
Soutenir et accompagner les initiatives des habitants

INTITULÉ DE L'ACTION 2.2.1
Développer le champ des activités culturelles et artistiques

OBJECTIF
Permettre un accès de tous à la culture pour une meilleure intégration (lutte contre l'isolement) et un développement de la capacité à agir des individus.

MÉTHODE / DESCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accès aux équipements et événements culturels de l'Agglomération de Châteauroux <ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser dès le plus jeune âge à la culture et à la fréquentation des lieux de culture → Développer les démarches de médiation avant et après les événements (recours au service civique, adultes-relais, favoriser les rencontres avec les artistes, ...) → Mettre en place une politique tarifaire adaptée • Soutenir les actions permettant les pratiques culturelles / artistiques de proximité <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser les approches pluridisciplinaires et collectives → Veiller à une offre accessible (horaires, lieux, structures (ALSH, établissements scolaires, maisons de quartiers, centres sociaux, atelier passerelle), publics, ...) → Utiliser et valoriser l'existence de cultures diverses <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau des bibliothèques • Scène nationale • Événements culturels locaux (festival Darc, L'envolée des livres, ...) ou nationaux (Fête de la musique, printemps du cinéma, ...)

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Désacraliser la pratique culturelle et artistique en lui donnant une dimension quotidienne • Permettre l'acquisition de culture commune mais plurielle, fondatrice d'un sentiment d'identité • Favoriser le multiculturel

INDICATEURS SEXUÉS

- Augmentation de la fréquentation des équipements culturels
- Pourcentage d'habitants des quartiers parmi les inscrits au conservatoire municipal de musique et à l'école municipale des arts
- Nombres d'actions de proximité et de bénéficiaires

RESPONSABLE/PILOTE

Ville de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	DRAC / Agglomération de Châteauroux / CCAS / Éducation nationale / Département / Équipements culturels (Equinoxe, cinéma, ...) / Associations œuvrant notamment dans le champ de la culture et de l'éducation populaire / Conseil Régional
Lien avec autres actions du CV	FA CS 1.1.1.1 FA CS 1.1.2.1 et 1.1.2.2 FA CS 1.1.3 2 FA CS 1.1.2.1 FA CS 1.2.2.2 FA CS 1.2.3.1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Éducation Nationale / DRAC / Ville de Châteauroux / Agglomération de Châteauroux / BOP 163 <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : CCAS
---	---

1.2.2.2	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion Sociale	Axe stratégique 2 : Promouvoir les actions contribuant à développer la capacité des habitants à agir en toute autonomie
--------------------------------	--

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2
Soutenir et accompagner les initiatives des habitants

INTITULÉ DE L'ACTION 2.2.2
Favoriser la mise en place de projets de nature à valoriser les habitants et les quartiers

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Changer l'image des quartiers et donner aux habitants le pouvoir d'agir • Contribuer à lutter contre l'isolement

MÉTHODE / DESCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les parcours de réussite des habitants des quartiers et l'évolution de ceux-ci <ul style="list-style-type: none"> → Médiatiser les parcours exemplaires ou positivement atypiques → Valoriser la dimension historique (exemple : projets « mémoire de quartiers ») → Rendre plus lisible pour les habitants de la CAC les réussites des habitants des quartiers et les actions originales s'y déroulant (dans le cadre d'un plan de médiatisation non stigmatisant) • Utiliser la culture et le sport comme levier du changement d'image et vecteur de mobilité et de mixité sociale <ul style="list-style-type: none"> → Organiser dans les quartiers des événements positifs et capteurs (festifs, sportifs, culturels) et/ou décentraliser certains événements portés par la collectivité dans les quartiers → Veiller à l'appropriation de ces événements par les habitants → Doter les quartiers d'équipements structurants à l'échelle de l'agglomération (exemple : complexe sportif) • Inciter les habitants à l'initiative et à l'action, dans une dynamique de co-construction (pour renforcer la cohésion entre les habitants) <ul style="list-style-type: none"> → Consolider les moyens accordés aux fonds d'aide à projet et à la dimension « accompagnement » de ces projets → Médiatiser les réalisations <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Université du citoyen • Conseil citoyen • AJ36

RÉSULTATS ATTENDUS

- Perception positive des quartiers et de leurs habitants
- Diminution du sentiment d'exclusion des habitants des quartiers
- Renforcement de la confiance en leur capacité à agir des habitants des quartiers, notamment des jeunes

INDICATEURS SEXUÉS

- Nombre d'événements organisés (et fréquentation)
- Taux de fréquentation par les habitants ne résidant pas dans les quartiers des équipements situés dans les quartiers (bibliothèque)
- Nombre de projets réalisés dans le cadre du fonds d'aide à projets dont nombre de projets portés par des jeunes

RESPONSABLE/PILOTE

Ville de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS

Agglomération de Châteauroux / CCAS / Mouvement sportif / CAF / DRAC / Département / DDCSPP / Maisons de quartier / Centres sociaux / Associations œuvrant dans les quartiers / OPAC

Lien avec autres actions du CV

Pilier 2 FA 2.1.1.4
Pilier 2 FA 2.2.3.1

Source de financements prévisionnels

Droit commun : DRAC / CNDS / Ville de Châteauroux / Agglomération de Châteauroux / Etat (BOP 163)

Appel à projets (crédits CGET dont FIPD): Oui

Autres crédits : mouvement sportif (fédérations, ligues, comités départementaux), OPAC

1.2.3.1	CONTRAT DE VILLE
Pilier Cohésion Sociale	Axe stratégique 2 : Promouvoir les actions contribuant à développer la capacité des habitants à agir en toute autonomie
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3	
Promouvoir les valeurs de la République et l'engagement citoyen	
INTITULÉ DE L'ACTION 2.3.1	
Informer les habitants sur la citoyenneté	
OBJECTIF	
Faciliter l'appropriation de valeurs communes	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les informations et les formations sur le sujet pour rendre le système administratif et politique plus lisible <ul style="list-style-type: none"> → Utiliser tous les lieux, occasions et supports : établissements scolaires, ALSH, maisons de quartier, centres sociaux / manifestations culturelles, sportives, ... pour toucher tous les publics → Assurer la formation de tous les acteurs → Diffuser et faire appliquer les chartes en faveur de la laïcité et contre les discriminations, → Permettre aux habitants d'investir les lieux du pouvoir et/ou symbolisant l'état républicain (exemple : visite de la Préfecture par les collégiens, échanges avec le Préfet) • Favoriser et valoriser l'investissement citoyen <ul style="list-style-type: none"> → Développer l'accès au service civique pour les jeunes des quartiers → Multiplier les missions de service civique au profit des quartiers et de leurs habitants • Définir, expliquer et faire comprendre la laïcité <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service civique • Programme de formations du CGET sur les discriminations • Chartes pour la laïcité (à l'école, dans les services publics) • Plan départemental de lutte contre les discriminations (à construire) • Plan départemental de prévention de la délinquance • Cellule départementale de prévention de la radicalisation • CLSPD • Utilisation de symboles : <ul style="list-style-type: none"> → Anniversaire de la loi de 1905 (support pour un événement (éducatif) sur la laïcité (lien entre laïcité et liberté religieuse : avoir une approche positive)) → Accès à la citoyenneté française (médiatisation de la cérémonie de naturalisation) • Université du citoyen 	

RÉSULTATS ATTENDUS

- Faire baisser les incivilités et les actes ou comportements contraires aux valeurs de la république
- Renforcer le sentiment d'appartenance à des valeurs communes

INDICATEURS SEXUÉS

- Nombre d'actes d'incivilités et de contraventions aux valeurs de la république

RESPONSABLE/PILOTE

Déléguée du préfet aux quartiers

PARTENAIRES/ACTEURS

Ville de Châteauroux / Préfecture / DDSP / Justice / SPIP / PJJ /
Éducation Nationale / CCAS / FJT / Associations

Lien avec autres actions du CV

Pilier 2 FA 2.2.4.1
Pilier 2 FA 2.1.1.4

Source de financements prévisionnels

Droit commun : Ville de Châteauroux / État (BOP 163) / Éducation Nationale /
Justice

Appel à projets (crédits CGET dont FIPD): Oui

Autres crédits : non identifiés à ce jour

1.2.3.2	CONTRAT DE VILLE
Pilier Cohésion Sociale	Axe stratégique 2 : Promouvoir les actions contribuant à développer la capacité des habitants à agir en toute autonomie
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3	
Promouvoir les valeurs de la République et l'engagement citoyen	
INTITULÉ DE L'ACTION 2.3.2	
Favoriser le développement de la pratique sportive, notamment féminine	
OBJECTIF	
Permettre la généralisation de comportements civiques en s'appuyant sur les valeurs portées par la pratique sportive	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p>Généraliser la pratique sportive afin que les valeurs qu'elle porte puissent être assimilées par le plus grand nombre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former le mouvement sportif à la prise en charge de ce public (comprendre les freins à la pratique, en particulier féminine) et à la finalité de la généralisation de la pratique (exemple : formation-action ciblée sur « sport et citoyenneté » pour les jeunes dirigeants (autour de la méthodologie de projet pour construire des actions communes)) • Utiliser la médiatisation positive du sport (exemple : utiliser l'image médiatique du club de football « La Berrichonne » pour mettre en place des actions symboliquement porteuses en direction des quartiers (proximité géographique St-Jean / Stade Gaston Petit) – ex : « faites du foot 2015 » sur le thème de la diversité)) • Veiller à la mise en place de conditions favorables au développement de la pratique <ul style="list-style-type: none"> → Prendre en compte, favoriser et veiller à la sécurité des pratiques hors clubs (dites « de rue ») → Mettre en place une politique tarifaire adaptée → S'appuyer sur le sport scolaire et sa connaissance des publics <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide méthodologique de lutte contre les discriminations dans le sport • Charte départementale « genre et sport : l'égalité en mouvement » • Schéma départemental de développement des APS (en construction) 	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de licenciés résidant dans les quartiers • Augmentation du pourcentage de jeunes des quartiers parmi les enfants fréquentant l'école municipale des sports 	

INDICATEURS SEXUÉS

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Nombre de licenciés résidant dans les quartiers (données sexuées)• Nombre d'actions d'initiation au profit des habitants des quartiers• Pourcentage de jeunes des quartiers parmi les enfants fréquentant l'école municipale des sports |
|---|

RESPONSABLE/PILOTE

DDCSPP

PARTENAIRES/ACTEURS	CDOS et mouvement sportif départemental (comités et clubs) / Ville de Châteauroux / Éducation Nationale / Département
----------------------------	--

Lien avec autres actions du CV	
---------------------------------------	--

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Ville de Châteauroux / CNDS <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	--

2- SANTÉ

1.3.1.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion sociale	Axe stratégique 3 : Lutter contre les inégalités en matière de santé
--------------------------------	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1.
Consolider les partenariats locaux afin de mieux répondre aux besoins des habitants

INTITULÉ DE L'ACTION 3.1.1.
Confirmer le rôle de coordination de l'Atelier Santé Ville sur la mobilisation des acteurs

OBJECTIF
Fédérer les partenaires pour la mise en œuvre de projets de santé diversifiés.

MÉTHODE / DESCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la démarche Atelier Santé Ville • Construire des projets d'actions • S'assurer de la mise en œuvre des actions • Consolider les partenariats <p><u>Outils mobilisables</u> : Evaluation 2014 du Contrat Local de Santé / Atelier Santé Ville</p> <p><u>Phasage</u> : Sur la durée du contrat</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Démultiplier le travail en réseau • Favoriser l'accès à la santé et aux droits : soins, prévention • Agir pour la continuité de l'offre de soins • Développer la participation active des habitants dans la réalisation d'actions de santé

INDICATEURS SEXUÉS

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes touchées• Nombre de projets soutenus• Nombre d'acteurs mobilisés |
|--|

RESPONSABLE/PILOTE

Ville de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	État, collectivités / tous les acteurs de santé concernés / partenaires de quartiers
----------------------------	--

Lien avec autres actions du CV	
---------------------------------------	--

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Ville de Châteauroux / Agence Régionale de Santé
---	--

	<u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui
--	---

	<u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
--	--

1.3.2.1.	CONTRAT DE VILLE
Pilier Cohésion sociale	Axe stratégique 3 : Lutter contre les inégalités en matière de santé
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2.	
Identifier et prendre en compte les spécificités des habitants des quartiers prioritaires	
INTITULÉ DE L'ACTION 3.2.1.	
Former les acteurs sur des analyses partagées afin de mieux comprendre les demandes des habitants	
OBJECTIF	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer une culture commune autour des questions de santé • Repérer les pratiques et usages propres aux quartiers prioritaires • Apporter des réponses théoriques et pratiques aux professionnels intervenant auprès des habitants 	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p>Il s'agit, par des formations adaptées, de sensibiliser des professionnels, qu'ils soient de santé ou non, aux problématiques de santé des populations présentes sur le quartier.</p> <p>Cette matière commune permettra d'avoir des outils adaptables qui contribueront à une meilleure prise en charge des habitants.</p> <p>Le cycle « société culture et migrations », qui existe depuis 2009 à St Jean, peut, en l'espèce, constituer un socle sur lequel s'appuyer. D'autres approches ou formations pourraient également être mises en place.</p> <p><u>Outils mobilisables</u> : Evaluation 2014 du Contrat Local de Santé / Atelier Santé Ville</p> <p><u>Phasage</u> : Sur la durée du contrat.</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Impulser des projets partenariaux sur la base de ces formations • Acquérir un positionnement professionnel adapté 	
INDICATEURS SEXUÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations proposées • Nombre de professionnels formés 	
RESPONSABLE/PILOTE	
Ville de Châteauroux	
PARTENAIRES/ACTEURS	Tous les acteurs intervenant sur les quartiers prioritaires.
Lien avec autres actions du CV	Pilier Cohésion sociale : volet parentalité

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Ville / CAF / État <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : Participation des structures
---	---

1.3.3.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion sociale	Axe stratégique 3 : Lutter contre les inégalités en matière de santé
--------------------------------	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.3.
Déterminer et combattre les freins à l'accès aux droits et aux soins.

INTITULÉ DE L'ACTION 3.3.1.
Envisager l'implantation de maisons et pôle de santé pluriprofessionnels dans les quartiers en politique de la ville. (MSP/PSP)

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la désertification médicale • Prendre en compte les évolutions de la population • Développer une offre de soins à l'échelle des quartiers

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>Des projets de regroupement de professionnels de santé médicaux et paramédicaux sont à l'étude sur le territoire de la commune dont 2 concernent des quartiers en politique de la ville, à savoir Vaugirard / St Christophe et St Jean/St Jacques. Le premier quartier n'a plus de médecins généralistes, le second en est faiblement doté.</p> <p><u>Outils mobilisables :</u> Actualisation du diagnostic sur l'offre de soins et de prévention 2013 Évaluation 2014 du Contrat Local de Santé / Atelier Santé Ville</p> <p><u>Phasage :</u> 2015 : lancement de la réflexion et de l'étude de faisabilité.</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
Une offre de soins mieux adaptée au territoire.

INDICATEURS SEXUÉS
Nombre de maisons de santé construites

RESPONSABLE/PILOTE
Ville de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	État / Région / Département
Lien avec autres actions du CV	Pilier 2 FA 2.1.1.2

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : ARS / Ville de Châteauroux / Conseil Régional (CPER et Contrat d'Agglomération) <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Non <u>Autres crédits</u> :
---	---

1.3.4.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion sociale	Axe stratégique 3 : Lutter contre les inégalités en matière de santé
--------------------------------	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.4.
Poursuivre les actions de prévention et de dépistage

INTITULÉ DE L'ACTION 3.4.1.
Prévenir et diminuer les conduites à risques

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les risques liés à la consommation de produits psycho-actifs • Prévenir le passage de l'usage, à l'abus, à la dépendance • Mener des informations générales ciblées

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>En fonction de l'âge, des publics visés, divers types d'interventions sont envisageables. Ainsi, des informations dans les établissements scolaires sur les addictions, des stands de prévention sur les marchés, la mise en œuvre d'actions de dépistages « hors les murs », des actions de sensibilisation lors d'événements festifs, ou d'autres initiatives peuvent contribuer à la réalisation des objectifs définis ci-dessus.</p> <p><u>Outils mobilisables</u> : Évaluation 2014 du Contrat Local de Santé / Atelier Santé Ville</p> <p><u>Phasage</u> : Sur la durée du contrat, ponctuellement dans l'année.</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Retarder l'âge moyen d'initiation aux produits • Développer une culture commune de prévention

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre d'actions en milieu scolaire

RESPONSABLE/PILOTE
Ville de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	Acteurs de santé, collectivités locales, État (éducation nationale) acteurs de quartiers.
Lien avec autres actions du CV	

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : ARS / Agglomération de Châteauroux / Ville de Châteauroux <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : Sidaction / prestations
---	---

1.3.4.2	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion sociale	Axe stratégique 3 : Lutter contre les inégalités en matière de santé
--------------------------------	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.4.
Poursuivre les actions de prévention et de dépistage

INTITULÉ DE L'ACTION 3.4.2.
Sensibiliser sur le rôle de la nutrition comme facteur de santé et de lien social

OBJECTIF

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>Le thème de la nutrition constitue un des trois axes de l'Atelier Santé Ville. De nombreuses initiatives peuvent être menées en la matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers cuisine : ils permettent de cuisiner des repas simples et peu chers et de partager sur les usages culturels alimentaires de chacun ; • Des goûters : ils favorisent l'éveil aux goûts et aux saveurs des enfants et permettent de renforcer les liens parents-enfants ; • Des petits déjeuners : ils constituent un prétexte pour aborder des sujets de la vie quotidienne et contribuent à lutter contre l'isolement ; • Des formations : depuis quelques années, la formation « alimentation et lien social » contribue à faire découvrir le rapport à la nourriture en fonction de ses origines. Elle permet aussi de mieux connaître « l'autre » et donc de diminuer les préjugés ; • Des événements festifs : autour de la fête du goût et de la fête du pain, ils rassemblent une quarantaine de partenaires institutionnels ou associatifs et touchent un large public. Ils abordent notamment les thèmes du partage, de la découverte des saveurs, de l'équilibre alimentaire, du plaisir lié à la nourriture. <p><u>Outils mobilisables</u> : Évaluation 2014 du Contrat Local de Santé / Atelier Santé Ville</p> <p><u>Phasage</u> : Sur la durée du contrat.</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des comportements alimentaires à risques • Transmission de valeurs autour de la nourriture pour les plus jeunes • Réduction des préjugés par la découverte

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions menées • Nombre de personnes participantes

RESPONSABLE/PILOTE
Ville de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	Acteurs de la santé et sociaux impliqués dans la thématique
Lien avec autres actions du CV	FA 1.1.2.1

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : ARS / Ville de Châteauroux / CAF / État / DDCSPP BOP 304</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Oui</p> <p><u>Autres crédits</u> : AAP Plan national alimentation</p>
---	---

1.3.5.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion sociale	Axe stratégique 3 : Lutter contre les inégalités en matière de santé
--------------------------------	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.5.
Intervenir dans le champ de la santé mentale pour favoriser l'intégration des habitants

INTITULÉ DE L'ACTION 3.5.1.
Assurer le fonctionnement de l'atelier passerelle

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique de santé intégrée dans les quartiers • Favoriser les pratiques artistiques et culturelles mixant les publics • Lutter contre les discriminations • Éviter les ruptures de soins • Faciliter l'accès aux soins psychiques • Soutenir le vivre ensemble et la citoyenneté chacun indépendamment de son état de santé

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, la Ville s'est engagée sur la création, en 2012, d'un lieu ouvert destiné à prendre en compte les fragilités spécifiques de certains de ses administrés. Elle entend ainsi favoriser et faciliter le vivre ensemble en proposant un lieu de fréquentations plurielles. Un partenariat a été établi avec le Centre Hospitalier à cet effet.</p> <p>Concrètement, quatre ateliers artistiques hebdomadaires ouverts à tous, et particulièrement aux personnes vulnérables, se déroulent sur le quartier Beaulieu. Trois artistes et une animatrice d'atelier d'écriture se sont engagés et partagent leurs expériences. Le lieu est ouvert sur la Ville et permet la rencontre des populations. Certains réseaux de santé utilisent ce lieu pour des ateliers spécifiques. En moyenne, ce sont 50 à 60 personnes qui sont accueillies par semaine.</p> <p><u>Outils mobilisables</u> : Évaluation 2014 du Contrat Local de Santé / Atelier Santé Ville</p> <p><u>Phasage</u> : Sur la durée du contrat</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un lieu de transmission et d'échanges qui donne une image innovante du quartier • Favoriser l'accès aux soins • Changer l'image de la maladie pour les personnes bien portantes • Participer à l'amélioration de l'état de santé de la personne

INDICATEURS SEXUÉS

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes suivies• Nombre de séances menées |
|--|

RESPONSABLE/PILOTE

Ville de Châteauroux/Centre Hospitalier

PARTENAIRES/ACTEURS	État (Préfecture, DRAC, ARS) / OPAC 36
----------------------------	--

Lien avec autres actions du CV	FA 1.2.2.1 FA 1.2.3.1
---------------------------------------	--------------------------

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Ville de Châteauroux / Centre hospitalier / ARS / DRAC / OPAC 36 <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Non <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

1.3.5.2	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion sociale	Axe stratégique 3 : Lutter contre les inégalités en matière de santé
--------------------------------	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.5
Intervenir dans le champ de la santé mentale pour favoriser l'intégration des habitants

INTITULÉ DE L'ACTION 3.5.2.
Poursuivre l'organisation de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir, s'informer, s'interroger sur la santé mentale • Diminuer les peurs par rapport à cette question • Profiter de cette action pour faire aller et venir la population dans et hors des quartiers

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>La Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) s'adresse au grand public. Il s'agit d'une manifestation nationale déclinée depuis 2010 sur notre territoire.</p> <p>Ciné-débats, expo-rencontres, ateliers, conférences et portes ouvertes rythment cette quinzaine.</p> <p>Une trentaine de partenaires sont mobilisés et accueillent, environ 1 500 personnes par an, dans plus de 25 lieux du département.</p> <p><u>Outils mobilisables</u> : Évaluation 2014 du Contrat Local de Santé / Atelier Santé Ville</p> <p><u>Phasage</u> : Sur la durée du contrat, une dizaine de jours par mois en mars.</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Dédramatiser la notion de santé mentale • Vulgariser les éléments constitutifs de cette thématique auprès du grand public

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements organisés • Public accueilli

RESPONSABLE/PILOTE
UNAFAM et ses partenaires

PARTENAIRES/ACTEURS	Trente acteurs locaux mobilisés (partenaires institutionnels, culturels, de santé)
Lien avec autres actions du CV	

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : ARS / Partenaires impliqués dans la démarche. <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Non <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour.
---	---

1.3.5.3	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cohésion sociale	Axe stratégique 3 : Lutter contre les inégalités en matière de santé
--------------------------------	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.5
Intervenir dans le champ de la santé mentale pour favoriser l'intégration des habitants

INTITULÉ DE L'ACTION 3.5.3.
Prévenir et lutter contre la souffrance psychique chez le jeune

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien psychologique • Développer un accompagnement éducatif adapté • Lutter contre les addictions • Favoriser le lien parents-enfants

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>Il s'agit ici de pouvoir apporter des réponses aux problématiques que rencontre le jeune, particulièrement à l'âge adolescent période de modifications corporelles et psychiques mais aussi période d'initiations et d'expérimentations qui peuvent être dangereuses.</p> <p>En la matière, les solutions proposées peuvent être préventives, par des animations, des interventions dans le cadre scolaire mais aussi curatives, hors cadre scolaire, par le recours à des structures spécialisées qui interviennent lorsqu'un problème est décelé.</p> <p><u>Outils mobilisables</u> : Evaluation 2014 du Contrat Local de Santé / Atelier Santé Ville</p> <p><u>Phasage</u> : Sur la durée du contrat</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les réponses apportées aux problématiques adolescentes

- Diminuer le risque de récurrence en cas de conduites addictives

INDICATEURS SEXUÉS

- Nombre de jeunes concernés

RESPONSABLE/PILOTE

Structures de santé

PARTENAIRES/ACTEURS	État (éducation nationale, justice...) / Département / Maisons de quartier / Centres sociaux / Réseau associatif.
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.1.1.2 Pilier 1 FA 1.1.2.1

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : ARS / CAF</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Oui</p> <p><u>Autres crédits</u> : Programmes spécifiques nationaux de santé</p>
---	---

**PILIER 2 – CADRE DE VIE
RENOUVELLEMENT URBAIN**

2.1.1.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cadre de vie et Renouveau urbain	Axe stratégique 1 : Des quartiers rénovés et attractifs pour tous les habitant-e-s de l'agglomération
--	--

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1
Doter chaque quartier d'un projet de renouvellement urbain et social, intégré dans la stratégie de développement de l'agglomération

INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.1
HABITAT-LOGEMENT
Établir un programme de logements indiquant pour chaque quartier les bâtiments à démolir, à réhabiliter, les lieux et caractéristiques des constructions nouvelles

OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Normaliser puis développer l'attractivité des quartiers • Dédensifier l'habitat collectif • Offrir un habitat économe en énergie • Adapter l'habitat à la diversité des besoins et à la mutation des structures familiales

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude Arc Sud et protocole de préfiguration • Programme Local de l'Habitat • Réseaux de chaleur • Convention d'Utilité Sociale / Plan Stratégique de Patrimoine des bailleurs sociaux • Étude Beaulieu • Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) et Schéma de Cohérence Territoriale <p><u>Phasage :</u> 2015-2016 études, 2016-2024 mise en œuvre du programme</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Retour de l'attractivité du quartier • Valorisation des rez-de-chaussée • Amélioration de la mixité sociale en proposant des logements adaptés

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de vacance • Taux de rotation • Nombre de logements démolis • Nombre de logements réhabilités • Nombre et types de logements construits (quartier/hors quartier) • Nombre de résidentialisations • Revenu moyen des allocataires

RESPONSABLE/PILOTE
Agglomération de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	État / Bailleurs sociaux / Conseil Régional / Action Logement
Lien avec autres actions du CV	

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : Caisse des Dépôts et Consignations / ANRU / ANAH / budget bailleurs sociaux / budget des collectivités locales / Conseil Régional (Contrat d'Agglomération)</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Non</p> <p><u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour</p>
---	--

2.1.1.2	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cadre de vie et Renouveau urbain	Axe stratégique 1 : Des quartiers rénovés et attractifs pour tous les habitant-e-s de l'agglomération
--	--

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1
Doter chaque quartier d'un projet de renouvellement urbain et social, intégré dans la stratégie de développement de l'agglomération

INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.2
AMÉNAGEMENT
Établir un schéma d'aménagement pour chaque quartier comprenant une optimisation des voiries, des espaces publics, des équipements et une réappropriation des friches

OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Normaliser puis développer l'attractivité des quartiers • Faciliter les déplacements multi-modaux dans et inter-quartiers • Développer des lieux de centralité • Rechercher une fréquentation optimale des équipements • Aménager des espaces publics générateurs de lien social notamment par les femmes

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude Arc Sud et protocole de préfiguration • Étude Beaulieu • Études de l'Agglomération de Châteauroux : création de maisons de santé, sur les équipements socio-éducatifs, définition de la halle des sports de Saint-Jean (en cours) • Veille sur les effectifs scolaires • Études Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Schéma de Cohérence Territoriale <p><u>Phasage :</u> 2015-2016 études, 2016-2024 mise en œuvre du programme</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Retour de l'attractivité du quartier • Valorisation des friches de Montaigne et Spatz • Arrivée de nouveaux habitant-e-s et usager-ère-s • Appropriation des lieux publics par les femmes

INDICATEURS SEXUÉS
<p>Taux de fréquentation des transports en commun. Linéaire de cheminements modes doux créés. Taux de fréquentation des équipements (habitants du quartier ou non, données sexuées). Effectifs scolaires des quartiers prioritaires.</p>

RESPONSABLE/PILOTE	
Agglomération de Châteauroux / Ville de Châteauroux	

PARTENAIRES/ACTEURS	État / Département / Conseil Régional
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.3.3.1

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : Caisse des Dépôts et Consignations / ANRU / budget des collectivités locales / Conseil Régional (Contrat d'Agglomération)</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Non</p> <p><u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour</p>
---	--

2.1.1.3	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain	Axe stratégique 1 : Des quartiers rénovés et attractifs pour tous les habitant-e-s de l'agglomération
---	--

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1
Doter chaque quartier d'un projet de renouvellement urbain et social, intégré dans la stratégie de développement de l'agglomération

INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.3
ÉCONOMIE
Créer des conditions favorables pour l'implantation d'activités commerciales et de services dans les quartiers

OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Normaliser puis développer l'attractivité des quartiers • Créer de nouvelles activités (marchandes ou non) • Favoriser la reconversion de locaux vacants • Promouvoir la réussite économique et sociale

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Clauses et chantiers d'insertion favorisant la mixité des métiers et l'équilibre femmes/hommes des bénéficiaires (en particulier loi d'août 2014 limitant l'accès aux marchés publics aux entreprises en règle avec leurs obligations en matière d'égalité professionnelle) • Étude centre d'affaires de quartier de Saint-Jean/Saint-Jacques • Études du protocole de préfiguration • Étude EPARECA si nécessaire <p><u>Phasage :</u> 2015-2016 études, 2016-2024 mise en œuvre du programme</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Retour de l'attractivité des quartiers • Amélioration des services des quartiers

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et types d'entreprises et de services installés • Durée de vie des entreprises et services créés

RESPONSABLE/PILOTE
Agglomération de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	État / Caisse des Dépôts et Consignations / Bailleurs sociaux / Département / Conseil Régional (Contrat d'Agglomération)/ Chambres consulaires / Initiative Indre
Lien avec autres actions du CV	Pilier 3 FA 3.1.2.2 Pilier 3FA 3.1.4.1 Pilier 3 FA 3.2.1.1 Pilier 3 FA 3.2.3.1

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : Caisse des Dépôts et Consignations / ANRU / CPER / EPARECA / budget des collectivités locales</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Non</p> <p><u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour</p>
---	--

2.1.1.4	CONTRAT DE VILLE
Pilier Cadre de vie et Renouveau urbain	Axe stratégique 1 : Des quartiers rénovés et attractifs pour tous les habitant-e-s de l'agglomération
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1	
Doter chaque quartier d'un projet de renouvellement urbain et social, intégré dans la stratégie de développement de l'agglomération	
INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.4	
CONCERTATION	
Définir les modalités de co-construction et de suivi des projets avec les habitants, associations et acteurs économiques des quartiers	
OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les besoins de la population • Associer l'ensemble des acteurs à l'élaboration des projets urbains et sociaux des quartiers 	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison(s) du projet (à créer) • Conseil citoyen (à créer) • Conseils de Grand Quartier • Conseils des maisons de quartiers • Comités d'usagers des centres sociaux • Université du citoyen • Associations de locataires • Associations locales <p><u>Phasage :</u> Mise en œuvre en continu</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets urbains et sociaux • Adhésion de tous les acteurs aux projets 	
INDICATEURS SEXUÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permanences tenues à la maison du projet • Fréquentation de la maison du projet • Nombre de réunions tenues par le Conseil Citoyen 	
RESPONSABLE/PILOTE	
Agglomération de Châteauroux / Ville de Châteauroux	

PARTENAIRES/ACTEURS	État / Conseil citoyen / Associations / Acteurs économiques des quartiers / Bailleurs sociaux
Lien avec autres actions du CV	Oui, en lien avec toutes les actions du CV

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : ANRU / Conseil Régional (Contrat d'Agglomération) / budget bailleurs sociaux / budget des collectivités locales</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Oui</p> <p><u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour</p>
---	--

2.1.2.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain	Axe stratégique 1 : Des quartiers rénovés et attractifs pour tous les habitant-e-s de l'agglomération
---	--

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2
Développer l'équilibre social et la mixité dans les quartiers en lien avec la stratégie de l'agglomération

INTITULÉ DE L'ACTION 1.2.1
MIXITÉ SOCIALE - Mettre en place la convention intercommunale de mixité sociale

OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ● Permettre un parcours résidentiel ascendant au sein du quartier et à l'extérieur en proposant de nouveaux produits (logements semi-collectifs, accession à la propriété, logements coopératifs) ● Réussir le relogement des habitants (coût du logement, relogement pérenne...) ● Renforcer l'attractivité des quartiers

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>Outils mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ● Commissions des bailleurs sociaux (peuplement et attribution) ● Programme Local de l'Habitat, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme intercommunal ● Convention d'Utilité Sociale des bailleurs sociaux ● Observatoire du logement social – Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Indre ; ● Circulaire convention mixité sociale (à venir) <p>Phasage : Mise en place de la CIL à la mi 2015 ; Convention intercommunale de mixité sociale signée avant le 1^{er} janvier 2016</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> ● Installation de la CIL ● Signature de la convention de mixité sociale ● Amélioration de la mixité sociale

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> ● Respect du phasage CIL et convention de mixité sociale ● Nombre de relogements hors des quartiers prioritaires ● Proportion de catégories socio-professionnelles supérieures sur les quartiers prioritaires

RESPONSABLE/PILOTE
Agglomération de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	État / Bailleurs sociaux / Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux / Communes de l'agglomération / Action Logement / Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Indre
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.2.1.1

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : ANRU / Conseil Régional (Contrat d'Agglomération) / budget bailleurs sociaux / budget des collectivités locales</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Non</p> <p><u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour</p>
---	--

2.2.1.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain	Axe stratégique 2 : Une gestion des quartiers cohérente et partagée pour les habitant-e-s de l'agglomération
---	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1
Renforcer le dispositif Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et assurer la bonne articulation des actions des partenaires

INTITULÉ DE L'ACTION 2.1.1
GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP) Réactiver le dispositif de GUP et mettre en œuvre une nouvelle convention

OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le vivre ensemble • Permettre l'appropriation de l'espace public par les femmes • Améliorer le cadre de vie des quartiers et (re)donner un usage à chaque espace • Optimiser les services rendus • Sensibiliser au tri des déchets

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail de la cellule moindre salissement • Ancienne convention GUP du Programme de Rénovation Urbaine • Diagnostic en marchant et marches exploratoires • Médiation sociale et démarche pro-active en direction des habitant-e-s (service civique, adulte-relais...) • Résidentialisation et jardins familiaux • Féminisation des noms de rues <p><u>Phasage :</u> actions en continu, objectif de signature de la convention GUP à la fin de l'année 2015</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des services rendus aux habitants, notamment par les bailleurs sociaux (compensation de l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB)) • Renforcement de l'image des quartiers • Meilleur respect de l'environnement urbain et bâti par les usagers

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diagnostics en marchant et de marches exploratoires • Nombre et type d'actions en lien avec la problématique des déchets • Montants supplémentaires investis pour la gestion des quartiers prioritaires par les bailleurs sociaux (convention exonération TFPB) • Nombre de noms de rues et places de genre féminin

RESPONSABLE/PILOTE
L'Agglomération de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	État / Bailleurs sociaux / Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux / Conseil citoyen / Département / Conseil Régional
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.2.3.1 Pilier 1 FA 1.2.2.2

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : ANRU / Conseil Régional (Contrat d'Agglomération) / budget bailleurs sociaux / budget des collectivités locales</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Oui</p> <p><u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour</p>
---	--

2.2.2.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain	Axe stratégique 2 : Une gestion des quartiers cohérente et partagée pour les habitant-e-s de l'agglomération
---	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2
Encourager la mobilité par la mise à disposition et l'appropriation de moyens de déplacements adaptés

INTITULÉ DE L'ACTION 2.2.1
MOBILITÉ Améliorer les moyens de transport urbain motorisés Développer les moyens de transport doux

OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'offre de transports collectifs existants • Diversifier les offres proposées • Inciter les habitants à privilégier les déplacements modes doux • Rendre attractifs les cheminements modes doux • Mise en place d'un schéma de déplacement modes doux

MÉTHODE / DESCRIPTION
Outils mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> • Étude de développement du covoiturage • Étude de faisabilité -- transport à la demande • Aides à la mobilité • Plan de déplacement des entreprises Phasage : Bilans en 2015-2016, premières actions en 2016-2017

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquentation des transports en commun • Développement du covoiturage • Recherche d'offres nouvelles • Augmentation de la part des modes doux dans les déplacements • Meilleure qualité de l'air

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des transports en commun • Nombre d'aides à la mobilité distribuées • Nombre de covoiturages enregistrés • Nombre de plans de déplacement entreprises incluant le covoiturage • Part des salariés déclarant venir en modes doux dans les plans de déplacement des entreprises

RESPONSABLE/PILOTE
Agglomération de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	État / Gestionnaires des réseaux de transporteurs / Associations d'usagers / Chambres consulaires / Département / Conseil Régional / Mob d'Emploi
Lien avec autres actions du CV	Pilier 3 FA 3.1.1.2

Source de financements prévisionnels	<p><u>Droit commun</u> : ANRU / Conseil Régional (Contrat d'Agglomération) / budget des collectivités locales</p> <p><u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u>: Oui</p> <p><u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour</p>
---	---

2.2.3.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain	Axe stratégique 2 : Une gestion des quartiers cohérente et partagée pour les habitant-e-s de l'agglomération
---	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3
Favoriser le vivre-ensemble dans les quartiers et au sein de l'agglomération

INTITULÉ DE L'ACTION 2.3.1
VIVRE-ENSEMBLE
Travailler sur l'image des quartiers et la valorisation de leurs habitant-e-s

OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les atouts des quartiers et les initiatives de ses habitant-e-s • Lutter contre les discriminations • Renforcer les liens inter-quartiers

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fêtes de quartier et fêtes des voisins • Maison du projet • Médias • Enquêtes bailleurs sociaux • Rallye inter-quartiers • Travail de mémoire et d'histoire du quartier • Équipements à rayonnement intercommunal <p><u>Phasage :</u> En continu</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Retour de l'attractivité des quartiers • Vivre-ensemble renforcé • Accueil de nouvelles populations

INDICATEURS SEXUÉS
Taux de premier choix sur la demande de logements sociaux dans les quartiers prioritaires

RESPONSABLE/PILOTE
Agglomération de Châteauroux / Ville de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	État / Bailleurs sociaux / Structures de proximité : maisons de quartiers, centres sociaux / Associations locales / Département / Conseil Régional
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.2.2.2

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : ANRU / Conseil Régional (Contrat d'Agglomération) / DRAC / budget des collectivités locales <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : CICLIC
---	--

2.2.4.1	CONTRAT DE VILLE
Pilier Cadre de vie et Renouveau urbain	Axe stratégique 2 : Une gestion des quartiers cohérente et partagée pour les habitant-e-s de l'agglomération
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.4	
Développer la prévention et assurer la tranquillité publique	
INTITULÉ DE L'ACTION 2.4.1	
TRANQUILLITÉ	
Relancer le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dans la perspective d'un contrat intercommunal (CISPD)	
OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la tranquillité et la sécurité des personnes et des biens • Renforcer les dispositifs de prévention envers les publics vulnérables : jeunes, femmes et personnes âgées 	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan du CLSPD existant • Réactivation des groupes thématiques • Circulaire CISPD • Insertion par l'activité économique : chantiers d'insertion, ateliers <p><u>Phasage :</u> Bilans en 2015-2016, premières actions en 2016-2017</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs • Coordination des dispositifs de prévention et de sécurité 	
INDICATEURS SEXUÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et types d'actions menées par le CLSPD puis par le CISPD • Chantiers réalisés sans incidents • Nombre de sollicitations des personnes référentes (assistante sociale au commissariat, référents scolaires, policiers formateurs, référents seniors...) 	
RESPONSABLE/PILOTE	
Ville de Châteauroux / l'Agglomération de Châteauroux	
PARTENAIRES/ACTEURS	État / Bailleurs sociaux / Structures de proximité : maisons de quartiers, centres sociaux / Conseil citoyen
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.2.3.1 Pilier1 FA 3.2.1.1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : ANRU / budget des bailleurs sociaux / budget des collectivités locales <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

2.2.5.1	CONTRAT DE VILLE
Pilier Cadre de vie et Renouveau urbain	Axe stratégique 2 : Une gestion des quartiers cohérente et partagée pour les habitant-e-s de l'agglomération
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.5	
Favoriser la ville numérique	
INTITULÉ DE L'ACTION 2.5.1	
NUMÉRIQUE Accompagner la transition vers la ville numérique	
OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> • Construire de nouveaux imaginaires urbains et représentations de la ville • Gérer la ville avec les outils du 21ème siècle • Former aux usages du numérique 	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme national Très Haut Débit et sa déclinaison locale • Fibre optique • Réseaux sociaux • Expérimentation de la modélisation numérique du bâtiment • Systèmes d'information géographiques • Cyberbase d'Initiative Indre • Accès libre aux données <p><u>Phasage :</u> En continu</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des nouvelles technologies par l'ensemble des acteurs • Image de modernité des quartiers prioritaires par la technologie 	
INDICATEURS SEXUÉS	
A déterminer	
RESPONSABLE/PILOTE	
Agglomération de Châteauroux	
PARTENAIRES/ACTEURS	État / Structures de proximité : maisons de quartiers, centres sociaux / Département / Conseil Régional / Initiative Indre
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.2.1.1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : ANRU / Conseil Régional (Contrat d'Agglomération) / budget des collectivités locales <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

**PILIER 3 – DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

3.1.1.1	CONTRAT DE VILLE
Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 1 : Favoriser le développement économique
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.	
Ouvrir les quartiers sur le territoire et favoriser l'emploi pour les habitants des quartiers	
INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.1.	
Optimiser la plateforme des métiers	
OBJECTIF	
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la main d'œuvre locale peu qualifiée et en faire un atout pour le développement économique • Permettre l'élévation du niveau de formation et des compétences pour anticiper les besoins des entreprises 	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p>Il conviendra de s'appuyer sur la plateforme des métiers à l'échelle des quartiers pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le public des quartiers et notamment les femmes dans le cadre des recrutements des entreprises • Proposer des parcours d'insertion en fonction des besoins des entreprises <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <p><u>La plateforme</u> Finaliser l'étude Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour anticiper les besoins de main d'œuvre</p> <p><u>Phasage</u> L'action démarrée en 2003, à l'origine pour répondre aux besoins apparus avec l'obtention du Programme de Renovation Urbaine 2004-2009, a été étendue aux métiers en tension et dispose d'un financement du FSE jusqu'en 2020</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Un meilleur taux d'insertion des habitants et une offre de formation adaptée aux besoins du territoire • Une amélioration des qualifications et une montée en compétence de la main d'œuvre issue des quartiers 	
INDICATEURS SEXUÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Mesure et identification des perspectives d'emploi du territoire • Mobilisation des publics : <ul style="list-style-type: none"> → 150 suivis individualisés/ an → 150 mises en relation/ an 	

RESPONSABLE/PILOTE
Agglomération de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	État / Conseil Régional / Département / Chambres consulaires / organisations professionnelles / Pôle Emploi / Mission Locale Jeunes/BGE
Lien avec autres actions du CV	

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Agglomération de Châteauroux / FSE / Conseil Régional / CPER <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : oui <u>Autres crédits</u> : partenaires privés
---	---

3.1.1.2	CONTRAT DE VILLE
Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 1 : Favoriser le développement économique
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1	
Ouvrir les quartiers sur le territoire et favoriser l'emploi pour les habitants des quartiers	
INTITULÉ DE L'ACTION 1.1.2	
Soutenir la plateforme de services d'aides à la mobilité	
OBJECTIF	
<p>Faciliter la mobilité par le prêt de véhicules et des transports à la demande pour favoriser l'accès à l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la mobilité des personnes en situation de précarité et des publics « fragilisés » • Optimiser la formation théorique au permis de conduire B de ces mêmes publics • Permettre à des demandeurs d'emploi de reprendre une activité professionnelle en assurant le fonctionnement des services de l'association 	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p>Soutenir la mise à disposition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services d'accès au permis notamment pour les femmes souffrant davantage des freins liés à la mobilité • Services favorisant une « mise en mobilité immédiate » (location, location-vente, transport micro collectif, vente, réparation) à des conditions financièrement attractives • Services s'inscrivant dans la durée pour la mise en mobilité des usagers <p><u>Outils mobilisables :</u> Ceux de Mob d'emploi pour repérer, évaluer et sélectionner le public bénéficiaire (pré-code, stage de préparation au code, simulateur de conduite, préparation au passage du permis)</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<p>Cette action s'inscrit dans une stratégie globale visant à proposer un accompagnement vers l'emploi qui compense les obstacles spécifiques tels la mobilité. Elle doit donc pouvoir venir en appui des actions de sécurisation des parcours des personnes éloignées de l'emploi.</p>	
INDICATEURS SEXUÉS	
<p>Nombre de bénéficiaires en données sexuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêts de 2 roues • Usagers transport micro-collectif • Cours de 2 roues • Préparation code de la route • Entretien et réparation de 2 roues 	

RESPONSABLE/PILOTE
Mob d'Emploi 36.

PARTENAIRES/ACTEURS	Mission locale / Cap Emploi / Pôle Emploi / Agglomération de Châteauroux / Département
Lien avec autres actions du CV	Pilier 2 FA 2.2.2.1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Agglomération de Châteauroux / DIRECCTE / Conseil Régional / communes / ASP / CCAS <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

3.1.2.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 1 : Favoriser le développement économique
--	--

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2
Susciter l'émergence de projets

INTITULÉ DE L'ACTION 1.2.1
Soutenir l'entrepreneuriat individuel, social et féminin

OBJECTIF
Susciter l'émergence de projets :
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et renforcer la création d'activité pour favoriser l'entrée dans l'emploi • Soutenir et favoriser la création et reprise d'entreprises par les demandeurs d'emploi

MÉTHODE / DESCRIPTION
Mobiliser les dispositifs existants pour :
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accompagnement des entreprises existantes sur les quartiers (notamment St Jean) • Soutenir l'essor de l'entrepreneuriat individuel ainsi que sur les professionnels indépendants bénéficiaires de minima sociaux (commerçants et artisans)
<u>Outils mobilisables :</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif Nacre, • Dispositif Cités lab • Impulser une étude de faisabilité sur l'entrepreneuriat individuel collectif • Entrepreneuriat féminin • Parcours clé jeunes et parcours clé séniors • Dispositif DEVANT
<u>Phasage :</u> utiliser les permanences de la BGE présente sur 2 quartiers (St Jean et Beaulieu) et les permanences de Pôle Emploi pour impulser cette émergence.

RÉSULTATS ATTENDUS
Augmenter le nombre de bénéficiaires de ces dispositifs sur les territoires concernés

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires issus des quartiers • Nombre de femmes bénéficiaires • Doubler la part des bénéficiaires ZUS sur le dispositif Nacre (11%)

RESPONSABLE/PILOTE
Les opérateurs : BGE/Initiative Indre, Consulaires et PLES selon les dispositifs Coordination UT DIRECCTE

PARTENAIRES/ACTEURS	Pôle Emploi / Mission Locale / Cap Emploi / Association EGEE / PLIE / Département
Lien avec autres actions du CV	Pilier 2 FA 2.1.1.3

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Crédits État / Pôle Emploi / CDC / collectivités....
	<u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : oui
	<u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour

3.1.3.1	CONTRAT DE VILLE
Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 1 : Favoriser le développement économique
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.3 Pérenniser et développer l'emploi dans les structures associatives	
INTITULÉ DE L'ACTION 1.3.1 Promouvoir et proposer le Dispositif Local d'Accompagnement	
OBJECTIF Pérenniser et développer l'emploi dans les structures associatives de quartier œuvrant pour les habitants et notamment celles d'utilité sociale	
MÉTHODE / DESCRIPTION Le recours au dispositif local d'accompagnement, DLA, qui appuie les structures développant des activités et services d'utilité sociale créateurs d'emplois, dans leur démarche de consolidation économique et de développement, permettra de contribuer à l'ancrage de ces structures sur les quartiers. Outils mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> • Partage des fichiers associations des quartiers avec la chargée de mission DLA • Partenariat avec la déléguée du Préfet sur les quartiers en politique de la ville • Implication de l'équipe MOUS dans l'identification des besoins recensés des associations de quartier Phasage : Premières réunions de sensibilisation sur 2015 et utilisation tout au long du contrat	
RÉSULTATS ATTENDUS <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du dispositif par les associations de quartier • Utilisation du dispositif, notamment par les associations relevant de l'IAE 	
INDICATEURS SEXUÉS <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations rencontrées • Nombre d'associations ayant bénéficié d'un accompagnement 	
RESPONSABLE/PILOTE BGE Indre	

PARTENAIRES/ACTEURS	DIRECCTE / DDCSPP / Agglomération de Châteauroux/ CDC
Lien avec autres actions du CV	

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Crédits État (BOP 103) / Crédits CDC / FSE <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Non <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

3.1.4.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 1 : Favoriser le développement économique
--	--

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.4
Maintenir et développer les activités économiques quartier Saint-Jean / Saint-Jacques

INTITULÉ DE L'ACTION 1.4.1
Mise en œuvre d'une étude Centre d'Affaire des Quartiers dans la perspective de développement économique des quartiers

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Transformer l'image du quartier • Créer de nouvelles activités • Favoriser la reconversion et l'utilisation de locaux vacants • Promouvoir la réussite économique et sociale

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>Objet de l'étude sur St Jean et St Jacques :</p> <p>Mobilisation des partenaires, création d'un comité de pilotage et d'un comité technique, rédaction d'un cahier des charges.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : diagnostic économique et commercial • Phase 2 : choix des orientations à privilégier et définition des actions à prioriser à court et moyen terme et perspective d'un hôtel ou pépinière d'entreprises dans une friche économique ou dans la reconversion de logements <p>Création d'une pépinière de start-up du net :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement en locaux techniques • Accompagnement dans des formations tournées vers le net (MOOC)

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des atouts et faiblesses du quartier Saint-Jean / Saint-Jacques • Favoriser l'implantation de nouvelles activités • Accompagnement de porteurs de projet • Lien avec le NPRU

INDICATEURS SEXUÉS
50 personnes accompagnées pour 5 créations durables (+ de 3 ans de suivi)

RESPONSABLE/PILOTE
Agglomération de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	Initiative Indre (maître d'œuvre) / chambres consulaires / Pôle Emploi / Mission Locale / PLES / Ville de Châteauroux / Département / Conseil Régional / bailleurs sociaux / services de l'Etat
Lien avec autres actions du CV	

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Caisse des Dépôts et Consignations / Agglomération de Châteauroux <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	--

3.2.1.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 2 : Accompagner vers l'emploi pour une insertion durable
--	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1
Accompagner dans un parcours préprofessionnel adapté

INTITULÉ DE L'ACTION 2.1.1
Promouvoir « le chantier d'insertion sociale pour les jeunes en difficulté »

OBJECTIF
Favoriser l'orientation et l'autonomie des jeunes vers des secteurs en recherche de main d'œuvre et faire découvrir les métiers en recourant aux outils adaptés

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>L'orientation des jeunes vers des secteurs en recherche de main d'œuvre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La découverte des métiers en recourant aux Périodes en Milieu Professionnel, Evaluation en Milieu de Travail, plateforme de vocation, visites d'entreprises • Les actions spécifiques dans la construction du parcours vers l'employabilité <p><u>Outils mobilisables :</u> Compétences clés, savoir-être, savoir-faire, (communication comportementale, orale et posturale ; maîtrise des codes sociaux, valorisation de l'image de soi) et savoirs de base (informatique, écocitoyenneté, cadre visas libre savoirs)</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure insertion des jeunes dans la vie active. (objectif annuel 20 à 30) • Lutter contre l'isolement • Permettre à chaque jeune d'évaluer ses aptitudes, ses capacités et ses compétences • Extraire les jeunes de leur environnement quotidien et aborder la gestion de la mobilité • Introduire la réalité économique dans la relation éducative

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes de 16 à 25 ans (données sexuées) • Nombre de sorties positives (formation qualifiante, apprentissage aux emplois SIAE)

RESPONSABLE/PILOTE
Centre Communal d'Action Sociale

PARTENAIRES/ACTEURS	SIAE du territoire / Département / Pôle Emploi / Mission Locale / bailleurs sociaux / Ville de Châteauroux et les communes de l'agglomération
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.2.3.1 Pilier 2 FA 2.1.1.3

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : FSE / SIAE / Ville / CCAS / MLE / Conseil Régional <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

3.2.1.2	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 2 : Accompagner vers l'emploi pour une insertion durable
--	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1
Accompagner dans un parcours préprofessionnel ou professionnel adapté / permettre l'élévation des niveaux de qualification

INTITULÉ DE L'ACTION 2.1.2
Permettre l'élévation des niveaux de qualification et proposer des formations pré-qualifiantes et qualifiantes

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'orientation vers des secteurs en recherche de main d'œuvre • Faire découvrir les métiers et valoriser l'alternance • Favoriser l'autonomie dans la conception du parcours

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>L'orientation des jeunes sera favorisée vers des secteurs en recherche de main d'œuvre. Pour préparer les jeunes à intégrer le monde du travail, des actions spécifiques seront menées pour leur permettre de construire leur parcours vers l'employabilité. Au vu des difficultés spécifiques des publics, il conviendra de permettre l'élévation des niveaux de qualification, de proposer des formations qualifiantes et pré-qualifiantes en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de la formation. Une attention particulière est à porter en direction des femmes, souvent moins diplômées, qui bénéficient d'emplois plus précaires et morcelés.</p> <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Découverte des métiers par les outils proposés notamment par Pôle Emploi, Mission Locale, consulaires : plateforme de vocation, immersion en milieu professionnel, préparations opérationnelles individuelles ou collectives, visites d'entreprises... • Prestation d'accès à l'emploi pour bénéficiaires du RSA • Contrat de génération permettant l'embauche d'un jeune et d'un sénior ou son maintien en emploi pour transmission savoir-faire • Formations compétences clés et savoirs de base notamment pour les personnes en situation d'illettrisme (accent particulier sur les femmes) • Formations de savoirs de base, visas libre savoir, savoir-être nécessaires à l'employabilité et détectés par Pôle Emploi, mission locale, travailleurs sociaux, associations caritatives... • Utilisation du Service Public Régional d'Orientation pour accompagnement et orientation • Conseil en évolution professionnelle qui constitue un levier pour accompagner les publics dans leurs choix d'orientation tout au long de la vie • Programmes de formation du Conseil Régional auxquels sont éligibles les publics sur des métiers en tension • Développement d'un réseau de partenaires-prescripteurs identifiés pour améliorer la prise en charge des populations à faible niveau de qualification

RÉSULTATS ATTENDUS

Une augmentation du niveau de qualification et de formation pour les publics concernés

INDICATEURS SEXUÉS

- Nombre de bénéficiaires de formations de base et qualifiantes avec données sexuées sur la durée du contrat
- Nombre d'alternants issus des quartiers avec données sexuées sur la durée du contrat

RESPONSABLE/PILOTE

UT DIRECCTE

PARTENAIRES/ACTEURS	Conseil Régional / Département / Agglomération de Châteauroux / SPRO / Education Nationale / CAD / Consulaires / Pôle Emploi / Mission Locale / Cap Emploi / organismes de formation / OPCA / CRIA 36
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.2.2.2 Pilier 1 FA 1.2.1.1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : crédits État / Conseil Régional / FSE / OPCA / entreprises / Pôle Emploi <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

3.2.1.3	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 2 : Accompagner vers l'emploi pour une insertion durable
--	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1
Accompagner dans un parcours préprofessionnel ou professionnel adapté / permettre l'élévation des niveaux de qualification

INTITULÉ DE L'ACTION 2.1.3
Mobilisation par les opérateurs des dispositifs emploi à destination des jeunes issus des quartiers prioritaires

OBJECTIF
Utiliser les outils d'accompagnement dédiés aux jeunes dans la construction d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle

MÉTHODE / DESCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les outils d'accompagnement de droit commun • Flécher un volume spécifique de ces contrats en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires afin d'améliorer le taux d'insertion. <p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplois d'avenir • Contrats aidés • Contrat insertion dans la vie sociale (CIVIS) • Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) • Garantie jeunes • Parrainage • Service civique <p><u>Phasage :</u> Des objectifs chiffrés (en pourcentage) sont attendus sur les outils mobilisables dès 2015</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
Proposer une solution d'insertion à tout jeune issu des quartiers politique de la ville en améliorant le captage du public sur site et en améliorant la connaissance du public

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Sur les CIVIS, 20% de jeunes issus des quartiers avec données sexuées • 30 % des jeunes en emplois d'avenir avec données sexuées • Pourcentage de contrats aidés (par rapport à l'objectif général de 12 à 13,2 % sur l'ensemble des contrats aidés)

RESPONSABLE/PILOTE
UT -DIRECCTE

PARTENAIRES/ACTEURS	Pôle emploi / Conseil Régional / Département / collectivités locales / DDCSPP / organismes de formation / Service Public Régional d'orientation (SPRO) Mission Locale / Cap Emploi
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.1.1.2

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : crédits État, IEJ national / IEJ FSE / Conseil Régional <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : non <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	--

3.2.1.4	CONTRAT DE VILLE
Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 2 : Accompagner vers l'emploi pour une insertion durable
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1	
Accompagner dans un parcours préprofessionnel ou professionnel adapté / permettre l'élévation des niveaux de qualification	
INTITULÉ DE L'ACTION 2.1.4	
Conforter le dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	
OBJECTIF	
Accompagner et valoriser les parcours vers l'emploi des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<ul style="list-style-type: none"> • Établir un partenariat renforcé avec les structures de proximité, notamment par le développement d'un réseau de partenaires-prescripteurs identifiés • Mettre en œuvre un volet aide à l'emploi qui intervient en sus des aides et exonérations de droit commun au bénéfice des entreprises partenaires du dispositif • Proposer une prestation d'accompagnement spécifique afin de soutenir et accompagner le bénéficiaire et l'entreprise dans ce parcours d'emploi et de qualification <p><u>Outils mobilisables :</u> La nouvelle prestation d'appui à l'accès à l'emploi du Département sur le secteur marchand pour les bénéficiaires du R.S.A.</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Consolider le partenariat local, développer une offre d'insertion, développer les partenariats entre les entreprises, les acteurs sociaux et les acteurs de l'insertion, contribuer à l'égalité Hommes / Femmes et de non-discrimination • Accompagner entre 220 et 250 personnes/an sur un parcours moyen de 18 mois • 33 % de sorties positives sur une insertion durable. 	
INDICATEURS SEXUÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accompagnées par an (données sexuées) • % de sorties positives 	
RESPONSABLE/PILOTE	
Agglomération de Châteauroux	

PARTENAIRES/ACTEURS	DIRECCTE / Département / Conseil Régional / Pôle Emploi / Mission Locale / chambres consulaires / BGE / organisations professionnelles / SIAE / Cap Emploi / agences d'intérim.
Lien avec autres actions du CV	

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : FSE / Agglomération de Châteauroux / Conseil Régional <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : non <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	--

3.2.2.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 2 : Accompagner vers l'emploi pour une insertion durable
--	---

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2
Relancer les clauses sociales : insertion et égalité professionnelle

INTITULÉ DE L'ACTION 2.2.1
Mettre en place un facilitateur des clauses sociales

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Informer les donneurs d'ordre, promouvoir la clause sociale • Diversifier les secteurs d'activité et les procédures • Accompagner les entreprises pour l'accès aux marchés publics et la mise en œuvre des clauses sociales • Promouvoir les savoir-faire des SIAE auprès des partenaires

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>Promouvoir les clauses sociales auprès des opérateurs Echanger les informations auprès des SIAE Faciliter leur mise en œuvre</p> <p>S'appuyer prioritairement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sous-traitance et la co-traitance à une structure d'insertion → Un accord de sous-traitance entre l'entreprise candidate et une structure d'insertion est passé sur la base d'un pourcentage d'heures de production à effectuer, en rapport ou non avec le contenu du marché (l'entreprise candidate peut, ainsi, faire nettoyer les vêtements de travail de ses employés à une SIAE pour justifier des heures d'insertion). Autre possibilité, l'entreprise candidate et la structure d'insertion répondent en commun à l'appel d'offres sur l'ensemble du marché ou sur les lots désignés sur lesquels s'applique la clause d'insertion. Les partenaires s'engagent conjointement, non seulement sur la réalisation des travaux, mais aussi sur l'objectif d'insertion • La mutualisation des heures d'insertion / Intérim → L'entreprise est en relation avec un organisme extérieur (association intermédiaire, entreprise de travail temporaire d'insertion) qui met à sa disposition des salariés en insertion pendant la durée du marché. La mutualisation permet au salarié en insertion de pratiquer diverses tâches dans plusieurs entreprises. • L'embauche directe → L'entreprise attributaire peut appliquer la Clause Sociale en recrutant directement de nouveaux collaborateurs entrant dans le cadre précité

RÉSULTATS ATTENDUS

- Inciter les donneurs d'ordre à développer les clauses sociales
- Augmentation du nombre de marchés clausés
- Mettre en œuvre les obligations de l'ANRU
- Anticiper les besoins de main d'œuvre des entreprises
- Favoriser l'accès à la commande publique pour les artisans (informations, regroupement)
- Évolution de l'offre d'insertion
- Mise en réseau des acteurs

INDICATEURS SEXUÉS

- Nombre de contacts établis avec les donneurs d'ordre
- Nombre d'entreprises informées ou d'actions d'information
- Volume d'heures d'insertion
- Nombre d'orientations vers les partenaires (SIAE notamment)

RESPONSABLE/PILOTE

Agglomération de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	Conseil Régional / Département / État / bailleurs sociaux / Ville de Châteauroux / RFF / Mission Locale / Pôle Emploi / SIAE / Chambres consulaires / CPAM
Lien avec autres actions du CV	Pilier 2 FA 2.1.1.3

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Agglomération de Châteauroux / FSE <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Non <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

3.2.3.1	CONTRAT DE VILLE
Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 2 : Accompagner vers l'emploi pour une insertion durable
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3	
Favoriser l'insertion professionnelle durable	
INTITULÉ DE L'ACTION 2.3.1	
Mobiliser les structures IAE et accompagner les projets innovants portés par l'Economie Sociale et Solidaire	
OBJECTIF	
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les structures IAE pour assurer la représentativité des habitants des quartiers • Diversifier l'offre d'insertion et la faire mieux connaître auprès des donneurs d'ordre • Accompagner la prise de risque sur des projets innovants portés par l'Economie Sociale et Solidaire 	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'ancrage territorial des structures existantes (professionnalisation, leur spécialisation sur les secteurs porteurs, reconnaissance auprès des entreprises du territoire) • Accompagner des projets nouveaux dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) (régie de quartier, jardins familiaux, restaurant social ou épicerie solidaire, auto-école sociale, Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion...) • Nomination par l'Agglomération de Châteauroux d'un référent facilitateur du développement d'actions innovantes • Pérenniser les structures IAE en favorisant le développement des clauses d'insertion • Mise en place d'outils permettant de mesurer la part des bénéficiaires résidents au sein des structures IAE • Développer la coordination des parcours notamment par le PLIE 	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et pérennisation de l'activité des SIAE • Développement d'une nouvelle offre • Lutte contre les discriminations en favorisant l'intégration des habitants des quartiers 	
INDICATEURS SEXUÉS	
Nombre de personnes bénéficiaires issues des quartiers avec données sexuées	
RESPONSABLE/PILOTE	
UT DIRECCTE	

PARTENAIRES/ACTEURS	SIAE / Département / Conseil Régional / Agglomération de Châteauroux / communes / donneurs d'ordres / entreprises du territoire
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.2.2.2

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : Ville de Châteauroux / Agglomération de Châteauroux / Conseil Régional / État / CCAS / entreprises / particuliers <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : non <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	--

3.2.4.1	CONTRAT DE VILLE
Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 2 : Accompagner vers l'emploi pour une insertion durable
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.4	
Rapprocher les services publics des territoires en proposant des services dans les quartiers prioritaires	
INTITULÉ DE L'ACTION 2.4.1	
Offrir un service public de l'emploi de qualité et de proximité	
OBJECTIF	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le repérage et la connaissance des publics sur site pour adapter l'offre • Assurer la présence des prescripteurs des contrats aidés pour améliorer le taux d'insertion 	
MÉTHODE / DESCRIPTION	
<p>Le service public à l'emploi (SPE) s'engage à offrir un service de qualité aux publics des territoires concernés en rapprochant l'offre de service du public en proposant aussi des services dans les quartiers prioritaires directement, ou en s'appuyant sur des relais partenariaux.</p>	
<p><u>Outils mobilisables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui sur des relais partenariaux dans les quartiers, associations et maisons de quartiers • CCAS • Clubs de recherche d'emploi intergénérationnel par Pôle Emploi sur Beaulieu et St Jean • Permanences de la mission locale à destination des jeunes <ul style="list-style-type: none"> → Permanence et antenne physique sur les quartiers de la BGE : cyberbase et accueil du public → Adultes-relais 	
RÉSULTATS ATTENDUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le service public de l'emploi et de proximité à destination des populations des quartiers grâce à une meilleure connaissance des dispositifs facilitant l'insertion. • Faciliter la connaissance les attentes des populations face à l'offre de service existante. 	
INDICATEURS SEXUÉS	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permanences assurées par domaine d'intervention, nombre de contrats aidés avec données sexuées • Nombre d'actions de promotion des dispositifs sur les territoires ou en direction des territoires 	
RESPONSABLE/PILOTE	
UT DIRECCTE	

PARTENAIRES/ACTEURS	Pôle Emploi / Mission locale / Cap Emploi / Associations et Maisons De Quartier / Mission Locale / Déléguée Du Préfet / CCAS / PLIE / BGE
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.2.1.1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : crédits État et autres partenaires <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : non <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	---

3.3.1.1.	CONTRAT DE VILLE
----------	-------------------------

Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 3 : Améliorer le lien entre le social et l'économie
--	--

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1
Susciter les vocations

INTITULÉ DE L'ACTION 3.1.1
Renforcer les liens entre la formation initiale et les entreprises en lien avec les jeunes et les parents

OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens entre la formation initiale et les entreprises notamment par l'implication du Dispositif de Réussite Educative • Impulser les clubs de recherche d'emploi et les rencontres avec les chefs d'entreprise sur les secteurs porteurs

MÉTHODE / DESCRIPTION
<p>Renforcer les liens entre la formation initiale et le monde de l'entreprise Intensifier les rencontres dans et hors milieu scolaire afin de susciter les vocations et ainsi de faciliter une orientation choisie</p> <p>Ce sera particulièrement le cas pour les jeunes issus du dispositif réussite éducative (DRE), mais aussi de l'ensemble des collégiens pour des rencontres avec les lycées d'enseignement général, technique et professionnel, ainsi que les centres de formation des apprentis (CFA) du Territoire.</p> <p>Poursuivre les clubs de recherche d'emploi organisés en relation avec les travailleurs sociaux Présence de la Mission Locale sous forme de permanences Formation des relais de proximité au premier accueil Des rencontres avec des chefs d'entreprises sur des secteurs porteurs en main d'œuvre seront à impulser (particulièrement dans les domaines de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics...) en relation étroite avec les organisations professionnelles.</p>

RÉSULTATS ATTENDUS
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les résultats scolaires • Développer la motivation et l'implication des jeunes dans le parcours scolaire • Découverte des métiers et des filières

INDICATEURS SEXUÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles mobilisées • Nombre d'entreprises participantes • Nombre de jeunes entrés en apprentissage / contrat de professionnalisation

RESPONSABLE/PILOTE
Chef de projet du dispositif de Réussite Éducative / Agglomération de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	Éducation Nationale / entreprises / organisations professionnelles / structures de proximité / familles / Pôle Emploi / Mission Locale / Cap Emploi / Club d'entreprises / Conseil Régional
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.1.2.1 Pilier 1 FA 1.1.3.1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : État / Conseil Régional <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : Oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	--

3.3.2.1	CONTRAT DE VILLE
---------	-------------------------

Pilier Développement économique et Emploi	Axe stratégique 3 : Améliorer le lien entre le social et l'économie
--	--

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2

Agir sur les freins à l'emploi

INTITULÉ DE L'ACTION 3.2.1

Mobiliser les structures socio culturelles de proximité pour briser l'isolement des personnes très éloignées de l'employabilité

OBJECTIF

<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'isolement • Proposer un parcours de valorisation de savoir être et savoir-faire • Privilégier les chantiers d'insertion sociale et professionnelle ainsi que les activités de resocialisation • Favoriser la mobilité
--

MÉTHODE / DESCRIPTION

<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les structures socio-culturelles de proximité et les associations caritatives afin de créer les conditions de sortie de l'isolement, d'implication dans la vie locale et, pour ceux volontaires, de s'engager dans la valorisation de ses savoir-être et faire en relation avec les organismes de formation compétents (métiers de service à la personne, de logistique, d'hôtellerie-restauration et de la maintenance) • Collaborer avec les SIAE et le CCAS sous la forme de chantiers d'insertion sociale et professionnelle avec la Ville et les bailleurs-sociaux • Collaborer avec les chefs d'entreprises sur les métiers porteurs et sur les actions de parrainage ou de présentation des métiers • Valoriser l'embellissement des quartiers par l'occupation des espaces publics, par exemple, par des jardins familiaux sur les espaces libérés par la démolition et dont la reconstruction sera programmée ultérieurement • Mobiliser le dispositif micro-crédit personnel garanti sur les questions de mobilité
--

RÉSULTATS ATTENDUS

<ul style="list-style-type: none"> • Création d'ateliers permettant de valoriser les savoir-être, les savoir-faire et les compétences des publics éloignés de l'emploi • Permettre de sortir de l'isolement pour s'intégrer dans un parcours d'insertion sociale, puis professionnelle • Renforcer la participation des habitants • Fonctionnement de 5 ateliers : cuisine, bricolage, couture, assemblage, jardinage • 60 personnes impliquées par an

INDICATEURS SEXUÉS

A définir

RESPONSABLE/PILOTE

Ville de Châteauroux

PARTENAIRES/ACTEURS	Maisons de quartiers et centres sociaux/ Organismes de formation / Agglomération de Châteauroux et partenaires du PLIE / Initiative Indre / associations de proximité /bailleurs sociaux
Lien avec autres actions du CV	Pilier 1 FA 1.2.2.1 Pilier 1 FA 1.2.2.2 Pilier 2 FA 2.2.1.1

Source de financements prévisionnels	<u>Droit commun</u> : FSE / Ville de Châteauroux / État <u>Appel à projets (crédits CGET dont FIPD)</u> : oui <u>Autres crédits</u> : non identifiés à ce jour
---	--

GLOSSAIRE

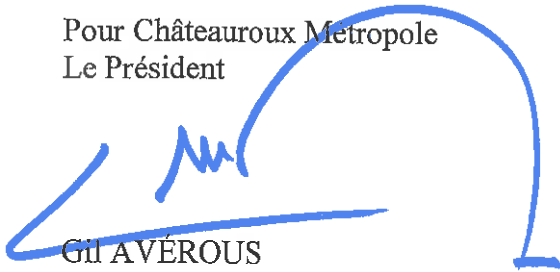
ACM	Accueil Collectif des Mineurs
Acsé	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique
ADAVIM	Association Départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation
ADIE	Association pour la Droit à l'Initiative Économique
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AED	Action Éducative à Domicile
AEF	Atelier Éducation Formation
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert
AFNOR	Association Française de Normalisation
AGMQC	Association de Gestion des Maisons de Quartiers de Châteauroux
AIJ	Accompagnement Intensif des Jeunes
AJ	Action Jeunes
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ALUR	Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
AMI	Atelier Méthodologique Individualisé
AMO	Assistance Maîtrise d'Oeuvre
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APS	Activité Physique et Sportive
ARS	Agence Régionale de la Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASV	Atelier Santé Ville
ATSEM	Agent Technique Spécialisé des Écoles Maternelles
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BCR	Brigade de Contrôle et de Recherche
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BGE	Boutique de Gestion des Entrepreneurs
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CA	Conseil d'Administration
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue
CAD	Centre d'Aide à la Décision
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès au Droit
CDC	Caisse des Dépôts et des Consignations
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CDPPT	Commission Départementale de Présence Postale Territoriale
CESP	Contrat d'Engagement de Service Public
CFA	Centre de Formation des Apprentis

CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CH	Centre Hospitalier
CIL	Conférence Intercommunale du Logement
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CISPD	Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLS	Contrat Local de Santé
CLSPD	Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CMP	Centre Médico-Psychologique
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNDS	Centre national pour le Développement du Sport
CODAF	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
CODES	Comité Départemental d'Éducation pour la Santé
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
COFIL	Comité de Pilotage
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CRESUS	Chambre Régionale du Surendettement Social
CRIA	Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme
CS	Cohésion Sociale
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CV	Contrat de Ville
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DE	Demandeur d'Emploi
DEFM	Demande d'Emploi en Fin de Mois
DGA	Direction Générale Adjointe
DHRUP	Direction de l'Habitat, du Renouvellement Urbain et de la Prospective
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DPL	Dépistage et Prévention Langage
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Dispositif de Réussite Éducative
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
DSQ	Développement Social des Quartiers
DSU	Développement Social Urbain
EA	Emploi d'Avenir
EANA	Élève Allophone Nouvellement Arrivé
EGEE	Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMSSP	Équipe Mobile de Soins Spécialisés en Psychiatrie
EPARECA	Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDE	Établissement Public d'Insertion de la Défense

ERDF	Électricité Réseau Distribution France
ESS	Économie Sociale et Solidaire
FA	Fiche Action
FAP	Fonds d'Aide à Projets
FCL	Football Club Laïc
FEDER	Fonds Européen de Développement Économique et Régional
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FISAC	Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FJT	Foyer des Jeunes Travailleurs
FMESPP	Fonds pour la Modernisation des Établissements de Santé Publics et Privés
FONJEP	Fonds de coopération de la Jeunesse et l'Éducation Populaire
FRAPS	Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HQE	Haute Qualité Environnementale
HT	Hors Taxe
IAE	Insertion par l'Activité Économique
IEJ	Initiative pour l'Emploi des Jeunes
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISC	Intervenant Social en Commissariat
JDC	Journée Défense et Citoyenneté
LHSS	Lits Halte Soins Santé
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MDA	Maison Des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MINATREC	Mission Nationale pour la Réserve Civile
MOOC	Massive Open Online Course
MOUS	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
MRS	Méthode de Recrutement par Simulation
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire
NACRE	Nouvelle Aide à la Création d'Entreprise
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
NPRU	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
OI	Organisme Intermédiaire
OPAC	Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OPCU	Ordonnancement Pilotage Coordination Urbaine
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTS	Opération Tranquillité Séniors
OTV	Opération Tranquillité Vacances
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PEDT	Projet Éducatif Territorial
PESI	Pôle d'Enseignement Supérieur International
PFAD	Policiier Formateur Anti-Drogue
PIIODMEP	Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et Professionnel

PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLALHPD	Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PLES	Pôle Local d'Économie Solidaire
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMC	Produit Marquant Codé
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PRIN	Projet d'Intérêt National
PRS	Projet Régional de Santé
PRU	Programme de Rénovation Urbaine
PSL	Plan Stratégique Local
PSLA	Prêt Social Location Accession
PSP	Pôle de Santé Pluri professionnels
PTMG	Praticien Territorial de Médecine Générale
QP	Quartier Prioritaire
RAM	Relais des Assistantes Maternelles
REP	Réseau d'Éducation Prioritaire
RESPIRE	Réseau Santé Précarité de l'Indre Rejetant l'Exclusion
RFF	Réseau Ferré de France
RSA	Revenu de Solidarité Active
SA	Société Anonyme
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SG-CIPD	Secrétariat Général du Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SISM	Semaine d'Information sur la Santé Mentale
SMS	Short Message System
SPE	Service Public pour l'Emploi
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
TFPB	Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie
TGI	Tribunal de Grande Instance
TISF	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
TROD	Transmission du Renseignement Opérationnel Départemental
UE	Union Européenne
ULM	Ultra Léger Motorisé
UNCCAS	Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
USH	Union Sociale pour l'Habitat
UT	Unité Territoriale
VAE	Valorisation des Acquis par l'Expérience
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire
ZPN	Zone Police Nationale
ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité
ZUS	Zone Urbaine Sensible

Pour Châteauroux Métropole
Le Président



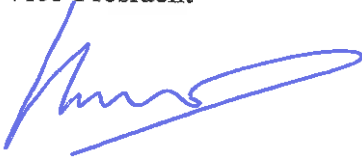
Gil AVÉROUS

Pour l'État
Le Préfet



Alain ESPINASSE

Pour la Région Centre Val de Loire
Le Vice-Président



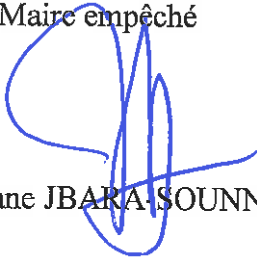
Dominique ROULLET

Pour le Conseil Départemental de l'Indre
Le Vice-Président



Michel BLONDEAU

Pour la Ville de Châteauroux
Le Maire empêché



Imane JBARA-SOUNNI

Pour la Ville de Déols
Le Maire empêché



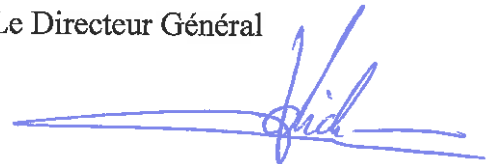
Serge CARRÉ

Pour l'OPAC de l'Indre
Le Directeur Général



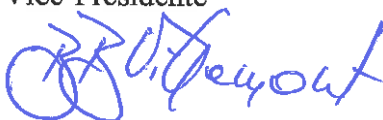
Pascal LONGEIN

Pour Scalis
Le Directeur Général



Jean-Christophe PICHON

Pour la Chambre de Commerce
et d'Industrie de l'Indre
La Vice-Présidente



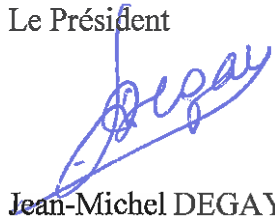
Bernadette VILLEMONT

Pour la Chambre d'Agriculture
de l'Indre
Le Président



Robert CHAZE

Pour la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de l'Indre
Le Président



Jean-Michel DEGAY

Pour la Caisse des Dépôts
et Consignations
Le Directeur régional



Pascal HOFFMAN

Pour ERDF
Le Directeur



Didier GIOVANNINI

Pour la Poste
La déléguée aux Relations Territoriales



Pascale GRENOUILLOUX

Pour la CAF de l'Indre
Le Président



Luc DELLA-VALLE

Pour la CAF de l'Indre
La Directrice



Élodie HÉMERY-BRICOUT

Pour l'Agence Régionale de Santé
du Centre-Val de Loire
Le Directeur Général



Philippe DAMIE

Pour Pôle Emploi
Le Directeur Territorial



Dominique LAROCHE

Pour l'Académie d'Orléans-Tours
Le Directeur académique des services de
l'Éducation Nationale de l'Indre



Pierre-François GACHET

